

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 53^e SEANCE

3^e Séance du Mercredi 7 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY HERMIER

1. — Loi de finances pour 1980 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9559).

Affaires étrangères (suite).

MM. Feit,
Gremetz,
Frédéric-Dupont,
Mexandeau,
Alduy,
Cousté,
Julien,
Ehrmann,
Valleix,
Jean-Pierre Cot,
Bouvard,
La Combe,
Thomas,
Daniel Goulet,
Robert-Félix Fabre,
Ferretti,
Marcus,
Baumel,

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.

Etat B.

Titre III (p. 9577).

Amendement n° 417 de M. Delehedde : MM. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Murette, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre, Mexandeau. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 9578).

Amendement n° 304 de la commission des affaires étrangères : MM. Xavier Deniau, rapporteur pour avis ; le ministre, le rapporteur spécial. — Retrait.

Amendement n° 400 de la commission des affaires culturelles MM. Delehedde, rapporteur pour avis ; le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 342 de M. Odru : MM. Odru, le rapporteur spécial, le ministre, Cressard, Couve de Murville, président de la commission. — Rejet par scrutin.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 9580).

Titre VI (p. 9580).

Amendement n° 401 de la commission des affaires culturelles : MM. Mexandeau, le rapporteur spécial, le ministre, Delehedde, rapporteur pour avis. — Rejet.

Adoption du titre VI.

M. Guerneur.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt de propositions de loi (p. 9581).

3. — Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 9582).

4. — Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat (p. 9582).

5. — Ordre du jour (p. 9582).

PRÉSIDENCE DE M. GUY HERMIER,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1980 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

AFFAIRES ETRANGERES (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs.

Comme l'a rappelé M. le président de l'Assemblée nationale, il importe que chaque orateur, compte tenu du grand nombre d'inscrits et de l'importance de nos travaux, respecte strictement son temps de parole.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Feit.

M. René Feit. Monsieur le ministre des affaires étrangères, l'augmentation globale de votre budget, d'un montant de 14,65 p. 100, qui vient de faire l'objet d'une analyse détaillée des rapporteurs, traduit une évolution d'ensemble qui reste très satisfaisante et qui doit permettre la poursuite du redressement progressif de nos moyens diplomatiques.

Les crédits des services diplomatiques connaissent dans leur ensemble une forte augmentation et ils sont, cette année, de façon manifeste, les bénéficiaires du plan de redressement engagé en 1978.

Celui-ci prévoyait un redressement continu des moyens budgétaires de votre ministère, une réorganisation de l'administration centrale ainsi qu'une redéfinition du rôle du corps diplomatique dans les missions à l'étranger; les derniers exercices budgétaires nous ont permis de prendre la mesure de l'effort entrepris sur les deux premiers aspects, et il était indéniable que des efforts réels étaient en train de s'accomplir.

La présentation de votre budget, tout en poursuivant cet effort, s'accompagne de la parution du décret du 3 juin 1979 qui permet, vous l'avez souligné, une nouvelle définition du pouvoir des ambassadeurs et concrétise ainsi le troisième volet de ce plan. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, au nom du groupe U.D.F., que nous avons pris acte de cela avec la plus vive satisfaction.

Depuis notre dernier débat de politique étrangère, un fait marquant est intervenu dans les questions européennes, je veux parler, bien sûr, de la première élection au suffrage universel direct des représentants des peuples des neuf Etats membres de la Communauté, qui a constitué une étape nouvelle — et sans doute décisive — d'un processus dans lequel la France a été consciemment présente et a joué un grand rôle; il faut maintenant que la nouvelle assemblée trouve sa place parmi les institutions communautaires pour remplir avec efficacité la mission qui lui est dévolue par les traités.

Mais les moyens ne sont rien sans la volonté et la fermeté; et nous espérons que, dans les mois à venir, la fermeté à laquelle vous nous avez accoutumés, monsieur le ministre, ne se démentira pas.

Fermeté, à l'instar de celle dont a fait preuve votre collègue M. le ministre du commerce extérieur qui, devant certains risques évidents, et en l'absence de garanties suffisantes, a préféré reporter les ultimes discussions poursuivies dans le cadre des accords tarifaires du G. A. T. T., attitude dont nous avons pris acte avec satisfaction.

Vous même, monsieur le ministre, aurez sans doute à vous exprimer avec la même fermeté devant certaines difficultés qui pèsent sur la discussion budgétaire des Communautés ainsi que devant les risques de conflits graves concernant l'avenir de la politique agricole commune; il faut bien dire que, depuis quelques semaines, les assauts les plus démagogiques redoublent de toutes parts, et il est à craindre que certains de nos partenaires, pour des raisons et des objectifs différents, ne cherchent à tirer argument d'une situation et que d'autres n'en profitent pour essayer de laisser de côté leurs engagements.

Le dialogue régulier qui s'est instauré entre la France et la Grande-Bretagne — tout en ayant permis certains progrès — ne semble pas avoir produit tous les effets escomptés concernant les limites des demandes britanniques à l'égard de l'entreprise communautaire.

Nous savons tous qu'un tel franchissement aurait pour unique objet de conduire à des difficultés inextricables et probablement à l'écroulement de d'édifice en son entier. C'est pourquoi la France devra, au cours des prochains mois, témoigner de son intransigeance sur tous ces points.

Je ne puis conclure ces brèves remarques à propos des questions européennes sans évoquer l'intense activité qui s'est déroulée en Europe méridionale et qui s'est traduite, d'une part, par l'acte d'adhésion de la Grèce et, d'autre part, par la poursuite des négociations sur les candidatures espagnole et portugaise.

Nous souhaiterions vivement, monsieur le ministre, avoir sur ces points des précisions complémentaires sur l'état des négociations auxquelles, vous le savez, le groupe U.D.F. attache un grand intérêt.

Lors de la précédente discussion budgétaire, j'avais exposé à votre prédécesseur combien nous avions été déçus par l'absence de mesures et de décisions concrètes qui auraient dû, à notre sens, marquer l'issue de la réunion de Belgrade. Les grandes options de notre politique nous créent une obligation constante: celle de déployer d'incessants et nouveaux efforts en vue de favoriser la détente. Il ne faut pas craindre pour cela de rappeler les conceptions qui nous sont propres en ce domaine et que nous avons jusqu'alors largement contribué à promouvoir.

La visite des dirigeants chinois à Paris constitue bien, en ce sens, une espérance de voir s'instaurer de nouvelles initiatives en faveur de la détente qui pourrait se traduire, notamment, par une normalisation des rapports sino-soviétiques.

Promouvoir la détente, tel semble bien être votre souci, à en juger par l'intensité de votre politique avec les pays de l'Est et, au premier chef, avec l'Union soviétique.

Le dialogue politique qui se poursuit, marqué par la récente visite du Président de la République, se caractérise par l'importance des conversations, qu'il s'agisse du désarmement du Proche-

Orient ou de l'Asie. Il témoigne de la densité des relations et de la confiance entre les deux pays. On ne peut donc que déplorer vivement qu'il n'en soit pas de même pour ce qui concerne les échanges commerciaux. Depuis 1977, en effet, on enregistre une série de fléchissements successifs dont la cause principale semble bien être un retard sensible dans le rythme des commandes de biens d'équipement passées par l'U.R.S.S. à notre industrie.

La dernière réunion de la grande commission a été l'occasion, pour la France, d'insister sur ce point. Le problème est bien évidemment d'une telle importance qu'il est permis, monsieur le ministre, de se demander s'il ne devrait pas être réabordé avec plus d'insistance au niveau des consultations régulières prévues entre les deux ministères des affaires étrangères, voire à un niveau plus élevé, que vous avez évoqué dans votre exposé.

Les initiatives en faveur de la détente bâties sur l'indépendance et le refus des blocs font qu'avec raison vous recherchez le développement systématique et la poursuite de relations spécifiques avec l'ensemble des pays socialistes.

Nous avons suivi avec le plus grand intérêt vos initiatives successives en ce domaine, qu'il s'agisse de la reprise du dialogue franco-polonais en dépit des graves difficultés économiques que traverse le pays, qu'il s'agisse de la visite de M. Andréi à Paris, dont le bilan semble montrer que la coopération industrielle entre la France et la Roumanie est largement positive, qu'il s'agisse de la poursuite de nos relations avec la Hongrie, la Bulgarie et, plus récemment encore, du renforcement des contacts avec la République démocratique allemande.

Nous avons pris acte avec satisfaction de l'attitude de la France à l'égard des scandaleux événements qui se déroulent en Tchécoslovaquie et nous espérons bien que, tout en restant ouverte au dialogue et au contact, la France ne se départira pas de sa résolution au moment où le dialogue européen préparatoire à la réunion de Madrid va s'intensifier. Il y va de la crédibilité de nos conceptions au regard de la détente et aussi, bien sûr, de l'esprit qui a présidé à Helsinki.

Le développement du rôle politique et la poursuite des relations que nous entretenons avec l'ensemble de ces pays ne peuvent cependant suffire à masquer les tensions et les difficultés qui résultent des récents événements qui ont marqué, ces temps derniers, les relations Est-Ouest.

Qu'il s'agisse des événements de Cuba, qui ont suscité une vive inquiétude et dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils sont liés à la ratification des accords Salt II, qu'il s'agisse de la reprise probable et, je dirai, inévitable de la conférence de Vienne et des négociations M.B.F.R. ainsi que du refus légitime de la France d'y participer, qu'il s'agisse, enfin, des positions françaises en matière de désarmement et de l'espoir de voir certains de nos partenaires s'en rapprocher, notamment à Madrid, il y a là autant de questions, monsieur le ministre, où vous devriez faire preuve de la plus grande prudence — c'est, je le sais, ce que vous faites — et, encore une fois, de clarté et de fermeté, ce qui ne sera sans doute pas toujours facile.

J'en viens, si vous me le permettez, à quelques remarques sur notre politique africaine. Celle-ci, vous ne l'ignorez pas — et vous en avez fait état — a fait l'objet de certaines critiques. A l'égard de celles-ci, je dirai qu'il n'y a qu'une attitude possible: énoncer avec clarté les objectifs de notre politique, et, à travers des faits, prendre la mesure de sa cohérence. Vous venez de la faire, monsieur le ministre, dans votre remarquable exposé.

Les orientations, elles sont connues! « L'Afrique aux Africains », cela veut dire respecter et, au besoin, faire respecter l'indépendance des Etats, adresser systématiquement notre coopération aux peuples d'Afrique en assurant le développement économique et social de ces pays.

Au niveau des faits, il faut souligner combien l'exemple de la Mauritanie illustre ces principes. Nous avons là aujourd'hui un pays qui, grâce à la France, a retrouvé et fait respecter l'intégrité de son territoire et qui, en outre, est aujourd'hui en mesure de se retirer d'un conflit avec l'accord des parties algérienne et marocaine.

Mais les orientations et les faits ne peuvent masquer certaines situations, notamment la fragilité évidente des structures de certains Etats; fragilité qui, nous le savons, suscite bien des convoitises et des risques d'ingérence. Cela suffit à légitimer, lorsque les Etats en font la demande, notre aide ponctuelle et temporaire.

Ce fut le cas au Tchad, et cela s'est terminé par un règlement politique satisfaisant pour l'ensemble des parties intéressées.

D'avril 1977 à mai 1978, les événements du Shaba nous ont valu les mêmes critiques. Là encore, une intervention rapide et efficace des forces françaises a permis de sauver des vies

humaines et d'éviter des troubles graves. Les forces françaises ont été relayées par des Africains. Un règlement politique est intervenu, l'intégrité du territoire a été respectée et les conditions d'un assainissement économique et financier de ce pays ont été établies.

Voilà qui suffit à témoigner de la crédibilité de notre politique. Nos partenaires africains ne s'y trompent pas...

M. le président. Monsieur Feit, vous devez maintenant conclure.

M. René Feit. Je vais le faire, monsieur le président, tout en regrettant de disposer d'un temps de parole aussi court.

Mais je ne peux pas terminer mon propos, monsieur le ministre, sans évoquer le drame cambodgien, l'un des plus grands génocides de l'histoire du monde, la disparition d'un peuple, organisé cyniquement et méthodiquement sous le regard indifférent du monde.

La France a réagi avec vigueur et nous nous félicitons de la réunion de la conférence sur les secours au Cambodge, qui s'est récemment ouverte à New York, et de son succès.

Vous y avez défini, monsieur le ministre, les deux objectifs essentiels : rassembler des ressources qui soient à la mesure des besoins ; s'assurer que l'aide soit acheminée et distribuée d'une manière urgente, efficace et impartiale ; et vous avez défini la participation humaine et financière de la France dans cette grande entreprise humanitaire.

M. le président. Monsieur Feit, il vous faut impérativement conclure.

M. René Feit. J'en ai terminé, monsieur le président.

Ce sera l'honneur et la dignité de notre pays que d'avoir été à la pointe du combat pour que cessent de nous regarder et de nous accuser ces visages affamés, ces enfants et ces femmes qui achèvent de vivre leur sinistre destinée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Mesdames, messieurs, après la disparition brutale du chef de l'Etat sud-coréen, un chroniqueur s'est appliqué à dresser la liste des régimes d'oppression qui se sont écroulés au cours de cette année.

Liste éloquente ! Liste qui confirme l'appréciation que nous portons sur le rapport des forces dans l'arène internationale, sur la grande mutation qui se développe, le passage d'un monde fondé sur l'ignorance, la violence, l'exploitation, l'oppression et la guerre à un monde fondé sur la connaissance, la conscience, l'émancipation des peuples, la liberté et la paix.

Nous avons, pour notre part, salué ces succès populaires.

Nous avons en effet la conviction que l'avancée qu'ils constituent crée des conditions favorables à une meilleure entente entre les peuples, à une coopération plus étroite, libérée des contraintes des grandes féodalités industrielles et financières, et, par conséquent, au progrès de la coexistence pacifique, de la détente dans les rapports internationaux.

Sans doute les forces opposées à l'indépendance des nations restent-elles redoutables.

Elles disposent de moyens et résistent avec acharnement pour tenter de maintenir leurs positions ; et, si possible, pour reprendre celles qu'elles ont dû abandonner. D'où le climat de tension qui régnait dans les relations internationales.

Comment ne pas constater que le gouvernement français, plus précisément le Président de la République, qui s'est arrogé, au mépris de la Constitution, la direction personnelle de la politique extérieure de la France, ne s'est pas trouvé du côté des peuples en lutte pour la liberté ?

Comment ne pas constater qu'il a soutenu jusqu'au bout des tyrannies, des despotismes condamnés par l'histoire ?

Par ces attitudes, à contre-courant des grandes et nobles exigences de notre époque, il a porté un coup au prestige international de notre pays.

A vrai dire, si nous regrettons profondément et si nous combattons vigoureusement une politique inadaptée au vaste mouvement libérateur qui embrase notre planète, nous n'en sommes pas surpris.

Nous avons eu l'occasion, à de nombreuses reprises, et pas seulement en abordant les problèmes extérieurs, de montrer que cette politique sert directement les intérêts d'une caste égoïste. Elle vise à ménager quelques créneaux, hautement ren-

tables, pour le grand capital français, tandis que la crise s'aggrave. Elle sacrifie nos intérêts nationaux et l'indépendance de notre pays qu'elle conduit au déclin.

Nous refusons, je le répète, la politique des blocs, en l'occurrence tout alignement sur le bloc atlantique.

Nous refusons, nous, communistes, les limitations de notre souveraineté, tout acte allant dans la voie de la supranationalité, dans le cadre de la Communauté économique européenne.

Les illustrations ne manquent pas qui marquent les néfastes orientations de la politique actuelle du Gouvernement de la France.

Rappelez-vous : au sommet de la campagne pour l'élection de l'Assemblée européenne, vous aviez juré, les uns et les autres, que vous vous opposeriez à toute atteinte à la souveraineté nationale. Or, à quoi assistons-nous ?

A peine élue, l'Assemblée de Strasbourg décide d'inscrire à son ordre du jour la question de la coopération en matière d'armement — hypocritement appelée « problème industriel ».

Quelle voix officielle s'est élevée alors contre une aussi grossière démarche qui marque à la fois la volonté d'étendre les compétences de l'Assemblée européenne et de consacrer une nouvelle Communauté européenne de défense ?

M. Jean-Marie Caro. Vous êtes bien mal informé !

M. Maxime Gremetz. Que dire de votre diligence pour accélérer l'intégration onest-européenne, à travers l'élargissement du Marché commun ?

Vous ne pouvez pas ignorer le grave préjudice que l'adhésion de la Grèce — comme celles du Portugal et de l'Espagne — porterait à l'économie française, la pression qu'elle exercerait sur les conditions de travail et la vie des Français.

De même, vous ne pouvez ignorer les conséquences des décisions prises à Bruxelles, ces dernières semaines, concernant l'agriculture, la pêche ou les charbonnages français, ni les effets de la mise en place du système monétaire européen qui renforce l'hégémonie du mark.

Rabaisant le rôle et la place de la France, « petite nation » dans le monde, selon vous, vous avez délibérément choisi de subordonner notre politique aux intérêts de nos partenaires les plus puissants, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

Certes, cet alignement atlantique et européen doit tenir compte des réactions de notre peuple et s'entourer de mille précautions. Cependant, on le retrouve en bien des circonstances.

Mais abordons maintenant le problème crucial du désarmement, monsieur le ministre.

L'Assemblée générale des Nations unies a décidé l'organisation, à la fin du mois d'octobre, d'une semaine mondiale sur ce thème. Incontestablement, une entreprise de cette ampleur méritait un éclat exceptionnel. La participation du Président de la République à la session spéciale de l'O.N.U. pouvait laisser penser que le Gouvernement prendrait des mesures dans ce sens. Vous n'avez pas jugé nécessaire de prolonger un événement qui répond à une aspiration essentielle des peuples, le droit de vivre en paix. Nous le déplorons : ce silence ne grandit pas la France.

Plus grave encore est l'absence de propositions concrètes, de nature à contribuer positivement à cette grande œuvre, alors que la course aux armements nucléaires et conventionnels se poursuit et tend même à s'aggraver.

De dangereux projets prévoient l'installation, en Europe occidentale, de nouvelles fusées américaines. Les Etats-Unis et l'O.T.A.N. exigent l'augmentation massive des dépenses militaires. Ces campagnes sont orchestrées pour créer un climat justifiant cette escalade infernale.

Aujourd'hui, on en arrive même à présenter les propositions faites par Léonid Brejnev — vous avez dit, monsieur le ministre, qu'elles étaient « intéressantes et favorables à la détente » — comme « des menaces contre l'Europe ». Allez-vous persister à ne rien faire ?

Ainsi que je le notais en commençant, une profonde mutation est en cours autour de la revendication de peuples, longtemps soumis à la domination coloniale, qui aspirent à disposer de leur destin et à accéder à l'indépendance, à la maîtrise de leurs ressources naturelles et de leur développement économique. Nous comprenons et nous partageons ces objectifs de justice et de dignité.

Pour cela, il faut bannir toute résurgence colonialiste ou néocolonialiste et toute tentative de préserver ou de rétablir les privilèges des groupes multinationaux, renoncer aux pressions

et intimidations, ainsi qu'aux manœuvres de déstabilisation d'Etats souverains. Ce n'est malheureusement pas ce qui guide la politique du Gouvernement français. Vous continuez à vous conduire en gendarme de l'impérialisme en Afrique. Vous vous opposez aux aspirations élémentaires des peuples à la liberté. Vous soutenez des régimes corrompus.

Ainsi, vous avez espéré sauver le sinistre Bokassa, alors même que vous connaissiez l'étendue de ses crimes, et vous ne l'avez lâché qu'au tout dernier moment. Vous n'avez pas hésité, dans ces circonstances, à ternir l'image de la France et vous maintenez en place les troupes françaises au mépris de la volonté du peuple centrafricain.

Que penser de votre projet de mettre sur pied un groupe d'intervention, sous le prétexte de protéger nos approvisionnements pétroliers ? Comment ne pas y voir le retour à des pratiques anciennes, dépassées ?

Que penser de votre peu d'empressement à établir des relations normales, fructueuses et mutuellement avantageuses avec l'Algérie ?

Que penser de l'abstention de la France dans le vote du conseil de sécurité des Nations unies condamnant les raids punitifs de l'Afrique du Sud contre l'Angola ?

Dans le même temps, au Proche-Orient, vous ne prenez pas les décisions qui s'imposent aujourd'hui.

Qu'attendez-vous, par exemple, pour reconnaître officiellement l'Organisation de libération palestinienne, pour inviter Yasser Arafat à Paris, alors qu'il apparaît de plus en plus nettement que la solution du conflit passe par cette reconnaissance ? D'autres capitales nous ont précédé : le Gouvernement français sera-t-il une nouvelle fois le dernier à tenir compte des réalités ?

Ce monde actuel dont vous vous plaisez, pour égayer l'opinion, à amplifier les aspects dangereux, c'est votre politique qui tend délibérément à le rendre tel. Au fond, cette politique exorime, de tous côtés, une résistance à une exigence capitale de notre temps : l'attachement des peuples au respect de leur souveraineté et à la paix.

Nous ne nous résignons pas, pour notre part, à ce déclin de la France, au contraire : le parti communiste français propose et agit en faveur d'une grande politique internationale qui permettra à la France de contribuer activement, comme cela lui revient, à la solution des grands problèmes de ce monde.

La France doit prendre toute sa place dans la réalisation des grandes tâches mondiales, vitales pour l'avenir et l'équilibre de la planète. Et pour que son action soit marquée du sceau de l'efficacité, elle doit d'abord rester maîtresse d'elle-même. Elle doit préserver à tout prix sa souveraineté.

D'ailleurs, d'une façon générale, nous considérons que les principes de souveraineté des nations, d'indépendance et de non-ingérence sont plus que jamais de ce temps. Chaque nation doit être en mesure de participer activement, quelle que soit sa dimension, à la solution des problèmes internationaux.

De ce fait, nous récusons catégoriquement l'existence de blocs au sein desquels les volontés nationales disparaîtraient. Le progrès de l'humanité se fera à l'encontre d'une telle conception.

De même, loin de nous l'idée d'on ne sait quel repli autarcique. La coopération la plus large possible, dans le respect de la souveraineté, exclut tout autant l'isolement que l'alignement.

S'il est un domaine dans lequel la France devrait en priorité marquer sa présence active, c'est celui du désarmement. Si des progrès ont pu être réalisés en matière de détente politique, la question qui se pose avec force actuellement concerne la préservation et l'élargissement de la détente au domaine militaire.

Or, la France a les moyens de jouer un rôle influent et d'affirmer son indépendance, tout en renforçant sa sécurité. Déjà, l'an passé, dans la perspective de la session spéciale de l'O.N.U. sur le désarmement, nous avons élaboré un mémorandum détaillé, précis et réaliste, définissant les objectifs et les méthodes d'une politique française de désarmement.

Nous partons de l'idée qu'en matière de désarmement tout pas en avant compte, toute initiative, même limitée, est opportune et utile si elle permet de progresser vers l'arrêt de la course aux armements et même vers la réduction progressive de ceux-ci. En ce domaine, il y a urgence, car diverses tentatives pour faire accepter aux peuples une nouvelle accélération de la course aux armements se font jour. Les plaidoyers en faveur du renforcement du potentiel militaire en Europe se multiplient et des plans sont à l'étude.

La France ne peut se taire ou rester passive, d'autant plus que, je le rappelle, des propositions concrètes de réduction des forces en Europe ont été formulées par Léonid Brejnev. On ne saurait sérieusement en minimiser la portée.

La France ne peut se taire ou rester passive ; à ce propos, Georges Marchais a adressé au Président de la République, à l'occasion de la semaine du désarmement, décidée par l'O.N.U., une lettre qui formule une série de mesures précises.

Nous y proposons, notamment, que la France prenne sans tarder l'initiative d'une conférence réunissant tous les Etats signataires de l'acte final d'Heisinki et portant sur l'ensemble des problèmes du désarmement en Europe.

Nous y demandons également que la question du désarmement soit inscrite à l'ordre du jour de nos travaux dans les plus brefs délais.

Parce qu'elle constitue pour l'humanité une charge financière écrasante et parce qu'elle peut mettre en danger la survie même des peuples, la course aux armements doit être l'objet d'une lutte opiniâtre.

Pour cette raison nous entendons tout faire afin de sensibiliser l'opinion publique. Nous sommes conscients que son intervention, dans ce domaine comme dans d'autres, est la condition de tout pas en avant.

Nous considérons également que toute nouvelle avancée sur la voie de la coexistence pacifique et de la désescalade militaire participe à l'instauration de relations plus harmonieuses, plus équitables, pour tout dire plus démocratiques, entre toutes les nations.

De ce point de vue, l'approfondissement de la détente est inséparable de la mise sur pied d'un nouvel ordre économique et politique international — exigence partagée aujourd'hui par l'immense majorité des nations. En effet, l'instauration d'un nouvel ordre politique et économique s'impose actuellement dans tous les domaines de la vie internationale.

Le nouvel ordre international n'est pas un thème de dissertation ou de spéculation, c'est un impératif urgent dans un monde en profonde mutation, au sein du vaste mouvement d'émancipation sociale et humaine qui s'y déroule et exige de se traduire en actes concrets.

La France se doit, en premier lieu, de contribuer à une profonde démocratisation de la vie internationale, ce qui suppose qu'elle reconnaisse la légitimité des aspirations des peuples à la souveraineté et à la liberté.

Il doit en être de même pour ce qui concerne les peuples palestinien et sahraoui et leurs organisations nationales, l'O.L.P. et le front Polisario.

Je reviens du Liban et du Sahara occidental. J'ai pu y mesurer combien la France est sévèrement jugée, combien son potentiel de sympathie est en train d'être gâché.

Au Moyen-Orient, parce que vous vous effacez devant votre allié américain, vous vous refusez encore à prendre des initiatives qui permettraient un règlement du problème palestinien, clé de tout règlement au Liban et dans tout le Moyen-Orient. Mais vous pouvez compter sur nos initiatives répétées pour vous contraindre, malgré vos réticences, à recevoir Yasser Arafat.

Au Sahara occidental, l'hypocrisie de votre prétendue « neutralité » apparaît au grand jour. J'ai sous les yeux des documents prouvant que des armes françaises sont récupérées par les combattants du Polisario sur les troupes d'agression de Hassan II, auquel M. Druon a apporté son soutien dans des termes dithyrambiques.

Vous bravez les résolutions de l'O.U.A. et de la conférence des pays non alignés, vous vous activez à la Quatrième Commission de l'O.N.U. pour empêcher — mais vous n'y avez pas réussi — le vote d'une résolution condamnant l'agression marocaine et l'intervention américaine, que vous taisez honteusement.

En dépit de vos dénégations, oui, je le répète à cette tribune, le peuple sahraoui existe, quoi qu'il connaisse des conditions de vie extrêmement difficiles. Oui, le front Polisario est son représentant authentique ; oui, ce peuple se bat pour sa liberté et son indépendance !

Votre politique néo-colonialiste et de classe, qui vous place du côté de l'agresseur, porte atteinte à l'autorité de la France. Mais, là aussi, vous pouvez compter sur nous pour qu'avec les travailleurs et notre peuple, nous vous contraindions à prendre la mesure des réalités nouvelles et à y conformer votre politique.

S'agissant de l'Afrique australe, il est grand temps que le Gouvernement mette un terme à ses relations de collaboration avec le régime raciste de Prétoria. Les condamnations de la politique d'apartheid, sous l'effet de l'opposition grandissante de l'opinion française et internationale, sont utiles et indispensables.

Mais il est nécessaire d'aller plus loin et de considérer le front patriotique de Zimbabwe et le S. W. A. P. O. de Namibie comme des interlocuteurs pour l'accès de ces pays à l'indépendance. La France se doit d'appliquer, à l'encontre des régimes racistes,

l'ensemble des décisions adoptées par les Nations unies. Elle se doit d'agir dans ce cadre pour avancer l'heure de la liberté dans cette région du monde.

Agir pour la démocratie, à l'échelle internationale, signifie que notre pays doit mettre un terme aux ingérences, aux interventions dans les affaires d'Etats souverains et aux pressions dirigées contre les peuples.

Un terme doit être mis aux campagnes stimulées par le Gouvernement, tendant à dresser notre peuple contre les pays producteurs de pétrole ou de matières premières, qui mettent en avant leur volonté légitime de disposer souverainement de leurs ressources nationales.

Nous pensons que, chaque fois que le Gouvernement masque ou déforme la réalité d'un autre pays, quelle que soit son orientation politique et sociale, il va à l'encontre de la nécessaire compréhension entre les peuples et de la progression des rapports démocratiques entre les nations.

Le nouvel ordre concerne également les relations économiques, commerciales, scientifiques, techniques et culturelles entre les Etats. Il est essentiel de les rendre plus denses, plus équilibrées et plus stables.

Ce nouvel ordre impose que la France mette un terme aux ostracismes et aux discriminations politiques qui continuent d'entraver ses relations avec de nombreux pays.

Les rapports de coopération de notre pays avec l'ensemble des pays socialistes et avec les pays d'Asie et d'Afrique, en particulier avec des pays qui souhaitent le développer comme le Viet-Nam, l'Angola, l'Algérie, ou Madagascar doivent être rehaussés, rééquilibrés et diversifiés.

Les problèmes de la coopération et du nouvel ordre économique font l'objet de grandes négociations internationales. Il est essentiel que la France, au lieu de s'effacer derrière la Communauté ou de se mettre dans le sillage de l'intransigeance américaine, y participe en toute souveraineté, en soutenant des solutions d'intérêt mutuel.

En particulier, s'agissant de la coopération dans le domaine des matières premières, la France se doit d'agir pour faire progresser des négociations qui stagnent.

Une base de discussion existe, le programme intégré, un cadre de négociation aussi, la commission des Nations Unies pour le commerce et le développement.

Le Gouvernement français devrait prendre la décision, et la faire connaître, d'une contribution financière immédiate de 500 millions de francs au deuxième guichet du fonds commun pour les matières premières.

La France doit prendre à son compte l'idée de relance de négociations globales, dans le cadre des Nations unies, portant simultanément sur les problèmes de l'énergie, des matières premières, de la coopération et de la refonte du système monétaire et financier international.

Dans des régions entières d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes, des centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes de la faim et de tous les effets du sous-développement.

Il n'est pas tolérable que, dans ses relations de coopération avec ces pays, notre pays s'insère de plus en plus étroitement dans le cadre communautaire.

L'appréciation des négociations tendant au renouvellement de la convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et cinquante-huit pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, fait apparaître que les politiques communautaires visent, avant tout, à prolonger une division internationale du travail et des rapports de subordination et d'exploitation de type néo-colonialiste.

Elles ne répondent pas aux immenses besoins du monde en développement.

Nous exigeons que d'ici à la prochaine session extraordinaire des Nations unies sur la troisième décennie pour le développement, qui devrait avoir lieu en mai 1980, le Gouvernement se conforme à l'objectif préconisé de 0,7 p. 100 du produit national brut consacré à la coopération financière du développement.

Nous pensons aussi que, outre sa contribution à des initiatives internationales, la France doit mettre en œuvre une politique de production et d'exportation agricole, hors des carcans communautaires.

Nous demandons que la question de la préparation des propositions de la France dans le cadre de l'assemblée extraordinaire pour la troisième décennie fasse l'objet d'un débat parlementaire sérieux, excluant l'irréalisme et la démagogie mais contribuant à une prise en compte démocratique de grandes initiatives

concernant les immenses problèmes que sont, pour l'humanité, la lutte contre la faim dans le monde et contre tous les effets du sous-développement.

Nous ne saurions, en effet, accepter que, sur l'ensemble des questions qui agitent notre planète, la France laisse à d'autres le soin de parler à sa place.

Cela est singulièrement vrai pour la Communauté européenne.

Et que l'on n'y voie pas une contradiction avec notre engagement de voir la France participer à la C.E.E. en vue de la soustraire de la domination sans partage des puissances d'argent et à l'orienter vers une Europe des travailleurs. La souveraineté de notre pays est, à nos yeux, une condition indispensable de sa participation active à l'Europe.

Nous voulons une Europe de progrès social.

En ce sens, nous exigeons l'arrêt des plans de chômage, d'austérité et de démantèlement industriel et nous formulons une série de propositions très concrètes qui pourraient permettre un net progrès du niveau de vie au sein de la Communauté.

Nous voulons une Europe d'intense coopération entre pays européens et, en même temps, largement ouverte sur le monde.

J'ajoute que nous renouvelons notre opposition catégorique à l'élargissement du Marché commun.

Que signifie, en effet, cette adhésion ?

Nous l'avons montré et toutes les études officielles européennes le confirment : l'élargissement de la Communauté serait une concurrence insupportable pour des pans entiers de notre production industrielle et agricole, la ruine pour des secteurs économiques et des régions entières, la fuite des entreprises françaises, l'alié pour abandonner, au sein du Marché commun, la règle de l'unanimité.

La France le paierait cher.

Notre pays a tout à perdre dans cette affaire, tout comme le peuple grec, d'ailleurs, qui serait ainsi livré plus durement à la politique de surexploitation des multinationales.

Nous voulons, enfin, une Europe pacifique, apportant sa contribution spécifique à la solution des conflits, au progrès de la détente, à l'organisation de la paix et du désarmement.

Nous avons, on le voit, de grandes ambitions pour la France.

Mais, à ce sujet aussi, nous proclamons que l'avenir commence maintenant.

Autrement dit, en politique extérieure comme en tout autre domaine, nous n'entendons pas remettre au lendemain le règlement des problèmes urgents.

C'est sans attendre que nous allons accroître nos efforts pour orienter la politique internationale de la France dans la voie de l'intérêt national, de la coopération et de la paix.

Nos initiatives nationales et internationales, leur retentissement sur l'opinion publique, vous ont déjà contraints à certains reculs ; des premiers acquis, certes modestes, ont été obtenus.

Alors que vous désiriez lier la France au bloc supranational ouest-européen, notre action a permis l'adoption d'une loi interdisant tout empêtement de l'Assemblée européenne sur notre Parlement.

Alors que vous boudiez toute initiative vers le désarmement, notre bataille vous a conduits à occuper enfin la place qui revenait à la France à la conférence de Genève.

Alors que vous boycottiez le nouveau régime au Nicaragua, nos demandes insistantes vous ont amenés à établir enfin avec ce pays des relations conformes à l'intérêt mutuel.

Alors que vous souhaitiez plier les peuples d'Indochine, notre combat vous a contraints à revenir sur votre odieux projet d'affamer ces peuples.

Voilà autant de faits que nous sommes en droit de considérer comme des acquis de notre lutte et qui nous encouragent vivement à persévérer dans notre volonté de voir s'affirmer une politique française dans le monde qui soit toujours plus conforme à la justice et à la liberté. C'est l'intérêt de la France et de notre peuple. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, vous êtes allé à New York pour aider les victimes du Cambodge, après celles du Viet-Nam.

Ouvrier de la vingt-cinquième heure, vous ne pouvez aujourd'hui nous rapporter qu'un faire-part de décès.

Des centaines de milliers de Vietnamiens ont trouvé la mort dans la mer de Chine. Des millions de Cambodgiens sont morts assassinés ou morts de faim.

Pourquoi ?

Ils sont morts parce que, depuis 1945, un gouvernement viet-minh, impérialiste, hégémonique, d'idéologie communiste, poursuit l'asservissement du viet-Nam et l'absorption du Cambodge et du Laos.

Voilà la vérité.

Ils sont morts parce que, vous le savez bien, l'O. N. U. n'a jamais osé intervenir ni même voulu condamner leurs assassins.

Ils sont morts — trois fois hélas ! — parce qu'une France toujours soucieuse de ménager les communistes vietnamiens ou cambodgiens, n'a jamais voulu dénoncer au monde ni à l'O. N. U. un génocide monstrueux.

Sachez que ce pays, qui est un enfer aujourd'hui, a connu le bonheur.

Je l'ai connu à son âge d'or quand, parlementaires en mission pendant la guerre d'Indochine, nous allions dans le Sud, en Cochinchine et étions accueillis par des milliers de petits drapeaux agités par les enfants des écoles qui nous suppliaient de ne pas les abandonner.

A la conférence de Genève où je représentais la France, j'ai entendu devant Molotov, devant Tran Van Dong, les représentants du Laos et ceux du Cambodge nous déclarer : « Nous sommes des gens-heureux. Que le Viêt-Minh nous laisse en paix ! Nous invitons tous les délégués à venir dans nos villages pour le constater. Nous sommes reconnaissants à la France de ce qu'elle a fait pour nous. »

Enfin, dernier témoignage, un peu tardif peut-être, publié avant-hier dans la presse, celui de Sihanouk : « En 1863, déjà victime des Vietnamiens, le peuple Khmer ne comptait plus qu'un million d'âmes. La colonisation française nous a permis de nous refaire et nous étions sept millions quand elle s'est terminée. »

Cela doit vous faire plaisir, messieurs les communistes, vous qui n'avez jamais cessé de condamner les fameux colonisateurs !

C'est un fait : quand l'armée vietnamiennne arrive dans une région, elle provoque la panique et la fuite des habitants. Ce n'est pas seulement aujourd'hui que nous assistons à ces exodes massifs.

En 1954, aussitôt que les Français furent partis du Tonkin, monsieur le ministre, dans ce pays où les gens sont traditionnellement attachés à la terre de leurs ancêtres, où le tombeau côtoie la maison, j'ai vu de mes propres yeux l'évacuation d'un million de malheureux catholiques qui fuyaient. Heureusement il y avait à ce moment la flotte française. Grâce à elle, ils ont pu se réfugier dans le Sud. Je les vois encore, car je suis allé à ce moment-là onze fois en Indochine, parlementaire en mission délégué par la commission des finances : ils se jetaient à nos pieds en nous disant, groupés autour de leur curé : ne nous abandonnez pas. Voilà quelle était déjà la situation face à l'invasion du Nord.

En 1975, après la chute de Saigon, le correspondant du journal *Le Monde* écrivait déjà : « Des milliers de cadavres sont ramenés par les flots ». Et depuis, c'est une véritable marée humaine qui fuit le régime vietnamiennne. Le Viet-Nam est devenu un immense goulag. Tous ceux qui en reviennent, et je vous renvoie à des livres qui ont été écrits par des missionnaires, par des gens qui ont pu s'échapper, s'accordent à dire que ce pays est devenu une prison infâme, le théâtre d'un massacre permanent, où les camps de rééducation sont innombrables. « C'est atroce. » Voilà ce que rapportent tous ceux qui, depuis des années, reviennent de ce pays-là.

Le catholicisme, cette religion de la charité, le bouddhisme, cette religion de la méditation, toutes ces religions de douceur, sont exterminées. Tous les bonzes ont été massacrés. Et sachez bien que ce qui a fait partir beaucoup de ces malheureux sur la mer, vers la mort, ce n'est pas tant peut-être la peur de perdre la liberté que celle de perdre leur âme.

Eh bien ! monsieur le ministre, et, vous, messieurs qui, souvent, avez défendu ici le prestige de l'O. N. U., sachez que jamais aucune condamnation n'est venue de la part de cette grande assemblée.

Monsieur le ministre, vous affirmiez tout à l'heure qu'il y avait parfois des moments où il fallait faire appel à la conscience universelle. Et vous ajoutiez, avec quelque imprudence, me semble-t-il : mais la conscience universelle, ça existe, et la France est dans son rôle quand elle y fait appel.

Vous évoquez l'efficacité de la conscience universelle ? Soit. Mais quand un membre de l'O. N. U. a-t-il fait appel à cette conscience pour arrêter ces massacres ? Hier encore, le secrétaire général de l'O. N. U., craignant de froisser la susceptibilité d'un gouvernement d'assassins précisait : « Nous ne sommes pas ici pour adresser des réprimandes ».

Quelle lâcheté !

Les gouvernements français ont su faire preuve de générosité en France — je l'ai constaté — et ils ont eu raison, car cela correspondait à l'âme profonde de notre peuple, ce peuple qui a su ouvrir ses rangs pour accueillir ceux qui arrivaient de là-bas, Cambodgiens ou Vietnamiens. Mais je constate que, devant le massacre, nos gouvernants n'ont jamais fait appel à la conscience universelle.

Et pourtant, monsieur le ministre, je me suis adressé bien souvent à vos prédécesseurs. Dès le 4 décembre 1974, à cette tribune, je reprochais à l'un d'entre eux un vote qui était déjà favorable aux révolutionnaires quand Phnom Penh n'était pas encore prise par les Khmers rouges. Alors que tous les autres pays occidentaux avaient voté contre les Khmers rouges, la France s'était abstenue. Le ministre de l'époque avait répondu à ma protestation : « Le règlement du problème cambodgien appartient aux Cambodgiens. »

Le 26 avril 1976, un de nos collègues, M. Boudet, a justement proclamé les nouvelles qu'il avait reçues de gens qui revenaient de là-bas. A cette tribune, il dénonçait le fait que plus de 600 000 Cambodgiens avaient déjà été massacrés. Votre prédécesseur a répondu que « personne ne disposait d'informations sûres ».

Le 6 mai 1976, je suis revenu ici pour m'exprimer en ces termes : « Ce qui est grave, c'est le silence de la France face à ces destructeurs d'une civilisation. Le rôle de la France est bien de les dénoncer au monde. » Votre prédécesseur m'a répondu : « Ces atrocités, j'ai peur d'y croire » — je cite — « je n'en ai pas la preuve ». Et c'était un mensonge, car le document où j'avais lu justement la scène des massacres, accompagné de photographies, était le journal de Versailles publié par M. Destremau, qui était son secrétaire d'Etat !

On ne voulait pas voir. On ne voulait pas entendre. On avait peur de faire de la peine au Viêt-Minh.

Le 9 novembre 1976, je suis encore monté à cette tribune et je m'expliquais ainsi : « A côté des tas de cadavres, il n'y a plus qu'un peuple réduit en esclavage et nous nous taisons. L'heure qui sonne est celle du réquisitoire de la France. »

Ce jour-là, il m'a été rétorqué : « Le Cambodge, monsieur le député, demeure une zone fermée et il est difficile de savoir avec certitude ce qui s'y passe. » Je cite, sans rien changer.

Le 2 novembre 1978, je rappelais à cette tribune des textes de M. Lacouture qui avait été un homme de gauche, qui avait eu l'occasion de dire autrefois qu'il était contre l'occupation française et qui déclarait maintenant : « Un peuple bâillonné agonise dans le silence et, devant la complicité et la lâcheté des institutions internationales, j'ai envie de hurler. »

Je rappelais alors : « Le Viêt-Nam siège à l'O. N. U. Aucune sanction n'est prise contre lui et j'apprends que la France vient de lui consentir des prêts pour son rétablissement économique. »

Votre prédécesseur m'a confirmé cette générosité.

Est-ce ainsi, monsieur le ministre, que vous concevez l'appel à la conscience universelle ? Et aujourd'hui même, vous la continuez, cette aide, cette aide personnelle, directe, au gouvernement des assassins. Elle a été supprimée par les Allemands. Elle a été supprimée par les Anglais. Le 15 septembre dernier, répondant dans le *Journal officiel* à une question que j'avais posée, vous indiquez, dans une réponse qui, laissez-moi vous le dire, et vous savez pourtant toute l'amitié et l'admiration que j'ai pour vous, constitue une véritable provocation à l'égard des victimes : « La France a signé avec le Viêt-Nam un protocole d'aide financière en avril 1977, mettant à la disposition de ce pays une enveloppe de crédits d'un montant de 448 millions de francs à laquelle ont été ajoutés 223 millions de francs de crédits commerciaux... Deux accords relatifs à la fourniture gratuite de blé ont été signés depuis deux ans, portant l'un et l'autre livraison de 13 000 tonnes de blé. »

Ces livraisons, vous le savez bien, s'effectueront sans aucun contrôle. Allez-vous continuer ? C'est ma première question.

M. le président. Monsieur le député, vous devez impérativement conclure.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, je vous poserai cette autre question : vous revenez de la conférence de New York. Est-ce que vous apportez la garantie que ce qui a été livré ou qui le sera en exécution des accords qui ont été signés hier sera distribué aux véritables bénéficiaires ? Ou cela ne servira-t-il pas plutôt à alimenter les armées vietnamiennes d'occupation du Cambodge, comme cela se passe pour les livraisons prévues par les accords de juillet ? Je tiens les preuves à votre disposition.

Si vraiment nous n'avons pas cette garantie d'une surveillance ou internationale ou par la Croix-Rouge ou de votre part, c'est

un nouveau leurre et, comme en juillet dernier, vous aurez été la victime d'hommes qui ont l'habitude de tromper : il suffit de connaître l'histoire.

Croyez-moi, monsieur le ministre, tâchez de donner un peu plus de virilité à votre politique quand il s'agit des dangers extérieurs.

M. le président. Monsieur le député, je vais être contraint de vous retirer la parole.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Sans doute, M. le président de la République a su dire à Berlin ce qu'il fallait. Mais il y a encore des choses à ajouter.

J'admire pour ma part la réponse de Mme Thatcher devant la provocation de la revue de Berlin, qui a été faite dans les conditions que vous savez : « Il nous appartient de faire en sorte que les dirigeants soviétiques n'aient aucun doute sur le prix à payer pour toute aventure militaire. »

M. le président. Monsieur le député, votre temps de parole est écoulé.

La parole est à M. Mexandeau...

M. Edouard Frédéric-Dupont. Je comprends que le président ne soit pas très heureux de m'entendre.

M. le président. Comme M. le président de l'Assemblée nationale l'a demandé hier et aujourd'hui encore je ferai respecter scrupuleusement les temps de parole dont disposent les orateurs inscrits dans la discussion, sans aucune exception.

La parole est à M. Mexandeau, pour cinq minutes.

M. Louis Mexandeau. Ma brève intervention portera sur les crédits consacrés aux relations culturelles, scientifiques et techniques. Il s'agit, à l'évidence, d'un budget médiocre mis au service d'une politique incertaine et désabusée.

Un budget médiocre quant à son montant global, et surtout quant au pourcentage qu'il représente dans l'ensemble du budget des affaires étrangères. En effet, si cette année — une fois n'est pas coutume — celui-ci progresse en francs courants à peu près au même rythme que le budget de l'Etat, les crédits destinés aux relations culturelles, scientifiques et techniques et à la coopération n'augmentent que de 12,70 p. 100 environ, et comme l'ont souligné les bons rapports de M. Delehedde et de M. Chandernagor, la dotation de la D. G. R. C. S. T. dans l'ensemble des crédits du ministère des affaires étrangères ne cesse de décroître : en 1976, elle représentait encore la moitié du budget total — 48,4 p. 100 — ; en 1980, elle dépassera péniblement la barre des 40 p. 100.

Une telle chute constatée en moins de cinq ans, alors que la population du globe croît rapidement, alors que chaque année de nouveaux pays accèdent à la souveraineté, alors que les besoins se diversifient en fonction même de l'évolution culturelle, scientifique et technique, ne peut avoir que des effets redoutables et, à terme, mortels. Autrement dit, si la mesure de l'effort à consentir s'applique non aux engagements antérieurs, mais aux obligations actuelles ou futures qui sont celles d'un pays comme la France, c'est devant une sorte de trou béant que nous nous trouvons. Dès lors, comment ne pas percevoir, au-delà du constat attristé des chiffres, l'amorce d'une politique de démission ?

Pour illustrer cette politique incertaine et désabusée, je prendrai l'exemple du rapport entre l'évolution des crédits consacrés à la coopération et celle des crédits affectés aux relations culturelles. Cette année, les premiers n'ont pas eu la priorité ; ils auront une faveur toute relative l'année prochaine au bénéfice d'actions vers le Maghreb. Est-ce l'écho des craintes que j'ai exprimées l'an dernier à cette même tribune en évoquant l'éloignement de l'Afrique du Nord vis-à-vis de l'ancienne métropole qui ne cesse ou ne devrait cesser de nous préoccuper ? Je ne nie pas l'intérêt de certaines des actions qui ont été choisies, mais on remarque d'autant plus ces points positifs qu'ils semblent constituer des exceptions.

En contrepartie, ce sont les crédits des relations qui pâtiront de ce modeste effort. Cela nous fait penser au geste du charretier qui, pour desembourber un char, excite tantôt l'un ou tantôt l'autre cheval, alors que leurs efforts devraient être simultanés. En définitive, les chevaux deviennent rétifs, et le char reste embourbé.

Mais les apparences sont trompeuses, car combien d'actions de simple diffusion culturelle sont baptisées de coopération pour des raisons de commodité ? Les rapports notent justement le déclin de la coopération technique.

L'incertitude de cette politique se manifeste surtout au niveau des bénéficiaires des actions qui sont entreprises. En effet,

c'est un budget qui semble porter la marque des lourdcours, des traditions, des routines, plus qu'il ne témoigne de la promotion des choix.

On a noté que la plupart des nouveaux crédits sont consacrés aux efforts tendant à mieux encadrer les enfants français installés à l'étranger. Bien entendu cette tâche ne peut échapper à l'Etat, mais en quoi concerne-t-elle directement la véritable coopération ? Je n'évoquerai pas certaines arrière-pensées...

M. le président. Monsieur le député, vous devez impérativement conclure.

M. Louis Mexandeau. Je conclus impérativement en faisant observer que cette même orientation médiocre caractérise le choix des pays. On a souligné combien les interventions de la France étaient lourdes et routinières en faveur de pays à l'avenir peu prometteur. Que pesera dans vingt ans Pondichéry vis-à-vis du sous-continent indien ? Pourquoi continuer à intervenir massivement dans des pays qui, du point de vue de la francophonie, sont tirés d'affaire — je pense au Québec dont je suis un ami — alors qu'on assiste au déclin de la langue française ou de notre présence aux Etats-Unis ?

M. le président. Monsieur le député, votre temps de parole est épuisé.

M. Louis Mexandeau. Je dirai en quelques mots...

M. le président. Non, monsieur le député, vous concluez !

M. Louis Mexandeau. Vous devriez, monsieur le ministre, privilégier des actions légères, dans le cadre d'une politique que l'on a qualifiée parfois, avec mépris, de « saupoudrage »...

M. le président. Monsieur le député, je vais vous retirer la parole.

M. Louis Mexandeau. Demain, cette politique peut être rentable...

M. le président. La parole est à M. Alduy...

M. Louis Mexandeau. Dans le domaine des relations culturelles comme dans celui de la politique industrielle, la France ne peut se contenter d'une politique de « créneaux ».

M. le président. Monsieur le député, je vous rappelle, ainsi qu'à tous mes collègues, que M. le président de l'Assemblée nationale a demandé à tous les orateurs de respecter strictement leurs temps de parole. J'ai fait respecter cette règle depuis le début de la séance et je continuerai jusqu'au bout. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Monsieur le président, le fait que nous ne puissions pas parler plus de cinq minutes est la preuve éclatante de la décadence du Parlement.

M. le président. Permettez-moi de vous interrompre, mais, rassurez-vous, je décompterais les secondes que je vous prends.

M. Paul Alduy. Tant mieux !

M. le président. Les temps de parole des orateurs ont été déterminés par les groupes. C'est donc aux présidents de groupe qu'il faut vous adresser.

M. Paul Alduy. J'ai été moi-même vice-président de l'Assemblée et je critique la décision de la conférence des présidents.

M. René Feit. Très bien !

M. Paul Alduy. Je descendrai des hauts sommets, monsieur le ministre, pour vous entretenir d'un sujet que vous connaissez très bien, celui des Français à l'étranger.

Je vous remercie infiniment d'avoir créé une nouvelle direction, celle des Français de l'étranger. Bien que vous n'en ayez pas beaucoup parlé, je pense que, dans votre esprit, il ne s'agit pas d'un replâtrage, mais vraiment d'un nouveau service dont l'objectif est d'appliquer aussi strictement que possible les lois sociales de la métropole à tous les Français qui vivent à l'étranger. L'Assemblée nationale devrait pleinement approuver cette orientation.

La législation de la métropole doit être appliquée aux certaines de milliers de Français de l'étranger pour deux raisons.

La première, c'est la nécessaire égalité de droits entre les Français, où qu'ils se trouvent dans le monde, et la seconde, c'est qu'il n'y a pas de puissance française possible à l'extérieur de nos frontières, s'il n'y a pas de colonies françaises, s'il n'y a pas de citoyens français capables de défendre nos intérêts

d'une manière ou d'une autre. Les Allemands l'ont compris depuis fort longtemps qui, bien souvent, enlèvent des marchés que nous aurions pu obtenir.

M. Jean-Guy Branger. C'est vrai !

M. Paul Alduy. Ces mêmes raisons justifient une réforme profonde de nos consulats, comme je l'ai écrit dans un rapport qui ne doit pas être publié car il pourrait gêner certaines personnes.

Il conviendrait, d'abord, de procéder à une refonte de la carte consulaire, à l'instar de ce que nous faisons tous les ans pour la carte scolaire. On conserve parfois des consulats, uniquement parce qu'il sont installés depuis deux cents ans.

A l'inverse, vous devriez créer, un peu partout, de nouvelles chancelleries. Il n'y a pas de consulat à Miami, où vivent sept cents Français retraités, et le consul général de la Nouvelle-Orléans est obligé d'y envoyer un de ses agents toutes les semaines.

Partout où nous avons des colonies françaises d'une certaine importance, nous devons implanter des écoles. C'est ainsi que nous développerons la présence française à l'étranger, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les plans industriel et commercial. La solution des écoles d'entreprise n'est certainement pas l'idéal.

Autre point : pourquoi envoyez-vous toujours aussi peu d'assistants sociaux dans les colonies françaises composées d'anciens rapatriés ou de personnes de condition modeste ? Il n'y en a pratiquement nulle part : pas une à Rome, et à Barcelone la moitié d'une, un jour par mois ! Je sais que vous avez l'intention de remédier à cette situation.

Les consulats doivent être aussi le miroir des richesses touristiques de la France. Ce n'est pas le cas, à l'heure actuelle. Dans les consulats généraux des villes d'une dizaine de millions d'habitants, vous voyez de vieilles dames très respectables découper dans le journal *Le Monde* qui, paraît-il, est un bon journal....

M. Emmanuel Hamel. Très respectable, lui aussi !

M. Paul Alduy. ... des articles sur le tourisme dans telle ou telle région de France, car il n'y a pas d'information spécifique sur le tourisme français. Telle est la vérité, même si cela peut choquer certains.

Et qu'envoie-t-on aux milliardaires brésiliens pour les inciter à visiter la France ? Un documentaire sur le cimetière du Père-Lachaise. (*Sourires.*) Je ne crois pas que ce soit le meilleur moyen pour attirer les étrangers en France.

Aussi, monsieur le ministre, je ne saurais trop vous encourager à faire en sorte que ce million de Français à l'étranger se sentent des Français à part entière. C'est l'un des buts essentiels que nous devons viser les uns et les autres. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre, je me réjouis de l'effort que représente votre budget dans l'ensemble du budget de l'Etat.

En effet, c'est la première fois depuis 1976 que le budget des affaires étrangères dépasse le seuil de 1 p. 100. Son taux de croissance est de 14,6 p. 100. Cet effort s'inscrit dans la ligne des propos du Président de la République qui, rendant visite à votre ministère le 19 avril — ce qui constituait une première — rappelait que l'outil diplomatique doit bénéficier d'une véritable priorité de redressement. Cela me paraît effectivement indispensable. A cet égard, nous aimerions savoir — car vous n'en avez guère parlé — où en est l'exécution du plan de cinq ans et si son exécution se poursuit conformément à ce qui avait été prévu.

Quant à la création de la direction des Français de l'étranger, il faut vous en féliciter aussi, car elle apporte une véritable réponse à des problèmes de scolarisation, d'information que nous constatons à l'occasion de nos déplacements à l'étranger. C'est ainsi que dans de nombreux pays, la radio française est mal reçue.

Vous nous avez indiqué tout à l'heure que vous aviez engagé une étude en profondeur sur l'avenir des relations culturelles extérieures. Je crois que cette étude est achevée. En quoi consistera la redistribution des moyens ? Interviendra-t-elle prochainement ? Quelles seront les priorités géographiques ? N'y a-t-il pas lieu de revoir certaines méthodes administratives afin d'en accroître l'efficacité ?

A cet égard, nous sommes fermement opposés à l'amendement de MM. Delehedde et Mexandeau qui tend, par le biais d'une réduction de crédits, à supprimer quatre postes de la direction

générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. En effet, cette direction gère 43 p. 100 des crédits du ministère avec seulement 15 p. 100 des agents et, à ma connaissance, elle n'a bénéficié d'aucune création de postes depuis de nombreuses années. J'estime que nous devons soutenir votre action et vous laisser la liberté de disposer de vos agents selon les objectifs d'une politique qu'au demeurant nous approuvons.

Nous avons reçu le 31 octobre quinze parlementaires des cinq pays de l'A. S. E. A. N. — la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie et Singapour — dont les ministres des affaires étrangères des Philippines et de Singapour.

Nos interlocuteurs se préoccupaient de savoir si, conformément à leur souhait, un accord allait intervenir entre l'A. S. E. A. N. et la Communauté économique européenne. Compte tenu de l'intérêt du développement des échanges commerciaux et culturels et de la coopération économique avec un ensemble de pays qui compte près de 250 millions d'habitants et qui est riche de ressources naturelles, n'y aurait-il pas intérêt à conclure un accord rapidement ? Je crois d'ailleurs que les discussions vont commencer dès demain et nous aimerions connaître la position de la France dans cette négociation importante.

Nous pensons également que, soucieux de réduire les tensions dans le monde, vous nous indiquerez ce que vous comptez faire pour — comme cela a été tenté au mois de juillet — étudier et développer les moyens d'un dialogue entre les deux Corées. Il y a là, en effet, un problème préoccupant qui apparaît clairement lorsqu'on regarde la carte de l'Asie.

J'évoquerai encore très brièvement quelques questions, puisque mon temps de parole s'écoule rapidement.

M. Emmanuel Hamel. « O temps, suspends ton vol... »

M. Pierre-Bernard Cousté. La convention de Lomé a été renouvelée il y a quelques heures. Nous aimerions savoir si le Parlement sera bientôt saisi d'une procédure de ratification à laquelle nous attachons la plus grande importance.

Le président de la commission des affaires étrangères, M. Couve de Murville, a déclaré que la position de la France ne sera pas facile dans les affaires européennes. Comme il a raison ! Je me permettrai simplement de vous demander, monsieur le ministre, comment nous allons aborder le conseil européen de Dublin, alors que l'un des partenaires, récent, certes, mais toujours actif, à savoir la Grande-Bretagne, entend réduire sa participation au budget européen. Nous pensions pourtant que les bases de l'adhésion de la Grande-Bretagne avaient été claires et que ses obligations avaient été clairement définies.

Monsieur le ministre, nous approuvons votre budget et soutenons votre politique. Nous adhérons également à vos propos — et il faudra en tenir compte lors de la préparation des autres budgets dont, j'en suis sûr, vous aurez la charge — lorsque vous déclarez que les crédits ne sont pas tout, mais qu'il n'y a pas de politique sans crédits suffisants. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Julien.

M. Raymond Julien. Monsieur le ministre, vous avez déclaré tout à l'heure que les questions matérielles n'étaient pas tout dans la bonne marche des affaires étrangères. C'est certain.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je viens de le dire !

M. Raymond Julien. Il reste que la discussion du projet de budget est le moment où les intentions proclamées sont confrontées aux réalités chiffrées.

Je ne veux pas, le temps m'étant compté, m'étendre sur les pourcentages qui ont été longuement exposés. Votre budget augmente un peu plus que le budget général de l'Etat. Cependant, certains crédits qui figurent dans ce budget ne peuvent pas être considérés comme constituant réellement des moyens de votre ministère. Je pense, par exemple, aux indemnités de représentation des Français à l'assemblée des communautés européennes, à la construction des locaux pour la Communauté par la ville de Strasbourg, à la participation aux charges de pension. En réalité, le pourcentage d'augmentation, si l'on tenait compte de tout cela, serait légèrement modifié.

Je suis conduit à faire la même remarque que l'an dernier, lorsque je déclarais que, selon les associations et les syndicats, le ministère mange son capital. Cela signifie que le titre III connaît une progression importante, mais que le titre IV, celui qui concerne les interventions publiques, est négligé.

Au titre III, les dépenses ordinaires font apparaître une évolution favorable pour les frais de transports, le matériel, l'informatique, le parc automobile, les services à l'étranger et le renforcement des postes diplomatiques et consulaires. Mais, pour l'emploi, le plan de cinq ans n'est pas respecté. On avait prévu de créer 1 000 emplois de 1978 à 1983, soit 200 par an. Or il n'y en a eu que 198 en 1979 et il n'y en aura que 94 en 1980.

Pour les dépenses en capital, l'augmentation globale est satisfaisante, mais les crédits consacrés à l'administration centrale stagnent. L'effort de modernisation et de renouvellement du matériel du chiffre est important. Mais, hélas ! dans bien des pays, les réseaux de transmissions du service du chiffre sont tributaires des télécommunications locales. C'est le cas en Afrique australe, à Madagascar, dans le Golfe persique, en Asie centrale et en Amérique latine, où nos représentants risqueraient de se retrouver dans une situation difficile en cas de crise.

Il est vrai que vous nous avez indiqué que des relais de radio étaient en voie de réalisation pour pallier cet inconvénient, et je vous remercie, monsieur le ministre, de cette précision.

Les crédits pour les opérations à l'étranger sont également en progression, ce qui permettra la construction de plusieurs chancelleries et résidences que je n'énumérerai pas.

Malheureusement, lorsqu'on en arrive au titre IV, on constate que les interventions publiques ne suivent pas.

L'augmentation de 8,7 p. 100, contre 22,3 p. 100 en 1979, des crédits pour les organismes de presse et d'information, l'action cinématographique et les bibliothèques à l'étranger est notoirement insuffisante.

Les dépenses en matériel du service de presse et d'information stagnent.

Quant au financement des radios vers l'étranger, c'est-à-dire Radio France internationale et la Soméra, on en a tellement parlé aujourd'hui qu'il est inutile que j'y revienne. Je rappellerai cependant un chiffre : en 1979, les 19 700 000 francs affectés à ces émissions vers l'étranger représentaient respectivement le vingt-deuxième, le vingtième et moins du tiers des crédits consacrés au même objet par la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie. Alors, que dire lorsqu'on sait qu'en 1980 la situation sera pire ?

Non seulement on rogne sur les crédits, mais, en outre, on censure.

Je rappellerai, à ce sujet, que France-Inter diffuse le samedi à dix-neuf heures vingt une émission intitulée « Libre expression », dans laquelle les représentants des partis d'opposition peuvent s'exprimer sans censure préalable. Or cette émission qui, habituellement, était également diffusée par Radio France internationale sur sa chaîne Est, mais non sur la chaîne Sud, a été, le 13 octobre dernier, censurée par Radio France internationale. Notre ami François Loncle traitait, ce jour-là, au nom des radicaux de gauche, de questions concernant la politique africaine de la France, et l'on a craint, sans doute, la teneur de ses propos. Depuis, cette émission n'est plus diffusée ni par la chaîne Sud ni par la chaîne Est.

Je ne parle pas des incohérences, comme les émissions en ondes courtes vers les Etats-Unis ou le silence de l'émetteur installé au Gabon — mais vous nous avez indiqué que celui-ci diffuserait vers l'Afrique, et nous en prenons acte.

En ce qui concerne notre participation aux organisations internationales, l'augmentation est importante pour le programme des Nations unies pour le développement, le reste allant au fonds international de secours à l'enfance.

En matière d'assistance et de solidarité, il faut noter un effort pour l'attribution progressive du minimum vieillesse aux Français de l'étranger.

Mais les dotations des autres articles restent inchangées. Il en est ainsi pour le fonds de secours pour les Français de l'étranger et de l'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de conflit.

Une diffusion tout à fait insuffisante de l'image de la France à l'extérieur et l'absence d'une véritable politique d'échanges culturels, scientifiques et techniques font que la France subit l'influence des modèles extérieurs de culture. Ainsi, le marché du disque français est concurrencé par les anglo-saxons, et notre télévision diffuse sans réciprocité des séries et des films américains.

Le rôle du corps diplomatique à l'étranger fait l'objet de la troisième partie du plan destiné à doter la France d'un outil diplomatique adapté à son rôle dans le monde. Il est donc l'instrument de la politique étrangère de la France. Et l'observation que j'ai été amené à faire l'an dernier à cette tribune, relative à la nécessaire adaptation de ce vieux décret du 22 Messidor, an VII, est encore valable aujourd'hui.

Certes, monsieur le ministre, vos fonctions précédentes vous permettent certainement d'entretenir des relations privilégiées avec le sommet de l'Etat, mais en n'en décèle pas moins une volonté de maintenir la décision au sommet en matière de politique étrangère, comme d'ailleurs dans la plupart des autres aspects de la vie du pays. On tente de se soustraire au contrôle du Parlement. Comment interpréter autrement les missions qu'a effectuées en son temps M. Poniatowski dans différents pays du

monde ? Certes, présidant maintenant une commission européenne, il est déchargé de ces fonctions. Mais d'autres le relayeront, comme d'autres, certainement, les exécuteront en même temps que lui, peut-être plus discrètement.

Comment restaurer le pouvoir des ambassadeurs, alors que, par ces procédés, on rogne celui du ministère dont ils relèvent ?

La direction des Français de l'étranger a remplacé l'ancienne direction des affaires administratives et des affaires consulaires, avec des attributions nouvelles pour la scolarisation. Mais la division de la scolarisation n'a pas une tâche de gestion ; c'est une cellule de réflexion qui doit établir la carte des besoins scolaires dans le monde et la superposer aux moyens qui existent actuellement. On ne constate aucun transfert de compétence et l'on ne note pas de crédits nouveaux. Or les charges de scolarisation, dans certains pays du moins, sont très élevées et pèsent lourdement sur les familles.

Pour la protection sociale, nos ressortissants ont certes la possibilité de contracter des assurances pour la maladie, la maternité, l'invalidité, les accidents du travail, de cotiser à un fonds de retraite vieillesse ou à un fonds de chômage. Mais les cotisations sont d'un poids financier tel qu'elles sont pratiquement inaccessibles à beaucoup d'entre eux.

Enfin, il ne faut pas oublier le sort des salariés du ministère, dont les deux tiers vivent à l'étranger. Les allocations familiales qui sont allouées à ces derniers sont proportionnelles au salaire, sans plafonnement, et les non-titulaires, qui constituent près de 50 p. 100 d'entre eux, sont très défavorisés.

A travers les initiatives prises en faveur des Français à l'étranger, dont je ne conteste nullement le bien-fondé et la nécessité, on voit se profiler en transparence le poids électoral de ces Français dont les procurations ont été si utiles à certains dans une période électorale qui n'est pas lointaine.

M. Louis Mexandeau. Eh oui !

M. Raymond Julien. Pour les voyages présidentiels, il n'est pas question de lésiner sur les moyens, car il s'agit de faire rayonner à l'extérieur l'image de la France. Cependant, la dotation de la ligne 34-03 du titre III fait apparaître un crédit qui passe de 3 millions de francs en 1978 à 3,180 millions en 1979 et à 13,180 millions pour 1980.

Nous voudrions avoir quelques explications sur cette augmentation vertigineuse qui est à l'image du voyage présidentiel à Conakry. Sans contester la nécessité d'un rapprochement avec la Guinée, je relève que, selon la presse, le voyage a nécessité une Concorde, un Transal, deux DC 8, deux Caravelle, un Mystère 20, le navire *L'Orage*, un hélicoptère Puma et des tonnes de matériels, de victuailles et d'objets divers.

Monsieur le ministre, ce budget comporte certes des éléments positifs, et vous vous efforcez d'insuffler un dynamisme nouveau à notre politique étrangère. Mais il reste bien des lacunes, bien des insuffisances, comme la faiblesse des émissions de radio vers l'étranger. Nombre de questions restent en suspens.

Au-delà, à travers certaines lignes budgétaires peu explicites, à travers la dispersion de certains crédits, dont la récapitulation constitue une tâche pratiquement insurmontable, à travers des missions confiées à d'autres que ceux qui devraient normalement en avoir la charge, à travers la volonté de restreindre l'indispensable contrôle de la représentation nationale, à travers un cabinet fantôme où, dans l'ombre, se situe le véritable pouvoir, derrière l'écran de fumée du Gouvernement, c'est le problème de la transparence de l'Etat qui est posé, problème trop grave pour l'avenir des institutions démocratiques pour qu'on puisse le taire aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Mesdames, messieurs, ne disposant que de peu de temps, je ne traiterai que de quelques aspects de la politique extérieure française, les uns positifs, les autres moins nets.

Positifs d'abord, les contacts souriants — vous venez de le montrer — que vous établissez et les renseignements que vous fournissez à la commission, aux journaux, aux radios et aux télévisions. Grâce à vous et aux *mass media* la politique étrangère devient familière aux Français. Le drame, c'est qu'ils la traitent toujours en fonction de leurs options de politique intérieure.

Succès ensuite, les négociations commerciales multinationales engagées depuis cinq ans et qui permettront de franchir une étape — souhaitons qu'elle soit approuvée — qui verra les U.S.A. abandonner les privilèges dérogatoires qui protégeaient des secteurs entiers de leur économie. Des débouchés nouveaux s'ouvriront, je l'espère, aux Etats-Unis. Il est certain que c'est un succès de la communauté économique européenne, car aucun pays européen isolé n'aurait pu obtenir de tels résultats.

Succès aussi, le système monétaire européen qui tient depuis six mois malgré les pronostics réservés de beaucoup.

Succès enfin, la bonne entente de la France et de la République fédérale d'Allemagne qui a permis la solution du problème des montants compensatoires.

Enfin, dans un monde multipolaire, donc dans un monde multirisque, ce qui est extraordinaire, formidable, essentiel, c'est que la paix globale ait été maintenue depuis 1945. Certes, il y a des affrontements, des génocides, des peuples qui souffrent de la faim, mais il n'y a pas de cataclysme universel dont le bilan dépasserait certainement les 60 millions de morts de la dernière guerre. La paix est le but de toute politique, monsieur le ministre, et vous vous honorez en vous battant pour elle.

Je ne saurais oublier les efforts que vous faites pour les 65 000 réfugiés vietnamiens. La France est terre d'asile pour 150 000 réfugiés politiques. Je ne puis davantage passer sous silence votre défense ouverte ou cachée des droits de l'Homme.

Vous me permettez maintenant de retourner la médaille et de vous présenter les ombres.

La première, à laquelle on ne pense pas assez, réside dans le fait qu'une grande politique étrangère ne peut se concevoir sans une grande politique économique, une stabilité politique intérieure, un consensus social. Rappelez-vous les années d'avant-guerre où nous souffrions de la politique de la chaise vide, car, bien souvent, la France était absente des réunions internationales par manque de gouvernement.

Certes, il n'en va plus de même, et l'on peut même dire qu'il y a eu une grande période au moment du miracle économique français.

Mais, depuis la crise de 1973, les bases intérieures de la politique extérieure française sont moins assurées économiquement, socialement et moralement. Je n'y insiste pas.

Il ne faut pas nous faire d'illusions : si la hausse du pétrole et des matières premières continue, si le budget de la défense suit les traces de celui de 1980, les Français devront, même en réalisant des réformes égalitaires, réduire leur train de vie. Les difficultés sociales s'accroîtront et la politique extérieure de la France aura moins de possibilités.

Certes, nous ne sommes plus en 1944 où certains pouvaient demander : « La France, combien de divisions ? » Mais je souhaite que notre politique soit de plus en plus réaliste, c'est-à-dire essentiellement européenne et africaine. Nous ne pouvons plus faire le discours de Phnom-Penh !

En Europe, malgré les efforts du Président de la République et les vôtres — car tout le monde sait, et M. Couve de Murville le rappelait cet après-midi, que vous vous en occupez personnellement — on perçoit le bruit des hottes et des mitrailleuses, et des nuages lourds s'amoncellent. Les armements se développent dangereusement. Face à une armée du pacte de Varsovie de plus en plus forte, avec les SS 20 et les Backfire, les pays centraux et occidentaux réarment. La République fédérale d'Allemagne modernise son armée conventionnelle et établit un programme pluriannuel de 77 milliards de dollars, soit 312 milliards de francs.

La France, pourtant en crise, vote un budget de la défense de 88 milliards de francs — 104 milliards avec les pensions et annexes — le premier budget de l'Etat.

Les Etats-Unis, qui ont des troupes sur le continent, proposent d'y installer aussi des fusées Pershing et des missiles de croisière, ce qui provoque la crainte des Soviétiques qui, ayant déjà réussi à éviter la bombe à neutrons, proposent des retraits de troupes et de chars pour éviter l'implantation de nouveaux moyens.

Les Etats occidentaux hésitent, ce qui n'empêche pas le Chancelier Helmut Schmidt de déclarer à Radio-Monte-Carlo, un mois et demi avant la réunion de l'alliance atlantique de décembre 1979 — ce qui me surprend un peu — que l'O.T.A.N. acceptera ces implantations et que l'installation des bases de fusées en Europe sera achevée en 1983. « avec cinq années de retard sur les Soviétiques ». Que je sache, seul *Nice-Matin* s'est fait l'écho de cette déclaration.

L'adage latin *si vis pacem para bellum* est de plus en plus appliqué.

Qu'advient-il le jour où la succession de M. Brejnev, qui a montré dans bien des occasions, notamment lors du conflit sino-vietnamien, son amour de la paix, aura lieu ?

En attendant, il faut raison garder, et je vous sais gré des bonnes relations que la France entretient avec les signataires du pacte de Varsovie, notamment avec l'U.R.S.S., malgré le problème des droits de l'homme dont vous avez parlé cet après-midi avec une très belle élévation de pensée.

Puisse les jeux Olympiques de Moscou ne pas créer d'incidents trop graves !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Je conclus, monsieur le président. Mais soyez équitable envers tous.

Un autre problème m'inquiète, monsieur le ministre, celui que pose le Royaume-Uni, qui ne fait pas partie du système monétaire européen et qui met en discussion le Marché commun agricole, l'Europe verte, la seule véritable réalisation communautaire, sous prétexte qu'il « mange » 70 p 100 des ressources de la Communauté.

De plus, le Royaume-Uni déclare qu'il verse beaucoup trop — 20 p. 100 — alors qu'il ne reçoit que 11 p. 100, oubliant que cela est dû au fait qu'il ne joue pas le jeu de la préférence communautaire.

Au fond, ce désenchantement à l'égard de l'Europe nous remet en mémoire ces paroles de Winston Churchill : « Entre l'Europe et le grand large, le Royaume-Uni choisira toujours la deuxième solution ». Peut-être, à moins que le Royaume-Uni ne cherche à nous isoler dans une Europe et dans une assemblée où les députés français ne sont même pas unis pour défendre les grands intérêts de la France.

Monsieur le ministre, dans un univers où tout devient et deviendra de plus en plus difficile, je souhaite ardemment que la France, pays des droits de l'homme, soit celui de la raison pacifique pour les grandes puissances et du cœur secourable pour les pauvres du tiers monde. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Valleix.

M. Jean Valleix. Mesdames, messieurs, cinq minutes sont trop courtes pour d'amples développements.

Je ne reprendrai pas ce soir, monsieur le ministre, nos récentes réflexions sur les problèmes de défense européenne. Nous en parlions récemment. Défense européenne et armements ne sauraient être tolérés ni sous tutelle de l'O. T. A. N. ni sous contrôle des communautés européennes. Je souhaite simplement que la position du Gouvernement en cette matière reste ce qu'elle est, c'est-à-dire inflexible.

Je présenterai deux observations et je poserai deux questions, l'une étant d'ailleurs une redite — vous m'en excuserez — mais qui n'est pas sans cause.

Première observation : un certain rééquilibrage me paraît nécessaire dans quelques choix de relations diplomatiques. J'en prendrai deux exemples.

En Amérique du Sud, la France a particulièrement misé, voilà des années, sur l'Argentine. Comment nier aujourd'hui que le Brésil est, et surtout sera dans les années qui viennent, le pays dominant de ce continent ? Que l'Allemagne fédérale ait pris cette option ne doit pas nous faire oublier les chances encore très actuelles que la France détient dans ce pays de 112 millions d'habitants, à l'expansion démographique exubérante — la population s'accroît de 3 p. 100 par an — et à l'économie relativement forte. Mais le temps travaille contre nous.

La même analyse vaut pour le continent européen, pour la Turquie par exemple, qui connaît un accroissement démographique comparable à celui du Brésil et compte déjà 42 millions d'habitants, et qui s'est enracinée dans la démocratie, non sans mal, et en Occident, malgré sa position stratégique convoitée.

A mon sens, et à l'expérience de récents voyages, il y a dans les deux cas des options nouvelles à prendre.

Deuxième observation : je me réjouis des efforts de votre ministère pour mieux assumer la mission culturelle de la France. Mais il n'y a pas de culture, pas plus d'économie d'ailleurs, sans vecteur. Ce vecteur, c'est notamment la langue, c'est le français. Or j'ai tiré d'autres voyages la conclusion que, en Syrie comme en Turquie, le français reste parlé, mais par des populations vieillissantes et par elles seulement. Un impératif du rayonnement de la France dans le monde passe par le développement de l'enseignement de notre langue, en priorité dans les pays où nous avons un certain acquis, malheureusement en voie de disparition.

J'aimerais que vous me rassuriez en m'indiquant que le Gouvernement est décidé à s'engager dans cet investissement irremplaçable, qui commande presque tous les autres.

De même, dans notre pays, pour les universités d'être notamment, les droits d'inscription sont tellement chers pour les étudiants étrangers qui souhaitent apprendre le français que nombre d'entre eux sont découragés. Je crois que là aussi les dépenses qui pourraient être consenties par la collectivité seraient de bonne et solide rentabilité.

Ma première question est la suivante. Vous avez vous-même opposé cet après-midi le principe de la non-ingérence et le risque de passivité dans la défense des droits de l'homme. J'ai relevé — vous pourriez le confirmer — l'ajournement de votre visite en Tchécoslovaquie, mentionné d'ailleurs par la *Pravda*. Mais pensez-vous que la répression systématique qui

est actuellement menée en U. R. S. S. contre ceux qui sont appelés les dissidents, soit compatible avec les accords d'Helsinki, lesquels sont inspirés fondamentalement des droits de l'homme ou, en l'occurrence, serve au contraire d'alibi pour l'Union soviétique pour couvrir ses entreprises ?

Le groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki a lui-même dénoncé « cette grossière violation des droits de l'homme ». Vladimir Klebanov, fondateur du S.M.O.T., premier syndicat relativement libre, n'est-il pas interné en hôpital psychiatrique ? Comment la France, pays des droits de l'homme — vous le rappeliez cet après-midi — peut-elle rester muette devant de pareilles atteintes à la dignité humaine ? Je vous remercie par avance des éclaircissements que vous voudrez bien m'apporter sur ce point, car il s'agit d'un problème de conscience humaine et universelle.

Ma deuxième question est une redite, car le 24 février dernier je vous demandais, par la voie d'une question écrite : « Le Gouvernement a-t-il mesuré toutes les conséquences de l'asile accordé en France à un chef religieux iranien, asile assorti de modalités matérielles jugées complaisantes par beaucoup. Dans l'affirmative, estime-t-il que ces conséquences soient de nature à servir ou desservir la stabilité internationale, l'Europe libre, notamment dans sa partie orientale, les libertés fondamentales de la démocratie, enfin les intérêts supérieurs de la France ? »

Pour vous éviter, monsieur le ministre, de me faire la même réponse, je cite celle qui me fut faite : « Le Premier ministre rappelle à l'honorable parlementaire que l'ayatollah Khomeiny n'a pas été accueilli en France en qualité de réfugié politique sollicitant le droit d'asile. Il y est entré et y a séjourné en tant que citoyen iranien résidant à titre temporaire. Il s'est toujours trouvé à cet égard dans une situation régulière par rapport à nos lois et règlements. »

Ma question n'était pas simplement juridique, mais politique, et c'est pourquoi je la réitère. J'ajoute qu'il n'est pas sérieux que des fonctionnaires aient pu préparer une réponse en ces termes au nom du Premier ministre. Ce n'est pas faire preuve d'une grande considération à l'égard du Parlement.

J'ai attendu l'occasion de ce débat, non sans patience, pour renouveler ma question. L'actualité lui ajoute malheureusement une dangereuse justification : la violation insolente des règles diplomatiques universellement pratiquées dans le monde et dans l'histoire. La France n'est pas forcée à l'abri du danger. Telles sont les raisons de mon rappel, monsieur le ministre.

Vous avez su, cet après-midi, présenter votre déclaration avec une certaine hauteur. Je crois que l'Assemblée y a été sensible. Je vous remercie des précisions et des apaisements que vous voudrez bien m'apporter. Mes remarques, d'ailleurs, ne sont pas que personnelles.

Vous avez souligné plusieurs initiatives effectivement intéressantes qui ont été prises par le Gouvernement. Mais s'il faut prendre des initiatives, peut-être faut-il aussi parfois prendre des risques. Le pays, je le crois, est prêt à vous soutenir dès lors qu'il s'agit de rester fidèle à la grandeur de la France. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Pierre Cot. « Les Salt, ce n'est pas notre problème ». L'affirmation, un peu brutale, du général Méry en 1978 a été reprise d'une manière un peu plus urbaine par le communiqué du conseil des ministres du 10 janvier 1979 qui, tout en souhaitant que les négociations stratégiques entre les deux grands aboutissent à un accord équilibré, affirmait qu'il n'était pas question pour la France de s'en mêler.

Vous avez tout à l'heure, monsieur le ministre, réaffirmé cette position.

Alors que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont signé au mois de juin l'accord Salt II à Vienne, je crois que le moment est venu de porter une appréciation sur cet accord et, le cas échéant, de remettre en cause la sagesse de la position française à l'égard de ces négociations.

Cet accord intervient dans un contexte qui est, incontestablement, alourdi par ce que j'appellerai la montée des périls, par le fait que les tensions de tous ordres s'aggravent dans le monde — tensions économiques, monétaires, dans le domaine de l'énergie — mais aussi par une instabilité stratégique et militaire croissante.

Il est certain que le développement de la technique militaire, le fait que la « zone grise » ait aujourd'hui gommé, en quelque sorte, la distinction entre armement nucléaire et non nucléaire et qu'elle ait, de ce point de vue, sapé ce qui était la base de l'équilibre de la terreur, la prolifération nucléaire qui multiplie les possibles détonateurs alors que la course aux armements s'accélère par ailleurs, créent une situation qui est plus dangereuse que naguère.

S'y ajoute un déséquilibre stratégique en Europe. L'équilibre ancien — équilibre fragile — reposait sur le fait que la

supériorité du pacte de Varsovie sur le théâtre européen lui-même était compensée, en quelque sorte, par une supériorité globale de la couverture américaine. Or l'on reconnaît aujourd'hui une parité stratégique globale.

D'autre part, il est certain que la modernisation importante des forces du pacte de Varsovie et la mise en place d'armements très précis et très modernes tels que les missiles SS 20 ou le bombardier Back fire, qui est incontestablement le meilleur bombardier au monde à l'heure actuelle, ont accentué ce déséquilibre. Or, il semble, monsieur le ministre, que l'accord Salt II aggrave cette situation.

Il l'aggrave dans la mesure où il est inspiré par la philosophie de la sanctuarisation réciproque du territoire américain et du territoire soviétique. Cet état de choses a pour conséquences que le bombardier Back fire est considéré comme excellent tant que sa portée se limite au territoire européen mais devient détestable dès lors qu'il peut atteindre le territoire américain.

On retrouve la même philosophie à propos du protocole sur le déploiement des missiles de croisière en Europe occidentale et du problème des clauses de non-contournement.

Sur ce premier point je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, quelle est l'appréciation que porte de Gouvernement sur l'accord Salt II ? Estime-t-il qu'il s'agit bien de l'accord équilibré dont faisait état le communiqué du 10 janvier 1979 ?

Le second point que je souhaite évoquer concerne l'avenir, il s'agit des négociations dites « Salt III » ou « euro-stratégiques » dont vous-mêmes et M. le président Couve de Murville avez parlé cet après-midi. La forme de cette négociation est encore imprécise. Il est toutefois certain que la prochaine étape concernera les armes euro-stratégiques, c'est-à-dire des armes qui touchent au premier chef à la sécurité de l'Europe, à celle de la France. Or, sur ce point, l'attitude du Gouvernement — votre discours de cet après-midi l'a confirmé — s'inscrit dans une superbe ignorance, dans une indifférence complète vis-à-vis de ces problèmes, comme s'ils ne concernaient pas la France.

Monsieur le ministre, je ne peux pas vous suivre sur ce point et je ne comprends pas le Gouvernement français puisse traiter ainsi cette question. Ces négociations euro-stratégiques, il faut les condamner ou s'y associer, y participer, mais on ne peut pas faire comme si elles n'existaient pas. Car enfin, acceptez-vous que la sécurité de notre continent soit réglée par les Etats-Unis et l'Union soviétique, par ces deux superpuissances dont j'indiquais à l'instant que leur intérêt profond n'est pas du tout celui des Etats européens ?

Là est le fond de la question : il faut condamner ou s'associer. Le parti socialiste n'a pas encore pris position sur ce sujet, nous sommes en train d'en délibérer, mais j'avoue que je suis personnellement plutôt favorable à une participation de notre pays à ces négociations.

J'ai écouté avec attention l'analyse fort rigoureuse qu'a présentée tout à l'heure M. le président Couve de Murville, mais elle ne m'a pas convaincu. Je crois en effet qu'il est de l'intérêt profond de la France de faire entendre la voix de l'Europe dans ces négociations, sans que cela entraîne pour autant une réintégration de notre pays au sein de l'O. T. A. N.

Mais il y a à cela une condition, qui est considérable, c'est que la France participe à part entière à ces négociations, c'est-à-dire que son système d'armements soit considéré comme un système central. Si cette condition est acceptée — et l'intérêt réside au moins autant dans l'initiative que dans son acceptation — la France peut faire entendre une voix européenne indépendante, ce qui me paraît essentiel dans une affaire qui touche à la sécurité de l'Europe et à celle de la France.

J'ajoute que ces négociations porteront sans doute sur l'essentiel sur les armes à développer dans l'avenir. De toute façon, notre force de dissuasion nationale se situe très en-deçà des plafonds tels qu'ils peuvent être envisagés.

L'intérêt de cette initiative serait à la fois technique et politique.

Technique, car une participation de la France avec son système central aurait l'avantage d'éliminer le handicap géographique, de faire en sorte que les armes euro-stratégiques soient considérées pour ce qu'elles sont, en ce qui nous concerne, c'est-à-dire des armes stratégiques. Dès lors disparaîtrait cette distorsion qui découle, dans la négociation actuelle entre les deux grandes puissances, de la situation géographique respective des deux partenaires.

Mais cette initiative présenterait aussi un avantage politique important en mettant les Etats-Unis et l'Union soviétique devant leurs responsabilités.

En tout état de cause, on ne peut pas rester indifférent à une telle négociation. C'est bien là l'essentiel. Or je suis frappé de la commodité que se donne aujourd'hui le Gouvernement en ne prenant pas position.

Naguère, il affirmait que les négociations de Vienne sur la réduction des forces en Europe étaient mauvaises et il exposait les raisons pour lesquelles la France n'y participait pas. Aujourd'hui, la France se tait.

Elle se tait sur les négociations Salt II, à moins que vous nous donniez tout à l'heure l'opinion du Gouvernement à leur sujet. Elle se tait sur ces négociations Salt III, à moins que vous nous disiez dans vos réponses ce que vous en pensez. Elle se tait sur les propositions de M. Brejnev, qui ont été rappelées et qui comportent à la fois une ouverture et une pression. Il serait important aussi de connaître la position du Gouvernement sur ce point.

Mon sentiment est que, alors que la situation devient de plus en plus difficile, la position qui consiste à s'envelopper dans un superbe isolement n'est plus tenable. Il faut que la France prenne ses responsabilités. Vous avez conclu votre propos, monsieur le ministre, sur cette affirmation.

Eh bien ! je crois que ce n'est pas en vous taisant que vous prendrez vos responsabilités. Il est grand temps que la France parle. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Rouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la construction européenne à l'Ouest et la détente avec l'Est constituent depuis longtemps les deux axes autour desquels s'ordonne la politique de la France.

Ce projet s'est révélé dès son origine comme une ambition nécessaire et difficile. En premier lieu, parce qu'il s'agissait de faire entendre une voix originale qui, certes, possédait des atouts spécifiques : une culture, une conception de la société, un humanisme à promouvoir qui autorisait un langage politique distinct. En second lieu, parce qu'il pouvait être considéré comme un pari démesuré dans un monde où deux puissances dotées d'un formidable appareil militaire et industriel semblaient vouloir s'affronter et menaçaient à nouveau la paix du monde.

La bipolarité qui en est résultée semblait laisser peu de place à une pareille conception. Pourtant, la spécificité de ce langage, constamment allié à la recherche des moyens de sa crédibilité, s'est révélée féconde et attractive. Promouvoir la détente revenait à affirmer que l'entente et la coopération peuvent s'instaurer au-delà des oppositions idéologiques, politiques et militaires. En outre, l'affirmation progressive de la volonté européenne constitue un élément d'atténuation de cette bipolarité et l'on observe chez nos partenaires les premiers signes qui témoignent du désir de s'affranchir du conformisme atlantique. Cela ne doit pas masquer pour autant les nombreuses difficultés qui y ont fait obstacle.

Il n'empêche que ces ambitions ont constamment présidé à notre conception des relations Est-Ouest.

Les succès ainsi enregistrés nous créent aujourd'hui l'obligation de déployer de nouveaux efforts, afin de promouvoir la détente. La finalité reste la même. En revanche, aux difficultés traditionnelles viennent s'ajouter celles qui résultent de ce que vous appelez justement, monsieur le ministre, l'évolution multipolaire du monde. Certes, le langage de la France sera compris, lorsqu'elle continuera à dire que la détente se fonde sur un dialogue entre Etats souverains et non sur des accords entre blocs. Toutefois, le réalisme nous créera sans doute de nouvelles difficultés. La récente visite des dirigeants chinois à Paris est venue à point nommé pour nous le rappeler. La Chine n'est pas encore parvenue à l'immense puissance politique et militaire à laquelle elle peut prétendre, et la France ne pourra à l'avenir qu'être neutre à l'égard d'une telle évolution. Cette neutralité sera, sans doute, difficile à assumer, même si le début d'une normalisation des rapports sino-soviétiques n'est pas à écarter.

L'affermissement de la détente a fait l'objet d'une politique active ces derniers mois et il y a lieu de s'en féliciter.

Avec l'U.R.S.S. d'abord, par la visite du Président de la République en avril dernier et le renforcement prévu des contacts réguliers entre les deux pays. Je regrette qu'il en aille autrement du bilan des relations économiques franco-soviétiques ; et c'est une remarque que je puis, hélas ! formuler pour l'ensemble des relations spécifiques que nous entretenons avec les pays socialistes. Je sais, monsieur le ministre, combien vous vous préoccupez de ces questions. Mais ne doit-on pas se demander pourquoi le volume de nos échanges n'évolue manifestement pas comme il le devrait, alors que nos concurrents parviennent à développer considérablement leurs marchés ?

Avec les autres pays socialistes — Pologne, Hongrie, Roumanie — nos relations continuent à se développer.

Pour ce qui est de la Bulgarie, nos relations politiques, notre coopération culturelle apparaissent comme exemplaires et je me réjouis de la venue prochaine de M. Jikov à Paris. Permettez-moi, à nouveau, de souhaiter que ces relations débouchent sur un

développement accru des échanges entre les deux pays et de souhaiter aussi que, par l'action de la France, la Bulgarie puisse obtenir une préférence communautaire.

La densité des relations qui caractérise notre dialogue politique avec ces pays doit permettre la poursuite de la mise en œuvre de l'acte final d'Helsinki. Vous connaissez l'intérêt, l'attachement, et je dirai même l'espoir qu'il suscite. Or il faut bien rappeler que la réunion de Belgrade avait été en ce sens une déception. Je souhaite, pour ma part, que le renforcement du dialogue soit l'occasion d'une approche plus rigoureuse et plus exigeante des problèmes qui feront l'objet de la réunion de Madrid. J'ai pris acte de votre fermeté et de votre résolution à l'égard des événements qui viennent de se dérouler en Tchécoslovaquie ; j'espère que la France ne se départira pas de cette attitude à Madrid.

Permettez-moi, pour conclure, de souligner qu'au moment où certaines difficultés, des tensions même, sont apparues dans les relations Est-Ouest, dont on sait qu'elles sont liées à la ratification de S.A.L.T. II, les propositions françaises concernant la sécurité en Europe, la limitation et la réduction des armements conventionnels ont désormais pris tout leur sens.

Les réactions des pays concernés semblent indiquer combien le bilan est positif. Je souhaite que cette approche constructive soit poursuivie et réaffirmée avec vigueur, et qu'elle contribue ainsi au désarmement en Europe. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de poser une question orale au sujet de l'implantation éventuelle d'un lycée français à Varsovie. Le problème m'intéresse car, avec plusieurs de mes collègues, je me suis rendu en Pologne, dans le cadre du groupe d'amitié France-Pologne, et une telle implantation a recueilli l'adhésion des ministres polonais que nous avions rencontrés. C'est pourquoi je me permets de soulever à nouveau ce problème au cours de la discussion budgétaire.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, qui m'avait répondu à l'époque, ne m'avait pas complètement découragé, mais il ne m'avait pas non plus laissé beaucoup d'espoirs. Il s'était réfugié derrière les chiffres.

Il est vrai qu'à Varsovie la colonie française n'est pas très nombreuse et qu'il s'y trouve déjà des instituts prospères. Mais ne peut-on s'élever un peu au-dessus des chiffres et de la machine administrative, pour placer ce projet d'un lycée français en Pologne sur un plan un peu plus général et en faire un symbole ? L'institut français de Varsovie, qui compte actuellement deux mille élèves polonais, est obligé de refuser chaque année l'inscription de cinq cents personnes désireuses d'apprendre notre langue. Ne croyez-vous pas que le projet mériterait d'être étudié de façon approfondie ?

Au cours de son dernier voyage en Pologne, M. Sisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, et mes amis polonais, en particulier M. Maszkieewski, mon homologue du groupe d'amitié Pologne-France, ont de nouveau évoqué cette question. Par ailleurs, notre ambassadeur à Varsovie et un certain nombre de nos compatriotes l'ont également remise sur le tapis. J'ajoute que les trois ministres polonais que j'avais rencontrés à l'époque, le vice-Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'éducation, m'avaient fortement encouragé dans mon projet, allant jusqu'à suggérer la création d'une commission chargée spécialement d'étudier la question.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que nous pourrions examiner les problèmes de nature juridique, financière et politique que soulève l'ouverture d'un établissement de ce type à Varsovie ?

Compte tenu des relations particulières que nous entretenons avec ce pays situé derrière le rideau de fer, auquel nous lie une amitié séculaire, et dont un des fils vient d'être élu pape, ne croyez-vous pas qu'un lycée français à Varsovie, si petit soit-il, serait un symbole, un jalon dans la suppression des fameux blocs, un lien entre l'Est et l'Ouest ?

Je me permets donc d'insister en faveur du projet de lycée français à Varsovie, ne serait-ce que pour renforcer, si c'est possible, les liens d'amitié qui unissent la France et la Pologne ; pour renforcer la détente dont on parle toujours. Le moment me paraît d'autant plus propice que nous fêtons actuellement le trente-cinquième anniversaire de la libération de la Pologne. D'ailleurs, l'ambassadeur de Pologne à Paris est très favorable à ce projet et il m'a encouragé à en soutenir la réalisation.

Monsieur le ministre, je m'excuse d'avoir abordé ce problème, qui peut sembler secondaire, au cours de la discussion budgétaire. Mais je vous demande une fois de plus de bien vouloir étudier la question avec précision et d'y apporter, si

possible, une réponse favorable. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Thomas.

M. Abel Thomas. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je veux une nouvelle fois parler de la paix au Proche-Orient, et de l'étrange campagne de semi-intoxication, de semi-pression, qui se développe pour faire apparaître Israël comme un fauteur de guerre, pour faire apparaître Sadate comme un autre fauteur de guerre, parce qu'ils ont osé signé la paix.

C'est probablement la première fois, dans l'histoire du monde, que deux pays qui étaient en guerre depuis trente ans, deux pays qui, à trois reprises durant ces trente ans, ont vu leurs fils s'affronter dans des Blitzkrieg meurtrières, se voient accuser d'être, comme je l'ai déjà dit, des « criminels de paix ».

Et maintenant, paradoxe suprême, cette paix est accusée d'« empêcher la paix » qui concerne 42 millions d'Égyptiens, 4 millions d'Israéliens, sous prétexte qu'elle n'est pas la paix globale et qu'elle ne peut constituer une étape vers celle-ci !

Or qui empêche donc que cette paix puisse évoluer vers une paix globale, une paix qui — disons-le clairement — englobe le règlement du problème palestinien ?

Pourtant le traité de paix ne ferme pas la porte à de nouvelles extensions, puisqu'il reconnaît les droits du peuple palestinien. Il reconnaît un régime d'autonomie pour la Cisjordanie et pour la bande de Gaza. Il prévoit même explicitement la présence d'une force internationale placée sous le contrôle du conseil de sécurité, afin de placer la communauté internationale comme partie prenante dans le traité de paix. La présence de cette force internationale eût montré que le traité s'encadrerait dans le processus international et pouvait ainsi s'étendre à de nouveaux partenaires.

Or, à l'O.N.U., la Russie a opposé son veto à la création d'une telle force internationale, de sorte que l'Égypte et Israël ont dû se résoudre à créer une force israélo-égyptienne. C'est donc la Russie et, après elle, l'O.N.U. qui les ont obligés à faire un traité de paix séparée.

Singulier paradoxe, que cette volonté de la Russie soviétique de soutenir l'O.L.P. dans son refus de faire la paix avec Israël, dans son refus d'aider de quelque façon que ce soit à ce que la paix signée entre Israël et l'Égypte puisse s'étendre à d'autres partenaires du Proche-Orient, et d'abord aux Palestiniens eux-mêmes.

Car il faut tout de même se souvenir — et je le rappellerai ici devant notre assemblée — que l'Union soviétique a, autant que les États-Unis, et avant même la France, puissamment contribué à la seconde genèse d'Israël, puisqu'elle a été des premiers à reconnaître l'État d'Israël, bien avant la France, et que ce sont ces deux Grands qui ont incité l'O.N.U. à cette reconnaissance.

Alors quelle perfidie, quelle perfection dans l'art de la persécution ! On fait en sorte d'être la bonne fée qui entoure le berceau de l'État d'Israël et, dès qu'il est né, on soutient ceux qui veulent le détruire !

Monsieur le ministre, nous connaissons votre sensibilité s'agissant de tout ce qui touche au racisme et à la protection des droits de l'homme ; vous nous en avez apporté la preuve en vous opposant à la venue des Springboks en France. Aussi je fais appel à vous, pour que ne trouve pas d'écho en France l'inquiétante campagne qui se développe insidieusement à l'O.N.U., à Cuba, dans les chancelleries d'Europe, dans certains pays arabes pour faire apparaître Israël à l'opinion publique mondiale comme responsable de tous les maux qui frappent l'Occident, comme responsable, par exemple, de la raréfaction du pétrole, de l'augmentation de son prix et donc comme responsable du chômage et de la crise, comme responsable des risques de tension de guerre qui agitent périodiquement cette partie du monde.

Comme si le prix du pétrole dépendait de l'O.L.P. alors que le principal responsable de cette crise du pétrole est l'Amérique, prête à acheter à n'importe quel prix le pétrole disponible pour que M. Carter ne laisse pas ses concitoyens courir la risque de manquer d'une goutte de carburant avant les présidentielles, ce qui risque de conduire les fournisseurs de pétrole à augmenter leur prix de 100 p. 100 — pourquoi pas ? — avant les élections présidentielles américaines !

Un grave malaise, une grande angoisse étreint ceux qui n'ont jamais accepté et qui n'accepteront jamais la résurrection du racisme et de l'antisémitisme. N'est-ce pas un processus typique, tragiquement connu de tous ceux qui cherchent, au moment des crises, à mobiliser l'opinion publique contre ceux qu'ils veulent détruire et exterminer en les désignant comme coupables de tous les maux qui frappent le pauvre monde ? L'État d'Israël porteur de tous les péchés d'Israël : n'est-ce pas le symbole de l'antisémitisme ?

Que les Français se souviennent pourtant ! Il y a trente-huit ans, le grand muphti de Jérusalem recrutait à tour de bras des soldats arabes pour en faire de la chair à canon dans les unités de la XIII^e division SS engagée contre les Russes sur le front de l'Est. Il y a trente ans, les gouvernements de Ramadier, Jules Moch, François Mitterrand aidaient les pitoyables cargaisons de rescapés des camps d'extermination à bord de l'*Exodus* à franchir le barrage des navires anglais qui leur barraient la route vers la terre d'espérance et de refuge, c'est-à-dire la terre promise.

La France généreuse a maintes fois, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, offert ses bons offices pour aider à la paix. Les résultats des conférences multilatérales pour rétablir la paix dans les régions bouleversées par la guerre n'ont malheureusement pas été toujours probants pour le bénéficiaire de la paix.

La paix signée au Viêt-Nam, où la France a joué un rôle déterminant, n'est-elle pas celle qui a conduit au génocide du Cambodge, qui conduit à nouveau la France à jouer un rôle déterminant dans l'aide aux rescapés du génocide ?

M. le président. Monsieur Thomas, je vous prie de conclure !

M. Abel Thomas. Je conclus, monsieur le président.

En France, nombreux sont ceux qui auraient tendance à trouver naturel de négocier avec l'O. L. P., puisque dans le conflit du Proche-Orient l'O. L. P. est l'adversaire et que la France, en Algérie, a négocié avec le F. L. N. Le F. L. N. ne demandait pas de s'installer à Paris à la place du Gouvernement français, il ne demandait pas d'occuper l'hexagone ; en revanche, il a exigé, comme prix de la paix, le départ de tous les Français d'Algérie.

Pour Israël, l'hexagone, c'est l'État d'Israël ; son existence n'est pas négociable, puisque cette existence provient d'une décision de l'O. N. U. Si l'O. L. P. est vraiment sincère dans son désir de participer à une solution qui permette au peuple palestinien de coexister pacifiquement avec le peuple d'Israël, je ne pense pas que la solution soit à Cuba, à Alger, à Lisbonne ou quelque part en France. Elle est sur place, dans le dialogue direct, comme l'a fait Sadate. Encore faut-il, pour coexister, reconnaître l'existence du voisin, accepter de le rencontrer !

Aussi, monsieur le ministre, nous comptons sur vous pour que la France ne prenne pas le risque d'être coresponsable d'une paix généralisée qui déboucherait sur un nouvel holocauste. Nous comptons sur vous pour que la France n'apporte pas sa caution à une paix telle que vos successeurs soient conduits un jour à demander des crédits pour aider les réfugiés d'un nouvel et immense *Exodus*, en sens inverse cette fois, à trouver asile quelque part en Europe ou dans les pays de l'Est, où leurs familles se sont évanouies en fumée, tout cela pour échapper au génocide d'un antisémitisme, traduction sémantique, dans certains pays arabes, de l'antisémitisme en Europe.

Tel est le vœu inquiet que je vous adresse, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'initiative que le Gouvernement français vient de prendre aux Nations Unies en provoquant une conférence en faveur du peuple cambodgien, non seulement honore la patrie des droits de l'homme mais remet la France à sa véritable place, au premier rang des grandes nations responsables, me semble-t-il, ou du moins garantes de la paix du monde.

Au rassemblement pour la République, à maintes reprises, nous avions souhaité que la diplomatie française s'affirme et agisse. Parfois même l'avons-nous pressée fortement d'intervenir pour qu'aujourd'hui nous réagissions très favorablement en souscrivant pleinement aux démarches qu'elle entreprend dans diverses directions.

Mais nous pensons tout aussi fortement que l'initiative qu'elle vient de prendre doit s'inscrire dans une sorte d'offensive générale d'engagement délibéré au service de la paix, non seulement dans le Sud-Est asiatique mais également ailleurs, là où notre influence est grande et où notre action est très attendue, notamment au Proche-Orient.

Nous ne pourrions, en effet, comprendre ni admettre que votre déclaration solennelle devant les nations du monde se limitât à des intentions, fussent-elles généreuses et désintéressées.

Certes, l'aspect strictement humanitaire, dans l'état actuel des choses, dicte la voie à suivre. Problème humanitaire, s'il en est, d'abord considéré, puis traité en priorité et en première urgence. Mais nous savons bien que la solution de ce problème n'est pas facile.

Le traitement de la pénible maladie dont souffre le peuple cambodgien, sa survie — car c'est bien de survie qu'il s'agit, ainsi que vous l'avez dit — exigent que les nations dont la

générosité et le désintéressement sont reconnus assument jusqu'au bout et pleinement leurs propres responsabilités.

C'est pourquoi, en ce qui concerne la France, l'initiative que vous venez de prendre, monsieur le ministre, doit être suivie d'une autre démarche dont j'imagine d'ailleurs qu'elle nourrit déjà votre réflexion.

La France a l'avantage d'entretiens avec toutes les nations du monde des relations souvent privilégiées et nous en connaissons bien les raisons. C'est un peu notre fierté. Mais à quoi bon, si ce n'était là qu'une satisfaction d'amour-propre ?

La récente venue en Europe du Premier ministre chinois, qui a choisi la France pour première étape de ses visites, est l'éclatante démonstration d'un privilège maintenant admis.

L'Union soviétique, de son côté, nous fait bénéficier d'un préjugé très favorable.

Enfin nous avons à l'égard des peuples du Sud-Est asiatique, notamment de l'ancienne Indochine française, que j'ai personnellement connue et appréciée, des liens anciens qu'une longue histoire commune a depuis longtemps tissés et que de malheureux conflits n'ont d'ailleurs jamais rompus.

Il y a donc de bonnes et généreuses raisons pour que la France assume des responsabilités dans cette partie du monde.

Les Français eux-mêmes, malgré leurs difficultés, comprennent mal l'impuissance des nations riches et nanties face à celles démunies et accablées qui connaissent les affres de la barbarie, la déchéance et la mort.

Pourquoi la France ne pourrait-elle pas prendre l'initiative de provoquer, au sein du conseil de sécurité, une explication entre les grands de ce monde en proposant, par exemple, une conférence politique du Sud-Est asiatique ayant pour objectif le rétablissement de la paix dans un plan élaboré sur place et garanti ? Sinon, il faut proclamer au monde et dénoncer avec fermeté que la disparition du peuple cambodgien est décidée, admise, sans espoir de retour. Ce serait alors admettre — pourquoi pas ? — la disparition de tout autre peuple de la Terre sous prétexte qu'il est fragile et sans défense.

Oui, malgré leurs propres difficultés, leurs différences ou leurs querelles, les Français ne résistent pas devant l'effroyable drame cambodgien. L'élan de solidarité spontanée et généreux qui s'éleva d'un grand nombre de villes et de villages de France, de foyers et de familles souvent modestes, montre bien que, devant l'impuissance, voire la complicité des grands de ce monde, s'étend et s'aggrave la révolte des cœurs mais aussi maintenant celle des esprits.

En abordant une nouvelle fois les problèmes du Proche-Orient, je situerai de nouveau les responsabilités dans ce que nous pourrions appeler, à l'image du Sud-Est asiatique, le drame des peuples du Levant. Dans cette région, il s'agit aussi de drames qui ne peuvent nous laisser indifférents parce que nous y avons non seulement des intérêts et des droits, mais aussi des devoirs.

J'ai eu l'occasion de le dire, souvent de l'écrire et de vous rapporter, monsieur le ministre, ce que je connaissais de cette pénible affaire qui s'inscrit dans la lutte d'influences où la France peut et doit, à son tour, intervenir utilement, grâce à la politique inaugurée par le général de Gaulle et poursuivie depuis lors. En effet, la France occupe une position privilégiée auprès des peuples du Proche-Orient.

Les jours qui passent démontrent que tous les éléments du conflit restent en place, tandis que l'on mesure de plus en plus les limites de cette « paix américaine ».

Drame du peuple libanais, fragile et abusé, menacé dans son intégralité territoriale et dans son existence. Drame du peuple palestinien, placé au centre du conflit qui tend ardemment à retrouver sa patrie et à vivre tranquille dans la sécurité et la liberté. Peuples livrés à la domination et aux manœuvres des super-grands, à l'impuissance manifeste de l'Organisation des Nations unies, qui ne permet même pas à la F.I.N.U.L. de remplir sa mission et de rétablir le calme au Sud Liban.

Face à une situation qui se dégrade semaine après semaine et qui risque de prendre un tournant dangereux à court terme — les actuels événements en Iran confirment ces craintes — la France est directement concernée. Il apparaît de plus en plus indispensable que, sur son initiative, une action plus profonde soit entreprise par les membres de la Communauté afin de favoriser les conditions d'un règlement global du conflit entre l'Etat d'Israël et ses voisins.

Convaincre les parties de se reconnaître mutuellement, en garantissant solennellement la proclamation, est-ce donc là une mission impossible ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Goulet.

M. Daniel Goulet. Je conclus, monsieur le président. Aujourd'hui où l'on parle beaucoup de l'indépendance des patries européennes et de l'action qu'elles peuvent mener ensemble pour assurer la liberté suprême, le dialogue est l'une des conditions de la réussite de cette politique. La France, pour

des raisons évidentes, doit être l'initiatrice tenace et la « locomotive » d'un tel dialogue, dont l'enjeu est essentiel puisqu'il s'agit de l'indépendance de nos peuples et de nos nations.

Dans toute grande politique, il y a une philosophie de la vie. La politique que la France et les peuples du Levant peuvent mener ensemble doit davantage s'inspirer d'une philosophie de l'indépendance que d'une philosophie mercantile. C'est à ce prix qu'elle aura véritablement un avenir. C'est également à cette condition que nos vieilles civilisations, nos vieux pays et nos vieilles races donneront aux peuples du monde ce qu'ils attendent le plus : une leçon de liberté. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Robert-Félix Fabre.

M. Robert-Félix Fabre. Monsieur le ministre, je consacrerai le temps qui m'est imparti à examiner l'évolution des problèmes d'ensemble qui se posent aux Français de l'étranger.

Les transformations profondes de notre pays, les succès de notre industrie font que, à l'heure actuelle, beaucoup de Français partent avec leur famille pour des séjours variables, liés à la durée d'un contrat de travail. Ils témoignent ainsi de notre crédibilité et de notre rayonnement. Ce phénomène, hélas ! trop récent et encore insuffisant, méritait cependant d'être souligné. Il y a lieu de le développer et de l'encourager. Vous-même, monsieur le ministre, en avez pris acte en créant, au sein de votre ministère, une direction des Français de l'étranger, ce qui doit conférer à votre administration une dimension nouvelle à l'avenir.

Ce service a déjà fonctionné avec efficacité lorsque certains de nos compatriotes se sont trouvés en difficulté au Tchad, mais c'est à une tâche beaucoup plus ambitieuse qu'il sera appelé à l'avenir. C'est la raison pour laquelle il convient de se féliciter de l'ampleur de la dotation des crédits consacrés aux Français de l'étranger, dotation dont la croissance dépasse sensiblement l'augmentation générale de votre budget.

Une telle évolution constitue une forte raison d'espérer au regard des problèmes nombreux et des difficultés qui se posent. Tout comme des citoyens à part entière ayant des devoirs et des droits — encore que certains aient pu leur contester un pareil statut — les Français de l'étranger souhaitent bénéficier de l'ensemble des services auxquels ils sont en droit de prétendre, que ce soit en matière sociale, culturelle ou éducative. Ils attendent une information et une présence effective qui témoignent, dans les faits, de leurs liens et de leur appartenance à un pays dont ils sont momentanément éloignés.

Depuis trois ans, de nombreuses mesures ont été prises en faveur des Français de l'étranger, certaines sont d'importance, notamment la clarification et l'allègement de leur régime fiscal, l'institution en 1979 d'un fonds de secours pour venir en aide aux victimes d'événements politiques dans les pays où ils résident, la mise en place d'une procédure de rapatriement sanitaire d'urgence, la création d'un centre d'information pour les futurs non-résidents et l'octroi de certaines aides financières à des jeunes. Toutes ces mesures témoignent d'une volonté soutenue.

S'agissant des problèmes sociaux, des progrès ont été accomplis puisque des textes en cours d'élaboration prévoient que les salariés, qui ne bénéficient pas encore de la protection sociale prévue par la loi de 1976, seront admis au bénéfice de ces dispositions.

En outre, vous avez accepté le principe de l'extension de ces mesures aux professions non salariées. Je souhaite, pour ma part, que nous soyons rapidement saisis de ce texte afin que les intéressés aient très vite satisfaction. Il reste — vous ne l'ignorez pas — que de nombreux problèmes demeurent en suspens en ce qui concerne les retraites, la situation des femmes qui, en suivant leur époux, perdent non seulement un travail, mais aussi leurs droits.

Des précisions concernant l'attitude que vous observez et les mesures que vous comptez prendre à l'avenir sur tous ces points seront les bienvenues. Les solutions, j'en conviens, ne sont pas faciles à dégager. Il faudra faire preuve d'imagination pour tenir compte de la diversité et de la spécificité de certaines situations, mais, encore une fois, il est important de compléter votre action en ce domaine.

En ce qui concerne les problèmes de scolarité, autre aspect essentiel des questions qui se posent à nos compatriotes, et qui souvent les dissuadent de s'expatrier, une action doit être menée de façon continue et en profondeur. Il est certain que la mise en œuvre, même progressive, d'un système scolaire présentant des caractéristiques identiques, notamment la gratuité, est une tâche délicate et difficile compte tenu des fluctuations de population. Néanmoins, je suis persuadé que vous la consi-

dérez comme légitime. Je souhaite que vous nous fassiez part avec plus de détails de l'action que vous comptez poursuivre en ce sens.

Ma dernière remarque concerne un autre volet d'une politique en faveur des Français de l'étranger qui compléterait avec efficacité les mesures déjà prises, je veux parler de l'adoption de dispositions assurant aux travailleurs rentrant de l'étranger une carrière analogue à celle à laquelle ils pouvaient prétendre s'ils ne s'étaient pas expatriés.

Trop souvent, à l'heure actuelle, nos compatriotes hésitent à saisir l'occasion qui leur est offerte compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le déroulement ultérieur de leur carrière. Là encore, il faudra faire preuve de prudence et d'imagination. Il est certain que des mesures applicables dans la fonction publique ne pourront être étendues de façon indifférenciée dans les entreprises. Les solutions devront être trouvées à la suite d'une large concertation avec l'ensemble des intéressés.

Monsieur le ministre, vous avez entrepris une œuvre positive qui permet de répondre à de nouveaux besoins. La poursuite de votre action engage, en partie, notre capacité d'expansion économique et notre rayonnement extérieur. L'enjeu est de taille et vaut que l'on s'y arrête. Je vous salue homme à la mener à bien. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. Le budget me donne l'occasion, monsieur le ministre, de vous présenter quelques remarques à propos des droits de l'homme.

Peut-être plus qu'en d'autres temps, avons-nous entendu, cette année, invoquer ce grand concept dans toutes les parties du monde. Des dictatures se sont effondrées ça et là. Des appels nous sont adressés par-dessus la barre de tel ou tel tribunal. Des regards d'enfants réfugiés et errants nous cherchent. Il n'est pas jusqu'au sport qui ne soit un terrain où se dispute la cause des droits de l'homme.

Devant ces interpellations, la politique étrangère de la France peut paraître, aux yeux de certains, conduite au coup par coup et manquer de ligne directrice. Pour cette raison, je suis persuadé qu'il serait bon de réfléchir plus en profondeur à la notion des droits de l'homme.

J'organiserai cette réflexion autour de deux questions : Que sont les droits de l'homme non plus au niveau du concept, mais à celui du vécu ? Quelle action mener pour les faire respecter ?

La première question peut paraître de prime abord superflue parce que les droits de l'homme sont en quelque sorte codifiés : déclaration universelle des droits de l'homme, charte européenne des droits de l'homme, déclaration nationale des droits. Une certaine convergence se dégage de ces textes dans lesquels on peut déceler un corps commun de principes, expression d'une vision du monde dont l'homme est le centre. De son caractère unique et de son autonomie découlent les libertés proclamées.

En fait, dans ces différents textes, on retrouve la projection d'une morale commune à un certain type de sociétés. Il s'agit, de nos jours, des sociétés industrielles de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Cette morale commune est elle-même l'expression de la culture judéo-chrétienne de ces pays.

Mais cette inspiration culturelle commune conduit à des normes voisines mais différentes. Qu'advient-il alors lorsque les inspirations culturelles sont elles-mêmes différentes ?

C'est vous, monsieur le ministre, qui déclariez à la dernière session de l'O. N. U. : « Le monde dans lequel nous vivons est marqué par deux traits essentiels : la diversité et la disparité. Diversité des régimes politiques, des credos philosophiques ou religieux, des traditions et des cultures nationales. Disparité de la puissance, de la richesse, de l'accès au savoir ».

Gardons-nous donc, dans ce domaine, de statuer dans l'absolu. Si nous sommes convaincus que l'homme est la finalité de nos sociétés, admettons humblement que sa situation, son vécu, soient différents selon qu'il vivra dans une société où règne l'hygiène ou dans une société accablée par les épidémies et la mortalité infantile, dans une société où l'on jette les restes des repas ou dans une société où l'on meurt encore de faim.

Je crois profondément qu'il faut être très prudent lorsque l'on veut exporter en quelque sorte une notion des droits de l'homme absolue qui ne laisse pas la place au relatif, au contingent des circonstances de l'application. On peut être fondé à voir, dans une démarche trop zélée, trop prosélyte, un nouveau colonialisme plus sournois plus pernicieux que celui des armes et du commerce, un colonialisme culturel.

Que l'on ne vienne pas me dire que je sacrifie les droits de l'homme au contingent, que l'on ne m'accuse pas de sacrifier les idées aux faits. Rappelons-nous que, dans la convention de Lomé, si la référence aux droits de l'homme n'est pas explicite,

ce n'est pas faute que les négociateurs des communautés européennes ne l'aient voulu, mais bien faute que cette demande ait été acceptée par les pays A. C. P.

Mais devons-nous nous résigner à voir régner, sur la plus grande partie du monde, la terreur, la souffrance, le droit bafoué, bref à voir la dignité de l'homme chaque jour foulée aux pieds ?

Que faire, malgré tout, pour répandre le respect des droits de l'homme dans le monde ?

Dans votre discours à l'O. N. U., dont je viens de citer un extrait, vous ajoutiez : « La diversité rapproche les hommes parce qu'elle les invite au dialogue et à l'échange. Les disparités les éloignent parce qu'elles les divisent et les opposent. »

Vous indiquez ainsi le chemin à suivre. Il faut être persuadé que ce ne sont pas les droits de l'homme qui modifieront les situations économiques ou politiques disparates du monde mais qu'au contraire, les évolutions politiques et économiques permettront d'acclimater, aux différentes cultures, une notion applicable de ces droits, dans le respect des diversités.

Le développement des droits de l'homme est lié au développement des relations harmonieuses dans le monde, et non l'inverse. Cela signifie que c'est la suppression des disparités et donc la détente et le développement économique qui permettent l'extension des droits de l'homme. Cela signifie aussi que l'on ne peut mettre en balance détente et droits de l'homme, développement économique et droits de l'homme, mais que les uns et les autres doivent aller de pair. Je souhaite que vous prépariez la conférence de Madrid dans cet esprit.

En outre, si je considère dans ce domaine votre politique en matière de détente comme parfaitement adaptée à son objectif, je ne saurais en dire autant de la coopération pour le développement.

C'est à l'aune de notre action globale en faveur du développement économique que pourront être mesurées la réalité et l'efficacité de notre action pour le respect des droits de l'homme. Je sais que vous en êtes convaincu. Je souhaite que, pour l'avenir, vous puissiez développer vos possibilités d'action dans ce domaine.

Au bout du compte, la bataille pour le respect des droits de l'homme, ce n'est pas et ce ne peut pas être une suite d'incantations aux grands principes ou de vertueux discours.

Ce n'est que par l'action tenace et quotidienne, mais ô combien plus obscure, pour l'approfondissement de la détente et pour le développement que le concept des droits de l'homme prendra davantage de réalité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le ministre, je tiens d'abord à vous dire combien j'ai apprécié la partie de votre exposé relative aux droits de l'homme.

Vous avez eu raison d'appeler l'attention de l'Assemblée sur ces problèmes et d'affirmer que le principe de la non-ingérence, à la limite, pouvait être considéré parfois comme l'alibi de la collaboration avec certains régimes qui bafouent les droits de l'homme.

Vous avez évoqué la nécessité de mener une action patiente, discrète et obstinée, de maintenir une pression constante. Il est parfois utile aussi d'exercer une pression moins discrète, moins constante mais plus violente. En effet, si les pressions extérieures ne sont pas exagérées, elles ont parfois des répercussions positives. L'attachement aux droits de l'homme doit en tout cas conduire à rejeter le verbalisme de l'O. N. U. qui donne des leçons par la bouche de gens qui évoquent la démocratie et la liberté en général, mais qui se gardent bien de les mettre en pratique.

Deux faits précis ont illustré récemment ce dévoiement du langage. C'est ainsi qu'on a vu Cuba prendre la tête des pays non alignés alors que des troupes soviétiques stationnent sur son territoire. Les mots n'ont donc plus aucune valeur.

Je sais que la rFance ne l'a pas voté : mais n'est-il pas scandaleux que l'O. N. U. ait décidé le maintien de la représentation du soi-disant Kampuchea démocratique dont la clique dirigeante est responsable d'un génocide qui devrait conduire à un nouveau procès de Nuremberg ? Au demeurant, la communauté des nations a d'autant moins de raison de continuer à reconnaître le gouvernement du soi-disant Kampuchea démocratique que celui-ci ne contrôle pas le territoire du pays qu'il prétend diriger.

J'aborderai maintenant un autre aspect de l'actualité.

Les gazettes parlent beaucoup de l'éventuelle venue à Paris de M. Yasser Arafat, président de l'organisation de libération de la Palestine. Cette hypothèse inquiète une grande partie de l'opinion publique française dont je me fais ici le porte-parole.

Cette visite ne me paraît pas opportune actuellement. En effet, l'O. L. P. incarne le nationalisme palestinien, dont l'unité n'est pas encore démontrée. Organisation nationaliste, l'O. L. P., qui mène une action diplomatique vigoureuse, n'en maintient pas moins une intense activité terroriste, non pas, comme certains le croient, contre les forces militaires israéliennes, mais essentiellement contre des civils. Parfois, ce sont des sous-marques de l'O. L. P. qui organisent des détournements d'avions et se livrent à d'autres activités dont la presse se fait l'écho.

Le problème de fond est celui de la charte palestinienne.

On affirme que l'O. L. P. a évolué. En fait, les positions officielles du mouvement palestinien sont codifiées dans une charte qui a été rédigée il y a plusieurs années et dont il est bon de rappeler les principes.

L'un d'eux concerne l'établissement d'un Etat palestinien sur la totalité de la Palestine sous mandat, ce qui exclut purement et simplement l'existence de l'Etat d'Israël.

L'autre tend à n'admettre dans la future Palestine que les Juifs qui y vivaient avant 1917. Cela signifie qu'il faudrait chasser tous ceux qui sont arrivés depuis cette date.

Ces principes sont inscrits noir sur blanc dans la charte palestinienne.

Ils n'ont pas été abrogés et, chaque fois que la question a été posée à des dirigeants de l'O. L. P., ils ont publiquement refusé de les abandonner. Certes, tel ou tel dirigeant palestinien laisse parfois entendre en privé que cette position pourrait être revue le jour où s'engagera une véritable négociation. Mais d'autres propos sont tenus en public. Ainsi, il y a quelques jours, M. Farouk Khadoumi a déclaré à une chaîne de télévision allemande que l'O. L. P. ne reconnaîtrait jamais Israël, même si Israël reconnaissait l'O. L. P. C'est dire que nous sommes encore loin d'une solution pacifique, acceptable par toutes les parties.

En fait, sans arrêt du terrorisme, sans abandon de la charte palestinienne, il n'est pas de négociation possible. On ne peut en effet demander à un Etat quel qu'il soit — pas plus à Israël qu'à un autre — de négocier son propre suicide. La voie de la paix est étroite et elle implique la prise en considération de tous les éléments du problème. Pour aider à avancer dans cette voie étroite, il faut refuser d'épouser aveuglément les thèses de l'un ou l'autre camp. Un grand pas sera accompli lorsque les deux parties accepteront de se reconnaître mutuellement. Mais ce jour est, hélas ! encore bien éloigné.

Tout progrès implique que les Israéliens aillent plus avant dans la prise en compte du fait palestinien et acceptent même de traiter avec l'O. L. P. Mais cela nécessite également que l'organisation de M. Arafat cesse son action terroriste et abandonne clairement sa volonté — pour reprendre des termes souvent utilisés — de liquider l'entité sioniste.

Alors, et alors seulement, monsieur le ministre, la venue de M. Arafat à Paris sera la bienvenue. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, mes chers collègues, dernier orateur inscrit dans ce long débat, je ne présenterai pas, en ces quelques minutes qui m'ont chichement été accordées, l'intervention que j'avais prévue. Je me contenterai de formuler quelques observations concernant un domaine où, plus que dans tout autre, la France doit exercer son action dans le monde. Il s'agit de notre présence culturelle et de la défense de ce capital hérité du passé qui s'appelle la langue française.

Or, tous ceux qui se promènent dans le vaste monde et qui ont des contacts dans des pays de tous les continents constatent un très regrettable déclin de notre langue. Nous devons donc porter une attention particulière à ce problème.

Vous vous êtes engagé dans cette voie, monsieur le ministre, et je vous en félicite, car je sais que vous détenez actuellement un excellent rapport sur les problèmes culturels. Bien qu'ignorant son contenu, je souhaite qu'il débouche prochainement sur des réformes utiles.

Plus que de difficultés matérielles, il s'agit d'une question d'état d'esprit et de coordination interministérielle, car tous les efforts que vous pourriez déployer au sein de votre ministère ne suffiront pas. Il est indispensable de concevoir autrement notre action culturelle et de la redéployer dans le monde. Nous devons, par conséquent, revoir les structures et les méthodes employées dans un ensemble de domaines, dont certains vous échappent à l'heure actuelle.

Je n'en prendrai pour preuve qu'un exemple qui a été souvent cité et qui concerne la situation tragique du livre français dans le monde.

Monsieur le ministre, pourquoi ce secteur a-t-il été retiré au ministère des affaires étrangères et soustrait ainsi à la compétence de ceux dont la vocation est notamment de promouvoir notre culture dans le monde ? Nous connaissons tous les conséquences désastreuses de cette triste décision prise en 1973.

Il est de la plus haute importance que vous usiez de votre très grande autorité pour obtenir la révision de cette mesure. En effet, ce ne sont pas les 180 000 livres que vous distribuez gratuitement dans le monde qui peuvent avoir une influence déterminante pour la défense de notre langue sur les trois ou quatre cent millions de gens qui vivent à l'écoute de la France.

Le problème du livre français commercial existe donc et il est navrant de parcourir en vain tant de capitales étrangères à la recherche de livres français. Et lorsque par hasard on en trouve, c'est pour constater qu'ils sont édités par des étrangers, notamment par des Canadiens.

Quelle est donc l'utilité de l'aide que nous apportons aux éditeurs français ?

Sans méconnaître les difficultés professionnelles de cette affaire, je crois qu'il y a avant tout un problème de coordination auquel il est nécessaire d'apporter rapidement une solution satisfaisante.

Pendant le court laps de temps dont je dispose encore, j'évoquerai brièvement le cas des périodiques et des journaux français.

Comment ne pas déplorer — ainsi que je l'ai constaté récemment dans une grande ville étrangère — qu'il faille attendre huit jours pour pouvoir lire tel ou tel journal français, même dans les postes officiels de votre ministère ? Pourtant, des avions d'Air France arrivent quotidiennement en grand nombre dans ces cités et ils déposent pour leurs clients des dizaines d'exemplaires de journaux du jour.

En consentant un effort relativement modeste, il serait facile de faire livrer par ces avions, au moins pour les responsables locaux de votre ministère, les grands quotidiens parisiens.

En ce qui concerne la voix de la France, il a souvent été répété qu'elle était trop faible à travers le monde. Lorsque l'on sait que les réseaux de télévision de l'ensemble de l'Amérique latine ne transmettent que douze heures d'émissions françaises chaque année, comment ne pas sentir notre triste infériorité en ce domaine ? Nos moyens d'information et de rayonnement sont la plupart du temps inférieurs à ceux dont disposent les petits pays d'Europe.

Un énorme effort doit être consenti dans ce domaine ; je n'insisterai cependant pas car je suis convaincu que vous êtes aussi conscient que moi de ce problème. Vous avez déjà affirmé nettement votre volonté en la matière, mais il y a désormais urgence. Je propose que soit réuni un véritable sommet gouvernemental, peut-être sous la haute autorité du Président de la République, afin que les ministres concernés et les responsables de ce secteur débattent ensemble de ce problème vital pour notre pays.

Il serait même opportun que vous prévoyiez, en accord avec le chef de l'Etat et avec le Premier ministre, de déposer une véritable loi de programme. Une telle procédure a déjà été utilisée pour des questions militaires ou sociales et nous pourrions y recourir pour la présence culturelle, scientifique et technique de la France dans le monde.

Pour terminer, monsieur le ministre, je présenterai une observation relative à la coordination des divers services français dans un même pays. C'est ainsi qu'à New York, nos services d'information, ceux du tourisme français, ceux d'Air France, ceux des chemins de fer, sont disséminés dans toute la ville.

Ne serait-il pas possible de mieux localiser ces différents services et de les rassembler afin de donner une meilleure image de la France aux étrangers qui nous demeurent très attachés et qui sont très déçus des difficultés qu'ils rencontrent pour mieux nous connaître, pour pratiquer notre langue et même pour se rendre dans notre pays ?

En conclusion, j'espère qu'à la suite de ce débat budgétaire les suggestions formulées par de nombreux orateurs pourront déboucher sur des résultats concrets, positifs et efficaces. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens à remercier tous les intervenants et tous ceux qui se sont intéressés avec tant de minutie au budget de mon département ministériel. J'ai pris bonne note des observations qu'ils ont présentées et des suggestions qu'ils ont formulées. Nous les étudierons avec soin et nous essaierons d'en tirer le meilleur profit.

Afin de respecter l'esprit que vous avez voulu donner à ce débat, monsieur le président, je répondrai aussi rapidement que possible en commençant par les remarques d'ordre général.

M. Couve de Murville m'a d'abord rappelé que le ministre des affaires étrangères était avant tout chargé des intérêts de la France et de sa politique dans le monde. A vrai dire, je m'en

doutais et je ne crois pas qu'en m'intéressant aux Français de l'étranger je m'éloigne en quoi que ce soit de cette responsabilité.

Plusieurs des membres de cette assemblée suivent ce sujet avec intérêt, ce qui est normal car, alors que le drapeau français ne flotte plus sur bien des territoires où on l'apercevait jadis, la présence de la France dans le monde est de plus en plus fonction du désir des Français de travailler et de vivre à l'étranger. Cette observation est valable non seulement pour le secteur économique et l'expansion commerciale, mais également pour la présence culturelle, scientifique et technique. Nous avons autant besoin de coopérants et d'enseignants, que de banquiers, d'hommes d'affaires, d'ingénieurs et de techniciens.

M. Henri Ferretti. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nous avons besoin d'une catégorie nouvelle de Français, car nos compatriotes sont généralement peu enclins à s'expatrier, notamment dans des régions où la France est souvent mal connue alors que la présence économique de notre pays y est si nécessaire. Mon ministère a donc une responsabilité nouvelle et importante à exercer en la matière.

Quant à M. Guidoni, il a déclaré que la France subissait. Je ne le surprendrai pas en lui répondant que tel n'est pas mon avis. J'affirme au contraire qu'en regardant le monde tel qu'il est, en cherchant à le comprendre, et en se mettant par conséquent en position d'agir sur lui, on ne se soumet pas — aux réalités. Observer qu'il existe une crise dans le monde et adapter la politique de la France en matière d'énergie ou dans d'autres domaines à cette réalité, ce n'est pas la subir, c'est la maîtriser.

La France agit, et M. Guidoni l'a implicitement reconnu lorsqu'il a prétendu que certaines de nos initiatives étaient hasardeuses.

J'en conclus que lorsque la France n'agit pas, elle subit et que quand elle agit, elle a tort. Cela m'amène à penser que c'est peut-être vous, monsieur Guidoni, qui subissez la tyrannie d'un parti pris.

M. René Feït. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne suis pas sûr qu'en m'engageant dans ce sens je conduirais la diplomatie de la France dans la voie où les membres de cette assemblée souhaiteraient qu'elle avance.

M. Gremetz m'a également semblé animé d'un parti pris, plutôt hostile à la politique étrangère de la France. Il a en effet énoncé à plusieurs reprises des affirmations qui sont autant de contrevérités et à l'encontre desquelles je me demande s'il est utile que je m'élève, car j'ai le sentiment que de toute façon il ne m'entendra pas.

Monsieur Gremetz, vous avez décidé une fois pour toutes de prendre le contre-pied de la politique quotidiennement exprimée par le Gouvernement, sans vous soucier de ses explications.

Cette constatation ne m'encourage naturellement pas à vous répondre en détail, mais je ne peux pas vous laisser affirmer que la France s'est alignée, que le Gouvernement défend mal l'indépendance de notre pays, et que la position adoptée par notre pays sur le conflit du Sahara espagnol n'est pas conforme à la neutralité. Toutes ces affirmations sont dénuées de fondement et je puis même vous indiquer, sur le dernier point, que les parties concernées reconnaissent elles-mêmes que la France agit de manière à ne pas être impliquée dans ce conflit.

Je suis particulièrement surpris de constater que les initiatives prises par la France en faveur du désarmement vous paraissent sans intérêt, alors que vous êtes très attentifs à toutes les autres.

J'ai également été étonné, monsieur Gremetz, que malgré les accents que vous avez su trouver pour évoquer, avec juste raison, la misère dans le monde, vous n'avez, à aucun moment, jugé bon de mentionner la grande misère du peuple cambodgien. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

En espérant que ceux qui ne sont pas de mon avis ne me croiront pas de parti pris et ne me chercheront pas querelle, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont manifesté leur appui, et notamment MM. Feït, Ehrmann, Bouvard et Goulet. Leurs approbations et leurs observations, qui n'étaient pas toutes critiques, sont en effet de nature à encourager le ministre des affaires étrangères dans une tâche qui n'est pas toujours facile et rarement légère.

J'ai également été très sensible aux remarques formulées par M. Couve de Murville sur la détente et sur le rôle du ministre des affaires étrangères dans les affaires européennes.

Je ne reprendrai pas les propos tenus par M. Ferretti sur la défense des droits de l'homme, car son intervention correspond très exactement à ce que j'ai dit moi-même cet après-midi à ce sujet. Nous devons simplement savoir faire la part des contingences sans renoncer à l'idéal. Il s'agit d'un combat difficile, quotidien, mais, avec votre soutien, je suis sûr de le mener plus facilement à bien.

M. Vallex a suggéré que la diplomatie française soit réorientée pour donner au Brésil et à la Turquie la place que ces Etats devraient occuper dans nos priorités. Je puis le rassurer dès maintenant en lui indiquant que ces pays sont bien à la place qu'il souhaite pour eux. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si M. le Président de la République s'est rendu au Brésil en visite officielle il y a quelques mois.

J'en viens maintenant aux grands problèmes de l'heure et je commencerai par ceux qui concernent l'Europe, car je ne les ai pas abordés dans mon intervention liminaire. J'avais en effet pris le parti de ne pas traiter toutes les questions et il avait fallu exclure certains sujets. Il est cependant évident que l'Europe pose des problèmes.

M. le président de la commission des affaires étrangères a appelé mon attention sur les échéances importantes auxquelles nous devons faire face dans les semaines qui viennent. Elles seront toutes délicates, qu'il s'agisse de la contribution britannique au budget communautaire, des différents problèmes de la politique agricole commune, ou de la guerre du mouton.

Je n'apprendrai pas à M. Couve de Murville que ces difficultés ne sont pas inédites, même si les problèmes d'aujourd'hui tendent à éclipser ceux d'hier, qui paraissent plus faciles dans la mesure où ils ont été surmontés.

Je ne sous-estime pas non plus l'habileté de la Grande-Bretagne, et je demande à M. Couve de Murville de ne pas sous-estimer de son côté la fermeté et l'obstination dont la France saura faire preuve. Cette obstination doit aller de pair avec la conviction qu'une communauté comme celle des Neuf ne peut survivre que si chaque Etat membre est prêt à examiner, avec objectivité et impartialité, les problèmes que les autres jugent essentiels pour eux.

Telle est l'attitude que la France se propose d'adopter à condition toutefois que ses partenaires examinent ses propres problèmes dans le respect des principes de la Communauté économique européenne, dont nous ne saurions nous écarter. La France veillera au maintien de la réciprocité qui a toujours été la règle fondamentale de la Communauté et au respect de ses principes.

M. Feït m'a demandé des précisions sur l'élargissement. Je ne les lui donnerai pas aujourd'hui, qu'il m'en excuse. Un débat aura lieu sur la ratification de l'acte d'adhésion de la Grèce. Nous aurons donc l'occasion d'échanger — M. Guidoni l'a promis et je le crois — des explications précises sur ce sujet.

M. Gremetz m'a demandé quelle voix s'était élevée contre l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée européenne d'un débat sur l'industrie de l'armement. Je lui réponds que c'est celle de la France qui s'est manifestée à Bruxelles et à Strasbourg.

A propos de l'Europe, je voudrais aborder un tout autre sujet qui concerne la sécurité et ainsi répondre aux importantes questions de M. Jean-Pierre Cot. Il m'exusera de ne pas entrer dans le détail d'une problématique dont il connaît bien la complexité.

Monsieur Jean-Pierre Cot, vous avez regretté que la France n'ait pas manifesté son opinion sur Salt II. Ce n'est pas exact : elle l'a fait.

Elle a d'abord indiqué que Salt II constituait un pas positif important dans la voie de la détente.

Il suffit d'ailleurs d'imaginer ce que serait la situation si Salt II n'était pas ratifié par le Congrès américain.

M. Jacques Baumel. C'est très possible !

M. le ministre des affaires étrangères. L'accord est-il équilibré ? Nous le pensons, sous réserve certes du jugement que l'on peut porter sur les arsenaux militaires des deux superpuissances, tels qu'on les observe aujourd'hui.

Nous ne croyons pas que Salt II ait, à cet égard, une influence qui puisse être déséquilibrante.

Vous avez indiqué que cet accord — c'est une critique que vous lui faites — ne concerne pas la situation en Europe mais peut porter préjudice à l'équilibre qui y est établi. Il faut reconnaître que Salt II a laissé l'Europe en dehors de son champ d'application puisqu'il ne porte que sur les seuls systèmes centraux. On pourrait certes, parmi les dispositions qualitatives de ce traité, en trouver quelques-unes qui affectent indirectement l'équilibre européen. Mais il s'agit là d'un exercice intellectuel assez problématique.

Permettez-moi de m'étonner de vous avoir entendu à la fois critiquer Salt II et suggérer que nous participions rapidement — je reviendrai sur cet adjectif — à Salt III. Je vois là une contradiction.

Quant à Salt III, je vous trouve à la fois imprudent et pressé.

Pressé de suggérer que la France s'exprime dès à présent sur une négociation dont, pour le moment, on ne sait encore rien. Vous prétendez que la France se tait au sujet des M. B. F. R. alors qu'elle avait expliqué pourquoi elle ne participerait pas — c'est vrai — aux réductions envisagées, sans succès, vous le savez, depuis sept ans à la conférence de Vienne. Mais les contours en étaient connus. Nous verrons le moment venu si, au sujet de Salt III, il y a lieu de s'exprimer, comme nous l'avons fait en son temps, sur Salt II.

Imprudent de vouloir participer à des conversations avec des partenaires dont l'arsenal nucléaire a une structure sans rapport avec le nôtre. Reprenant les termes de M. Couve de Murville, nous aurions alors le choix entre être des figurants sans rôle et, disons-le, sans grande dignité, et nous engager dans la voie qui, très rapidement, conduirait au retour de la France dans l'O. T. A. N. c'est-à-dire à l'intégration de sa force de frappe dans l'arsenal occidental.

Je ne crois pas que l'on puisse, entre ces deux voies, trouver une troisième issue.

Nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais il est capital pour le maintien de la crédibilité de la force de frappe que celle-ci puisse être librement modernisée, librement portée au niveau imposé par les exigences minimales de la sécurité française sans que quiconque puisse soumettre cet effort à un contrôle ou à une tutelle. Ne doutez pas que c'est ainsi que se terminerait pour nous la participation à un tel exercice.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit à propos de l'Afrique. J'en ai longuement parlé après de nombreux orateurs dont M. Feit que je remercie d'approuver la politique de la France en la matière.

J'ajoute seulement que l'attitude qui, sous couvert de respecter l'indépendance des nouveaux Etats africains, conduit, en fait, à les livrer aux ambitions extérieures, est trop facile. Il ne faudrait pas, en effet, qu'elle dissimule, au-delà d'une approbation du monde moderne actuel, l'indifférence, l'abandon, la négation des amitiés tissées pendant des années et auxquelles le général de Gaulle avait donné une impulsion nouvelle.

Le colonialisme est mort ; c'est vrai. Mais le temps de l'indifférence n'en est pas pour autant nécessairement venu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.*)

MM. Thomas, Daniel Goulet et Marcus m'ont posé des questions sur le Proche-Orient. C'est un sujet que j'aurais pu aborder. Si je ne l'ai pas fait, c'est en partie parce que les positions de la France, à cet égard, ont été définies et qu'elles n'ont pas évolué depuis le temps où, à cette même tribune, je les avais exprimées et, d'ailleurs déjà, dans une large mesure, rappelées.

Vous avez parlé, monsieur Thomas, des accords israélo-égyptiens dans des termes qui traduisaient votre conviction et votre émotion, dont je puis porter témoignage. La France, en ce qui la concerne, ne cautionne ni ne condamne ces accords. J'observe que, depuis lors, les négociations entre Israël et l'Égypte ont progressé dans le seul domaine des relations bilatérales entre ces deux pays. Quant au règlement d'ensemble, c'est-à-dire essentiellement le problème palestinien, l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza, ces négociations n'ont pas avancé.

J'ajoute que le problème palestinien nous paraît être le point central de la solution de la paix au Proche-Orient. Je ne voudrais pas que vous en concluez que la sécurité d'Israël nous est indifférente. Les accents que vous avez eus m'amènent à vous indiquer que c'est le contraire qui est vrai et qu'en préconisant une paix globale, une paix qui tienne compte des droits légitimes du peuple palestinien, la France a le sentiment de suggérer la seule voie qui, à long terme, apportera à Israël la sécurité que nous voulons pour lui. La France a indiqué qu'elle était disposée à participer à tout système de garanties internationales qui nous paraissent devoir, le moment venu, accompagner une solution pacifique, juste et globale.

M. Marcus s'est inquiété de l'éventualité d'une visite de M. Yasser Arafat. J'ai exposé sur ce point, il y a quelques semaines, la position de la France. Je n'ai pas à la modifier. Elle pose un problème non pas de principe, puisque la France entretient des relations avec l'O. L. P., mais d'opportunité.

Ainsi que je l'ai rappelé, cette visite ne prendrait sa véritable signification que si elle permettait de faire faire à la paix dans la région du Proche-Orient un progrès significatif. Si tel ne doit pas être le cas, elle n'a pas lieu d'être et elle n'est d'ailleurs pas envisagée.

M. Goulet s'est préoccupé du rôle de la France dans l'ensemble de cette région. Elle y est présente. Elle y est active en particulier au Liban. Je rappelle à quel point, avec quelle intensité et parfois avec quelle angoisse elle suit le drame que traverse ce pays. Sachez que la France ne négligera aucune initiative dès lors qu'elle lui paraîtrait de nature à faire progresser le Liban vers la paix et vers la réconciliation nationales.

Or a parlé du Sud-Est asiatique et M. Frédéric-Dupont m'a, semble-t-il, pris vivement à partie. Contrairement à ce qu'il paraît croire, la France a toujours, en ce qui concerne ces événements, fait connaître sa position. Elle l'a fait à de nombreuses reprises pour l'invasion du Cambodge.

Elle ne craindra pas de continuer dans l'avenir, chaque fois que sa position lui paraîtra devoir être rappelée ou publiquement exposée.

Fallait-il, monsieur Frédéric-Dupont, qu'à New York nous laissions la polémique s'emparer du débat, comme vous le suggérez ? Je ne le pense pas. Il fallait au contraire rassembler les aides et exercer les pressions morales et politiques nécessaires à leur achèvement. Plutôt que de condamner, il faut d'abord venir en aide au peuple cambodgien, parce que pour lui c'est la vingt-cinquième heure. Les condamnations ne l'aideront pas. Seule l'assistance peut désormais lui sauver la vie.

Vous me demandez si nous avons la garantie que l'aide sera distribuée aux malheureux qui l'attendent. Je vous ferai deux réponses.

D'abord, il y a sur place, à Phnom Penh, des représentants du fonds international pour l'enfance et de la Croix Rouge internationale, qui ont la possibilité — je me suis renseigné — de contrôler, quand et où ils le veulent, les conditions dans lesquelles la distribution s'effectue.

Ensuite, la situation du peuple cambodgien, que l'on m'a décrite, est telle que je ne suis pas prêt à subordonner l'arrivée de l'aide à des conditions à tel point draconiennes, qu'elle arriverait après la disparition de ce peuple.

M. Loïc Bouvard et M. Abel Thomas. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Quant à la « virilité » insuffisante de notre diplomatie, nous pourrions, monsieur Frédéric-Dupont, nous entretenir sur la véritable signification de ce terme. Quant à moi, je ne la place pas dans les pétitions de principe et dans les accusations sans suite.

De nombreuses questions ont été posées au sujet du budget et je tiens à y répondre.

La plupart d'entre elles concernaient les relations culturelles. Je remercie tous ceux qui ont bien voulu s'y intéresser avec autant d'ardeur et de minutie car elles comptent parmi mes principales préoccupations.

Monsieur Mexandeau, un seul signe suffit à prouver le renouveau de notre politique de coopération : la participation financière croissante de nos partenaires à des opérations communes.

Vous m'excuserez de ne pas reprendre toutes les observations que vous avez formulées. Je partage entièrement votre opinion sur l'intérêt que représentent des opérations légères. L'expression et l'idée sont excellentes. J'ai l'intention de les reprendre lorsque je présenterai au Gouvernement les réformes qui doivent, à mon avis, renouveler, rénover, réactiver notre politique culturelle à l'étranger.

Monsieur La Combe, je ne puis que m'associer aux propos que vous avez tenus au sujet de l'amitié franco-polonaise et à son prolongement concret par la création d'un lycée français à Varsovie.

Je n'apporterai pas ici la contradiction à M. Stirn. Mais, hélas ! je ne vous donnerai sans doute pas la réponse définitive que vous souhaitez.

Il est évident, monsieur La Combe, que la création d'un lycée est non pas une opération légère, du type de celles auxquelles M. Mexandeau se réfère, mais une opération lourde. C'est du béton culturel, donc c'est coûteux. Or, une telle création est fatalement fonction des besoins locaux et de l'importance, non seulement de la colonie française, mais aussi du nombre de ressortissants du pays considéré que nous pouvons accueillir dans un tel établissement.

Or la colonie française en Pologne ne dépasse guère 500 membres.

Je mentirais donc en vous annonçant que le lycée français de Varsovie figure en tête de nos priorités. Mais cela ne signifie pas, monsieur La Combe, qu'avec un défenseur tel que vous, qu'avec l'ardeur et l'acharnement que vous mettez à soutenir sa cause, qu'en raison de la sympathie que nous portons à la Pologne et de l'amitié franco-polonaise, il ne verra pas le jour. J'espère seulement que ce ne sera pas dans un avenir trop éloigné.

M. Deniau et M. Delehedde s'intéressent l'un et l'autre à la francophonie. Si leurs points de vue ne sont pas identiques, ils ne me paraissent pas contradictoires. M. Deniau sait que je partage cette préoccupation.

D'autres orateurs ont insisté sur l'importance du développement de la langue française. C'est bien évidemment l'un des impératifs de la politique culturelle de la France, mais ce n'est pas le seul car on ne saurait la limiter — je suis sûr que M. Deniau sera d'accord — aux seules préoccupations linguistiques. Il n'en demeure pas moins que la francophonie, la coopération dynamique qu'elle suppose, de même que la mobilisation des autres pays francophones à travers le monde en vue du développement de notre culture commune représentent en effet un domaine essentiel de cette politique culturelle.

Je n'ai pas répondu à la question que vous m'avez posée sur l'institut du monde arabe. Il est en train de voir le jour. Un crédit de 2 700 000 francs a été inscrit au budget à cette fin. Il figure probablement sur une ligne budgétaire dissimulée quelque part, mais il existe. Un certain nombre d'engagements et de versements financiers de nos partenaires arabes ont été enregistrés ; un terrain a été dégagé.

L'opération, je le reconnais, est lente — et il m'arrive de le constater avec une certaine impatience — mais elle suit son cours, et l'institut, monsieur Deniau, verra le jour.

Monsieur Baumel, pourquoi a-t-on retiré au ministère des affaires étrangères la responsabilité de la diffusion du livre français à l'étranger ? Je vous le demande. (*Sourires.*)

Quant au retard avec lequel nos responsables à l'étranger reçoivent les journaux français, il est d'autant plus fâcheux qu'il semble se produire entre l'arrivée de l'avion d'Air France et l'ambassade. Nous veillerons à ce qu'il n'en soit plus ainsi.

La voix de la France me paraît devoir constituer, parmi les initiatives nouvelles, parmi celles que doit impliquer la relance des relations culturelles, un sujet prioritaire.

Quant au regroupement de nos services à l'étranger, je vous dirai, monsieur Baumel, que vous avez bien raison et que tel est bien l'objectif que nous visons partout où le budget qui m'est alloué permet d'effectuer les investissements immobiliers nécessaires. C'est ce que nous avons l'intention de faire à New York car le développement de notre présence a conduit à des implantations successives qui, très souvent, contraignent nos diplomates à effectuer de longs trajets urbains entraînant une grande perte de temps.

Monsieur Fabre, vous m'avez parlé des Français de l'étranger. Vous savez l'intérêt que je porte à ce sujet. J'ai enregistré vos observations pertinentes et je saurai m'en inspirer.

Monsieur Julien vous avez posé une série de questions. S'agissant des voyages officiels du Président de la République, vous êtes étonné de l'évolution ascendante des crédits les concernant tout en reconnaissant — et je vous en remercie — qu'il était important de voir la France, à travers les visites du Président de la République, dignement représentée et reconnue à l'étranger.

Il se trouve que les crédits en cause sont inscrits à un chapitre provisionnel qui n'est, par conséquent, doté, en début d'année, que pour les deux ou trois premiers mois et qui doit donc, de par sa nature même, connaître une certaine croissance par la suite. Mais, cette croissance mise à part, l'augmentation enregistrée d'une année sur l'autre tient compte à la fois du coût de la vie et, naturellement, de ce que j'appellerai les hauts et les bas des visites. Il est évident qu'un voyage en Guinée impose, par exemple, un certain nombre de déplacements, de mouvements, d'aménagements pour rendre possible la visite du chef de l'Etat.

J'aurai, me semble-t-il, évoqué toutes les questions qui m'ont été posées, lorsque j'aurai répondu à M. Cousté au sujet de l'accord entre la C. E. E. et les pays de l'A. N. S. E. A. Comme lui, je pense que cet accord doit progresser rapidement. La négociation va démarrer dans les jours qui viennent. Les pays en cause jouent un rôle politique et économique croissant dans le monde, et pas seulement dans le Sud-Est asiatique. Ils ont, en outre, une utile fonction de stabilisateur dans cette partie du monde. Il faut que la France, en même temps que l'Europe, développe avec eux d'étroites relations économiques et politiques.

Monsieur le président, à cette heure tardive, je conclurai brièvement.

Je me bornerai à remercier, une nouvelle fois, les nombreux intervenants pour leurs suggestions et, dans un certain nombre de cas, pour leurs approbations.

Je constate aussi que tous ceux — je dis bien tous ceux — qui se sont exprimés sur le budget de mon ministère l'ont fait dans un esprit constructif. Le vœu général qui s'est manifesté est de voir augmenter les moyens de mon ministère. Je ne m'inscrirai pas en faux contre un tel souhait. Que tous les orateurs sachent que leurs observations inciteront l'ensemble des agents du ministère et moi-même à utiliser, avec la plus grande efficacité, les crédits que, je l'espère, mesdames, messieurs, vous allez voter,

encouragés que nous serons par ces observations qui, même si elles comportent parfois un aspect critique, sont toujours constructives. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligue « Affaires étrangères ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 240 939 178 francs ;

« Titre IV : 230 850 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 112 650 000 francs ;

« Crédits de paiement : 58 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 33 015 000 francs ;

« Crédits de paiement : 12 millions de francs. »

Sur le titre III, MM. Delehedde et Mexandeau ont présenté un amendement n° 417 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 311 798 francs. »

La parole est à M. Delehedde.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a condamné, à l'unanimité, la façon dont le Gouvernement est revenu, l'année dernière, de manière unilatérale, devant le Sénat, sur un amendement de compromis relatif à un transfert d'emplois des services extérieurs vers les services centraux.

Pour manifester sa volonté, elle a, toujours à l'unanimité, adopté, cette année, un amendement procédant à un transfert de quatre emplois des services centraux vers les services extérieurs.

Cet amendement a été déclaré irrecevable par la commission des finances, mais nous avons tenu, M. Mexandeau et moi-même, à ce que cette question soit discutée devant notre assemblée. C'est pourquoi nous avons déposé l'amendement n° 417.

Est-il normal que, dans une période de pénurie, les services centraux, non seulement ne soient pas atteints, mais bénéficient des ponctions effectuées sur les services extérieurs ?

M. Cousté a évoqué la grande misère des services centraux. Il faudrait lui rappeler que huit postes ont été créés en 1979, que huit postes avaient également été créés en 1978 et que l'effectif avait crû de vingt emplois entre 1976 et 1978.

Notre amendement permet, sans revenir sur la création utile de quatre emplois pour une cellule audio-visuelle, d'empêcher la création de quatre postes de pure gestion.

Le Gouvernement aura à cœur, je le pense, de déposer au Sénat un amendement créant quatre emplois d'enseignant à l'étranger, car notre intention n'est pas, bien sûr, de réduire, par pure fantaisie, des crédits dont nous sommes les premiers à déplorer la modicité.

Je rappelle que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, dont je suis le rapporteur, n'a pas été saisie de cet amendement, mais qu'elle avait adopté à l'unanimité un amendement similaire, lequel a été, par la suite, déclaré irrecevable. Je pense donc qu'elle aurait été favorable à l'amendement en discussion.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie au fond ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais son président a déclaré irrecevable un amendement identique.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement, qui, ainsi que M. Cousté l'a souligné, ne tient pas compte du fait que la D. G. R. C. S. T. utilise 43 p. 100 de nos crédits, et emploie 15 p. 100 de nos agents de l'administration centrale, qu'elle n'a pas connu d'accroissement d'effectifs depuis longtemps et que les postes ainsi transférés sont indispensables.

M. le président. La parole est à M. Mexandeu.

M. Louis Mexandeu. Je tiens à indiquer qu'en votant un amendement semblable à celui que nous présentons, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait, en quelque sorte, voulu protester contre l'attitude adoptée l'an dernier par le Gouvernement.

Alors qu'un refus catégorique avait été opposé concernant le transfert de huit postes des services extérieurs vers les services centraux, on avait excipé, devant le Sénat, d'un accord purement imaginaire avec le rapporteur, qui était M. Delehedde, pour finalement procéder à la création de quatre postes dans les services centraux. Cela nous avait fortement déplu.

Lorsque l'Assemblée nationale affirme que l'action culturelle se fait sur le terrain, à l'extérieur plutôt qu'à proximité des rives de la Seine, elle veut, me semble-t-il, manifester une intention politique.

Je ne devais de verser cet élément au débat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 417.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Odru. Nous votons contre.

M. Louis Mexandeu. Nous votons contre également.
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, a présenté un amendement n° 304 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 4 930 457 francs. »

La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. C'est au nom de la commission des affaires étrangères et en tant que rapporteur que j'ai déposé cet amendement.

Ainsi que je l'ai indiqué en présentant mon rapport, la commission des affaires étrangères a voté à la majorité le budget qui lui était proposé : mais elle a adopté à l'unanimité l'amendement n° 304 proposant de réduire les crédits du chapitre 42-03, article 10 : Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger.

Depuis dix ans, la commission des affaires étrangères demande que soit effectuée une opération systématique de vérification de l'audibilité et de l'écoute de toutes nos émissions vers l'étranger.

Pour illustrer cette position constante, je vais rappeler quelques passages des rapports de M. Louis Joxe, qui m'a précédé au poste de rapporteur que j'occupe en ce moment.

En 1970, dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1971 M. Joxe écrivait :

« La commission des affaires étrangères exprime le vœu qu'une enquête générale soit entreprise en 1971 auprès de nos postes, en vue d'apprécier l'efficacité des mesures mises en œuvre au cours des dernières années. »

Dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1974, il écrivait :

« Quant aux émissions radiophoniques vers l'étranger, elles posent toujours les mêmes problèmes. Il est malaisé de porter un jugement sur l'efficacité, sur la valeur des moyens employés où l'utilisation des ondes courtes donne lieu à contestation, la pratique des relais également. »

Dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1975, il s'exprimait ainsi :

« Quant aux émissions vers l'étranger, elles posent toujours les mêmes problèmes que votre commission connaît bien et qui la préoccupent vivement. »

Dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1976, il notait :

« C'est la question des émissions vers l'étranger qui continue à dominer nos préoccupations. Il reste que, dans le cadre des moyens techniques actuels, la diffusion vers l'Europe de l'Est serait possible, mais que Radio France n'a pu prendre en charge les dépenses supplémentaires de l'opération.

« Il reste que ni l'Amérique latine, ni l'Asie du Sud-Est, ni l'Amérique du Nord, ni l'Océanie ne sont touchées par des émissions françaises.

« Il est indispensable de dresser au plus vite un plan progressif des émissions vers l'étranger, de situer les responsabilités de chacun et de préciser les moyens techniques et financiers qui doivent être consentis à cette mission de première importance et reconnue comme telle, d'ailleurs, par tous les pays du monde. »

Dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1978, le dernier qu'il ait présenté, il écrivait encore :

« Une fois de plus, comme tous les ans à pareille époque, votre commission jette un cri d'alarme. Elle s'étonne de ce qu'aucun plan de redressement n'ait été apporté à la situation dans ce domaine.

« Il est plus que jamais nécessaire de mettre la France au niveau des pays étrangers qui lui sont comparables si l'on veut que sa voix se fasse entendre.

« Le plan de cinq ans prévu devra répondre à cette obligation. »

L'an dernier, je disais moi-même :

« Comme les années passées, votre rapporteur ne peut que s'alarmer de la dégradation de la situation dans le domaine des émissions de radio.

« Comme ses prédécesseurs, votre rapporteur insiste pour qu'enfin une politique et un plan raisonné d'audience de nos émissions à l'étranger soient élaborés et suivis.

« Il est inutile de faire valoir le volume de nos émissions si elles ne peuvent être entendues hors de nos frontières. »

Cette année, nous avons posé un certain nombre de questions à vos services, monsieur le ministre. Il est résulté de leurs réponses que la station Radio France internationale, en particulier, était satisfaite de la manière dont elle était entendue et qu'elle était parfaitement informée de son audience, d'abord par ses techniciens, ensuite par son courrier, et, enfin, par des instituts de sondage. Trouvant donc la situation tout à fait satisfaisante, votre département n'éprouvait pas le besoin d'effectuer une enquête systématique. Tel a été le sens de la réponse apportée à nos demandes.

Je constate cependant que vos ambassadeurs se sont émus de la situation puisque, dans une des notes que vous nous avez adressées, il est indiqué : « L'audience des émissions de Radio France internationale, dans les deux sens du terme, est la préoccupation constante de nos ambassadeurs qui ont récemment évoqué la question avec le directeur général de Radio France internationale lors d'une session d'études sur la communication et les moyens audio-visuels organisée au ministère des affaires étrangères du 4 au 7 septembre. »

Quand la commission a examiné les conclusions de son rapporteur, son président a regretté que la question des émissions de radio vers l'étranger ne soit toujours pas réglée de manière satisfaisante. Si, a-t-il ajouté, les actions menées par la S. O. M. E. R. A. à partir de l'émetteur installé à Chypre sont positives, on ne saurait en dire autant des émissions de Radio France internationale. Il a ensuite conclu que, s'agissant de l'émetteur construit au Gabon, à sa connaissance, des discussions étaient en cours. A cet égard, vous avez indiqué cet après-midi, monsieur le ministre, qu'effectivement nous arrivions à une solution au Gabon, mais je précise que nous n'avions pas pu obtenir cette information par la voie habituelle des questionnaires.

Analysant les raisons de l'échec permanent que l'on constate dans notre action radiophonique à l'étranger, le président Maurice Couve de Murville a notamment souligné qu'aucun service n'était vraiment responsable de cette action, qui devrait être normalement conduite sous l'autorité du ministre des affaires étrangères.

Nous avons en effet estimé, monsieur le ministre, que votre département se considérait, dans cette affaire, comme un transitaire. Il reçoit plusieurs crédits que nous votons et il les transfère tels quels à Radio France internationale et à la S. O. M. E. R. A., qu'il a d'ailleurs peu de moyens de contrôler : un membre du conseil d'administration pour Radio France internationale et aucun pour la S. O. M. E. R. A. Ensuite, il laisse faire. Il n'y a pas de ministre de tutelle véritable des émissions françaises vers l'étranger. C'est là que se situe le fond de l'affaire.

Nous demandons que votre département exerce une réelle responsabilité dans ce domaine en faisant d'abord procéder à une enquête systématique dans tous nos postes : entre nos ambassades, nos consulats et chancelleries, nous avons quelque 360 postes diplomatiques dans le monde.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, demander aux responsables, dans tous nos postes, ce qu'ils entendent et ce qu'ils écoutent, qu'il s'agisse de Radio France internationale, de la S. O. M. E. R. A., de France-Inter, de Radio Monte-Carlo ou d'autres postes périphériques. Mais il faut veiller à ce qu'il ne vous soit pas répondu que l'on capte normalement ces stations lorsqu'on utilise, à quatre heures du matin, un poste surpuissant et qu'on parvient à recueillir quelques bribes d'émission. Il faut enregistrer les écoutes faciles et normales.

Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, que vous assuriez effectivement votre contrôle et votre tutelle sur les crédits que vous transférez.

Grâce à l'enquête que nous préconisons, nous pourrions enfin savoir ce que l'on écoute et ce que l'on entend, où et comment, et vous pourriez en tirer des conclusions pour établir un véritable plan. Peut-être direz-vous : « Nous faisons l'impasse dans telle ou telle région. » Mais peut-être direz-vous aussi : « Dans telle ou telle région, je tiens désormais à ce qu'on soit entendu normalement, et j'en fais prendre les moyens. » Votre département aura ainsi exercé ses responsabilités selon nos souhaits.

Peut-être pourriez-vous demander à votre collègue chargé des départements et territoires d'outre-mer de vous assister sur ce point puisqu'il dispose d'un certain nombre de postes d'écoute privilégiés.

Tel est l'esprit de notre amendement.

Il nous a semblé en tout cas, que vous ne manifestiez qu'une sollicitude moyenne pour les crédits en cause puisque vous ne proposiez que leur reconduction pure et simple, ce qui revenait en fait à les diminuer de 10 p. 100. Pour notre part, nous demandons qu'ils soient réduits de 25 p. 100 car nous considérons qu'il est tout à fait inutile de mettre de l'argent dans une entreprise dont personne ne sait, en fin de compte, à quoi elle aboutit. Nous n'ignorons pas qu'un certain nombre de personnes parlent devant des micros, mais nous ne savons pas qui les entend où et comment.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères a voté à l'unanimité l'amendement n° 304.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je suis sensible à vos observations, monsieur Deniau.

Certes, mon ministère n'a pas vocation à être un organisme où transitent des crédits dont l'utilisation ne serait pas surveillée et, le cas échéant, corrigée.

Je vous indique que je suis prêt — et je donnerai, à cet effet, des instructions à toutes nos ambassades — à lancer une action, analogue à l'opération « Rose des Vents », consistant à demander à tous nos postes, qu'ils soient diplomatiques, commerciaux ou de coopération technique, de nous indiquer quel est le coefficient d'audibilité, quel est ce que les techniciens appellent le « confort d'écoute » dans les différents pays où, compte tenu des moyens que nous mettons en œuvre, la voix de la France doit être normalement entendue.

Ainsi, je me propose de donner des instructions, je vous le répète, pour que l'enquête soit menée l'année prochaine et je rendrai compte des résultats, il va sans dire, à la commission des affaires étrangères. En conséquence, je demande à M. Deniau, rapporteur pour avis, de bien vouloir retirer son amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu à connaître de cet amendement. Elle partageait, je dois le dire, l'état d'esprit de la commission des affaires étrangères, mais elle a émis un vote favorable à l'ensemble du budget. Les assurances données par M. le ministre devraient permettre à M. Deniau de retirer son amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères avait envisagé une réponse positive de votre part et, dans ce cas, elle avait décidé de retirer son amendement.

Nous souhaitons que l'enquête soit conduite dans tous les pays, je le précise, car il est très possible qu'en dehors des émissions spécialement destinées à l'étranger, les postes périphériques ou des postes français soient entendus dans certains pays.

Puisque vous nous assurez que vous nous communiquerez les conclusions de cette enquête et que celles-ci se traduiraient dans une planification qui nous sera soumise, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 304 est retiré.

Sur le titre IV, M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a présenté un amendement n° 400 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 000 000 francs. »

La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a été étonnée du fait que la dotation pour l'opération poursuivie en Louisiane connaissait presque un triplement, alors que l'efficacité de cette opération n'est pas encore nettement prouvée. Son volume physique ne semble pas avoir progressé en proportion de l'accroissement des crédits.

Lorsqu'on constate la pénurie des moyens accordés pour des pays très importants, comme les Etats-Unis, il est permis de se demander si les crédits de notre politique de coopération sont toujours affectés judicieusement.

En ce qui concerne la Louisiane, nous avons pu obtenir, par le biais des questionnaires budgétaires, des informations détaillées sur l'utilisation des crédits de 1979. Ils se montent à 6 millions de francs, contre seulement 2 447 000 francs en 1977, mais nous n'avons pas eu le détail pour cette année-là. Comment est-on passé de 2 447 000 francs en 1977 à 6 millions de francs en 1979 ? Là est le mystère et nous souhaiterions qu'il soit éclairci.

Telles sont les raisons pour lesquelles la commission a adopté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je comprends fort bien la question de la commission des affaires culturelles, dont la curiosité est parfaitement légitime.

Je soulignerai d'abord que l'opération qui concerne la Louisiane s'inscrit dans un cadre de réelle francophonie, puisque la Belgique et le Québec sont également actifs en Louisiane.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. De même que la Suisse !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est exact.

Pour l'essentiel, le coût de l'ensemble de l'opération est supporté par des budgets américains. Il est toujours important, dans une affaire de ce genre, de savoir ce que l'autre partie met en jeu : c'est une question qui se pose de plus en plus pour l'ensemble des opérations culturelles que nous conduisons à travers le monde. Cela nous permet, en particulier, de mesurer partiellement l'intérêt que nos partenaires trouvent à la poursuite de l'opération. En l'occurrence, j'observe que la partie américaine met en jeu 45 millions de francs — nous, je vous le rappelle, 6 millions de francs. En outre, il s'agit d'une opération qui présente un grand intérêt économique : vingt-huit firmes françaises se sont installées en Louisiane entre 1970 et 1978.

Quant à l'augmentation des crédits, elle est justifiée par la progression qualitative très marquée de l'aide. Au départ, il n'y avait que des auxiliaires. Actuellement, nous y trouvons des instituteurs titulaires et des universitaires, sans oublier qu'un grand nombre de stagiaires sont maintenant accueillis en France : une centaine de stages d'été, de stages pédagogiques, toute une série d'invitations et de missions ont été organisées. A la fois par son ampleur et sa qualité, l'opération connaît donc actuellement une véritable mutation.

C'est pourquoi je demande qu'elle soit poursuivie et j'invite l'Assemblée à rejeter l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles souhaitait recevoir la réponse que vous venez de nous fournir, monsieur le ministre. Si vous nous l'aviez communiquée par écrit, l'amendement n'aurait sans doute pas été déposé.

En fonction de vos explications, je pense pouvoir le retirer purement et simplement, et je crois exprimer ainsi le point de vue de mes collègues de la commission.

M. le président. Vous le retirez donc, monsieur le rapporteur pour avis ?

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Oui, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 400 est retiré.

Sur le titre IV, MM. Odru, Montdargent et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement n° 342 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Notre amendement a pour objet de supprimer, à titre indicatif, les crédits considérables affectés à l'aide militaire au Maroc. A eux seuls, pour l'année 1979, ils représentaient, nous le savons, plus de la moitié des crédits d'aide militaire affectés par le Gouvernement à la zone Afrique du nord-Levant. Selon nos informations, ils augmenteront encore en 1980.

A quoi servent donc ces crédits ? Parmi le matériel saisi par l'armée populaire de libération sahraoui lors des combats livrés aux forces armées d'Hassan II, déjà soutenu par les

Américains, figurent des armes de fabrication française en très grande proportion. Le caractère très sophistiqué des matériels saisis atteste de la date récente des livraisons.

Selon des documents examinés par des journalistes et d'après des témoignages de prisonniers marocains capturés par le Front Polisario, des officiers d'encadrement français sont présents auprès de l'état-major marocain; des techniciens militaires français assurent la maintenance du matériel de haute spécificité; enfin des spécialistes français entraînent les pilotes marocains de Mirage — plusieurs de ces Mirage sont intervenus contre le Front Polisario à Smara, en territoire sahraoui.

Par cet engagement, tel est le mot qui convient, me semble-t-il, la France se trouve en contradiction non seulement avec la neutralité que le Gouvernement prétend observer dans cette affaire, mais également avec les décisions de l'O.N.U. et de l'O.U.A. sur le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple Sahraoui. Or cet engagement français, dans un conflit qui s'aggrave quotidiennement, peut être lourd de conséquences pour le peuple français lui-même.

Pour toutes ces raisons, nous avons déposé l'amendement n° 342 sur lequel nous demandons un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas eu connaissance de cet amendement, pas plus que des précédents.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement. La raison en est évidente et simple : il n'y a pas d'intervention militaire de la France au Sahara occidental.

Je regrette, d'ailleurs, que M. Odru attache plus de crédit aux informations qui lui sont communiquées par le Polisario qu'à celles que lui donne, par ma voix, le Gouvernement français. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Louis Odru. Mais enfin, M. Gremetz était sur place !

M. le ministre des affaires étrangères. Peut-être, mais étant donné l'objectivité des propos qu'il a tenus au début de cette séance, je ne suis guère tenté de faire fond sur son témoignage dans une affaire de ce genre.

Pour ce qui est de « l'aide militaire » de la France au Maroc, il s'agit là d'une expression fautive et tendancieuse. Il n'y a pas d'« aide militaire », même si une rubrique budgétaire a baptisé ainsi notre aide. Il existe entre la France et le Maroc une coopération, comme il en existe entre la France et un grand nombre d'autres pays.

Les crédits en cause ne sont d'ailleurs pas d'un montant tel que l'aide puisse aller bien loin : elle consiste à aider le Maroc à exercer son droit à la sécurité, comme tout autre pays et elle se traduit, non par des « livraisons » ou des « fournitures » d'armes, mais par des « ventes » d'armes — la France en vend aussi à un grand nombre d'autres Etats.

Pour ce qui est du Sahara, il est faux de prétendre que des conseillers français ont été présents au Sahara occidental.

M. Maxime Gremetz. Simple affirmation encore !

M. le président. La parole est à M. Cressard.

M. Jacques Cressard. Pardonnez-moi d'aborder le problème d'une autre manière que le ministre des affaires étrangères. Vous voulez supprimer l'aide au Maroc, monsieur Odru ? Seriez-vous d'accord pour accepter un sous-amendement tendant à supprimer l'aide à l'Algérie et à la Libye ?

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. L'Algérie et la Libye n'interviennent pas au Sahara occidental, que je sache ! (Exclamations sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

En revanche, je maintiens, monsieur le ministre, que des armes françaises sont utilisées par les Marocains et que des officiers français sont auprès de l'état-major marocain. Il y a des spécialistes français au Maroc, vous le savez bien, et ils aident l'armée marocaine dans son agression contre le peuple Sahraoui.

D'ailleurs, M. le président Couve de Murville a lui-même parlé d'une intervention française au Maroc.

M. Jacques Baumel. Il n'a pas employé ce terme-là !

M. Louis Odru. Ce n'est pas moi qui ai inventé l'expression « aide militaire », en ce qui concerne l'aide au Maroc, tout de même !

M. le ministre des affaires étrangères. Je le sais bien.

M. Louis Odru. Elle figure dans vos propres documents. Je lis : « Aide militaire, chapitre 42-29, prévision des dépenses par pays, en 1979, en milliers de francs : Maroc, aide en personnel : 32,9 millions de francs, sur un total général pour l'Afrique du Nord-Levant, de 58,975 millions de francs ».

Et pour 1980 : « Aide militaire, chapitre 42-29, prévision des dépenses par pays en 1980, Maroc : 36 millions de francs, sur un total pour l'Afrique du Nord-Levant de 63,925 millions de francs ».

Les documents émanent de votre propre ministère !

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères. Je tiens à présenter seulement une brève mise au point, puisque M. Odru a fait allusion aux propos que j'ai tenus cet après-midi.

A propos de l'affaire du Sahara occidental, en liaison avec la Mauritanie et le Maroc, j'ai dit que la France n'avait pas à prendre position. C'est tout.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je réitère mon affirmation : l'aide est en fait une coopération.

M. le président. La parole est à M. Cressard.

M. Jacques Cressard. Je regrette que M. Odru prenne finalement parti dans ce conflit. J'aurais aimé qu'il accepte mon sous-amendement, et nous aurions alors supprimé les crédits à deux autres nations qui sont aussi parties prenantes. Je ne pourrai pas suivre M. Odru à cause de sa partialité.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 342.

Je suis saisi, par le groupe communiste, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	486
Nombre de suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue.....	243
Pour l'adoption.....	199
Contre.....	286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

M. Louis Odru. Le groupe communiste vote contre !

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

M. Louis Odru. Contre !

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

M. Louis Odru. Contre !

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI, M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a présenté un amendement n° 401 ainsi rédigé : « Réduire les autorisations de programme de 10 millions de francs et les crédits de paiement de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Il s'agit d'un amendement destiné à appeler l'attention de l'Assemblée sur une procédure curieuse.

C'est en 1648, comme vous le savez, à la fin de la guerre de Trente Ans, que l'Alsace a été réunie au royaume de France, à l'exception de Strasbourg. Une trentaine d'années plus tard, en 1681, la ville était occupée en pleine paix, suivant la politique dite « de réunion » pratiquée par Louis XIV, occupation ratifiée ensuite par la paix de Ryswick. Strasbourg est, depuis cette date, devenue une ville française, bien que, jusqu'à la Révolution française, elle fût réputée étrangère, comme toute l'Alsace, du point de vue du régime de la gabelle ou du régime douanier. La Révolution mit fin à ces anomalies et Strasbourg

est restée française en dépit d'occupation ou d'annexion par l'Allemagne à la suite du traité de Francfort de 1871, puis en 1940, lors de l'invasion allemande.

Il est donc pour le moins étrange que l'histoire régresse, en quelque sorte, et que figurent dans le chapitre intitulé « Relations culturelles avec l'étranger », des crédits destinés à une subvention à la ville de Strasbourg !

Je sais bien que, depuis la guerre, Strasbourg a joué un certain rôle sur la scène européenne et est devenue plutôt un symbole d'union qu'un symbole de division européenne.

M. Emmanuel Hamel. Certainement !

M. Louis Mexandeau. Il n'en reste pas moins que les auteurs de cette opération inspirés, paraît-il, par des raisons techniques, ont été pour le moins imprudents dans la mesure où il est des sensibilités, comme on dit, qu'on ne devrait pas réveiller.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas d'avis sur un tel amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, j'ai précisé dans mon intervention de l'après-midi les raisons pour lesquelles ce crédit figurait dans mon budget.

Je répondrai simplement à M. Mexandeau, dont les connaissances historiques nous ont impressionnés, qu'il s'agit de l'Assemblée européenne et de son siège. Je lui rappellerai également que l'Assemblée nationale a décidé d'inscrire au budget du ministère des affaires étrangères les indemnités parlementaires des représentants de la France.

M. Louis Mexandeau. C'est autre chose !

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne vois pas pour quoi. Il s'agit, d'une part, des rémunérations de ceux qui vont siéger, d'autre part, du siège lui-même. La circonstance que ce siège se trouve à Strasbourg n'a rien à voir avec les réminiscences historiques que vous avez mobilisées pour une cause qui, au premier abord, ne heurte pas nécessairement le bon sens. Mais allons plus avant : il s'agit que Strasbourg soit en état de recevoir l'Assemblée et que celle-ci puisse siéger dans des locaux convenables. Dans ces conditions, qu'on ait rattaché la dépense correspondante à mon budget ne me paraît pas, je vous l'avoue, particulièrement choquant.

Si on avait ainsi amputé mon budget, alors ma réaction eût été différente. Ce n'est pas le cas. Je demande donc à l'Assemblée de voter contre cet amendement.

M. Jacques Cressard. Et M. Pisani soutient le ministre !

M. le président. La parole est à M. Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour répondre au Gouvernement.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. « Ce n'est pas le cas », dites-vous, monsieur le ministre ? J'affirme le contraire : ça l'est !

Effectivement, vous avez affirmé cet après-midi que les crédits en question avaient été imputés à votre budget sans avoir été prélevés sur l'enveloppe de la D.G.R.-C.S.T.

Faut-il dire : pauvre direction ou pauvre ministre ? Reprenons l'opération point trop difficile, faite aujourd'hui même par M. Chandernagor : si l'on ôte ces 5 millions de francs de crédits de paiement destinés à Strasbourg, les crédits de paiement de votre département destinés à l'étranger diminuent de 8,28 p. 100. Il y a donc bien prélèvement !

M. Jean-Pierre Cot. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 401.

M. Jacques Cressard. Par amitié pour M. Pisani, je ne le voterai pas !
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.
(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

M. Guy Guerneur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Je voudrais, en cette fin de séance consacrée aux affaires extérieures, saluer un événement international, la victoire de trois équipes sportives, celles de Nantes, de Strasbourg et de Saint-Etienne.

Je suis heureux d'associer l'Assemblée nationale au succès d'hommes courageux qui honorent le sport français dans le monde.

M. Emmanuel Hamel. Saluons aussi les victoires futures de clubs étrangers !

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Rocard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi accordant des droits aux salariés volontaires participant à des opérations de secours en cas de catastrophes naturelles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1372, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. César Depietri une proposition de loi relative aux Alsaciens et Lorrains incorporés de force dans les armées allemandes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1373, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. César Depietri et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux patriotes, résistants à l'occupation dans les départements de l'Alsace et de la Moselle.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1374, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Henri Ginoux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer une indemnité mensuelle pour les mères de famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1375, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Charles Fiterman et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à valoriser le sel produit par les mines de potasse d'Alsace.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1376, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Caro une proposition de loi tendant à créer un salaire social en faveur des veuves et femmes seules chargées de famille.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1377, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Caro une proposition de loi relative aux agences régionales d'investissements.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1378, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Philippe Séguin une proposition de loi relative aux conditions de l'exonération de la taxe professionnelle accordée lors de créations d'entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1379, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Lucien Richard une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 61-1448 du 29 décembre 1961, accordant un congé non rémunéré.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1380, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Philippe Séguin une proposition de loi relative à une journée nationale d'évocation de la Résistance et de la France libre et aux conditions de célébration de l'anniversaire du 8 mai 1945.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1381, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Julien Schwartz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à l'institution d'économies d'énergie dans le domaine de l'habitat.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1382, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Fuchs une proposition de loi tendant à créer une appellation « Eau de vie d'Alsace ».

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1383, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François d'Aubert une proposition de loi tendant à rendre définitive la législation permettant de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1384, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Paul Fuchs une proposition de loi tendant à faciliter l'ouverture des locaux scolaires à des activités extérieures au service public de l'éducation.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1385, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à fixer les conditions de détermination du tableau des circonscriptions législatives prévu à l'article 125 du code électoral.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1386, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi organique tendant à modifier l'article L. O. 119 du code électoral concernant la composition de l'Assemblée nationale.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 1387, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI REJETE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration, adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en deuxième lecture par le Sénat au cours de sa séance du 7 novembre 1979.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le numéro 1388, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290) (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Agriculture, budget annexe des prestations sociales agricoles et article 74 :

Agriculture :

Annexe n° 2 (dépenses ordinaires). — M. Robert Bisson, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3 (dépenses en capital). — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4 (marchés agricoles). — M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial ; avis n° 1297, tome I (dépenses ordinaires), de M. Jean Desanlis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1297, tome II (dépenses en capital), de M. Roland Hugnet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1293, tome II (enseignement agricole), de M. Jean Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.) :

Annexe n° 51. — M. Jacques Jouve, rapporteur spécial ; avis n° 1293, tome XXIII, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1297, tome XXIV, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 8 novembre 1979, à une heure trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

3^e Séance du Mercredi 7 Novembre 1979.

SCRUTIN (N° 251)

Sur l'amendement n° 342 de M. Odru à l'état B, titre IV, annexé à l'article 27 du projet de loi de finances pour 1980. (Budget des affaires étrangères; intervention publiques; réduction de 1 million de francs des crédits destinés à l'aide militaire au Maroc.)

Nombre des votants.....	486
Nombre des suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue.....	243
Pour l'adoption.....	199
Contre	286

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM
 Abadie.
 Andrieu (Haute-Garonne).
 Andrieux (Pas-de-Calais).
 Ansart.
 Aumont.
 Auroux.
 Autain.
 Mme Avlce.
 Ballanger.
 Balmigère.
 Bapt (Gérard).
 Mme Barbera.
 Bardol.
 Barthe.
 Bayiet.
 Bayou.
 Bèche.
 Beix (Roland).
 Benoit (Daniel).
 Besson.
 Billardon.
 Billoux.
 Bocquet.
 Bonnet (Alain).
 Bordu.
 Boucheron.
 Boulay.
 Brugnol.
 Brunhes.
 Bustin.
 Cambolive.
 Canacos.
 Cellard.
 Césaire.
 Chamnade.
 Chandernagor.
 Mme Chavatte.
 Chénard.

Chevènement.
 Mme Chouavel.
 Combrisson.
 Mme Constans.
 Cot (Jean-Pierre).
 Couillet.
 Crépeau.
 Darinot.
 Darras.
 Defferre.
 Defontaine.
 Delehedde.
 Delelis.
 Denvers.
 Deplettri.
 Derosier.
 Deschamps (Bernard).
 Deschamps (Henri).
 Dubedout.
 Dulong.
 Dupliet.
 Duraffour (Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Dutard.
 Emmanuelli.
 Evin.
 Fabus.
 Faugaret.
 Faure (Gilbert).
 Faure (Maurice).
 Filloud.
 Fiterman.
 Florian.
 Forges.
 Forni.
 Mme Fost.
 Franceschi.
 Mme Fraysse-Cazalis.
 Frelaut.
 Gaillard.

Garcin.
 Garrouche.
 Gau.
 Gauthier.
 Girardot.
 Mme Goouriot.
 Goldberg.
 Gosnat.
 Gouhier.
 Mme Goutmann.
 Gremetz.
 Guidoni.
 Haesebroeck.
 Hage.
 Hauteceur.
 Hermier.
 Henu.
 Mme Horvath.
 Houël.
 Houteer.
 Huguet.
 Huyghues.
 des Etages.
 Mme Jacq.
 Jagoret.
 Jans.
 Jarosz (Jean).
 Jourdan.
 Jouve.
 Joxe.
 Julien.
 Juquin.
 Kalinsky.
 Labarrère.
 Laborde.
 Lagorce (Pierre).
 Lajoinie.
 Laurain.
 Laurent (André).
 Laurent (Paul).
 Laurissergues.

Lavèdrine.
 Lavielle.
 Lazzarino.
 Mme Leblanc.
 Le Drian.
 Léger.
 Legendre.
 Leizour.
 Le Meur.
 Lemoine.
 Le Pensec.
 Leroy.
 Madrelle (Bernard).
 Madrelle (Philippe).
 Maillet.
 Maisonnat.
 Malvy.
 Manet.
 Marchais.
 Marchand.
 Marin.
 Masquère.
 Massot (François).
 Maton.
 Mauroy.
 Mellick.
 Mermaz.

Mexandeau.
 Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Millet (Gilbert).
 Mitterrand.
 Montjargent.
 Mme Moreau (Gisèle).
 Nilès.
 Notebart.
 Nucci.
 Odru.
 Pesce.
 Philibert.
 Pierret.
 Pignion.
 Pistre.
 Popereu.
 Porcu.
 Porelli.
 Mme Porte.
 Pourchon.
 Mme Privat.
 Prouvost.
 Quilès.
 Ralte.
 Raymond.
 Renard.

Richard (Alain).
 Rieubon.
 Rigout.
 Rocard (Michel).
 Roger.
 Ruiffe.
 Saint-Paul.
 Sainte-Marie.
 Santrot.
 Savary.
 Sénès.
 Soury.
 Taddel.
 Tassy.
 Tondon.
 Tourné.
 Vacant.
 Vial-Massat.
 Vidal.
 Villa.
 Visse.
 Vivien (Alain).
 Vizet (Robert).
 Wargnies.
 Wilquin (Claude).
 Zarka.

Ont voté contre :

MM.
 Abolin (Jean-Pierre).
 About.
 Alduy.
 Alphandery.
 Anquer.
 Arreckx.
 Aubert (Emmanuel).
 Aubert (François d').
 Audinot.
 Aurillac.
 Bamana.
 Barbier (Gilbert).
 Bariani.
 Baridon.
 Barnérias.
 Barnier (Michel).
 Bas (Pierre).
 Bassot (Hubert).
 Baudouin.
 Baumel.
 Bayard.
 Beaumont.
 Bechter.
 Bégault.
 Benoit (René).
 Benouville (de).
 Berest.
 Berger.
 Bernard.
 Beucier.
 Bigard.
 Birraux.
 Bisson (Robert).

Blwer.
 Bizet (Emile).
 Blanc (Jacques).
 Bolnwilliers.
 Bolo.
 Bonhomme.
 Bord.
 Bourson.
 Bousch.
 Bouvard.
 Boyon.
 Bozzi.
 Branche (de).
 Branger.
 Braun (Gérard).
 Brial (Benjamin).
 Briane (Jean).
 Brocard (Jean).
 Brochard (Albert).
 Cabanel.
 Caillaud.
 Calle.
 Caro.
 Castagnou.
 Cattin-Bazin.
 Cavallé.
 (Jean-Charles).
 Cazalet.
 César (Gérard).
 Chantelat.
 Chapel.
 Charles.
 Chasseguet.

Chauvet.
 Chazalon.
 Chénaud.
 Chirac.
 Clément.
 Colinat.
 Colombier.
 Comil.
 Cornet.
 Cornette.
 Corréze.
 Couderc.
 Couepel.
 Coulais (Claude).
 Cousté.
 Couve de Murville.
 Crenn.
 Cressard.
 Dassault.
 Debré.
 Dehaïne.
 Delalande.
 Delaneau.
 Delatre.
 Delfosse.
 Delhalle.
 Delong.
 Delprat.
 Deniau (Xavier).
 Deprez.
 Desanlis.
 Devaquet.
 Dhinnin.

Mme Dienesch.
Donnadieu.
Doufflaquea.
Dousset.
Drouet.
Druon.
Dubreuil.
Dugoujon.
Durafour (Michel).
Durr.
Ehrmann.
Eymard-Duvernay.
Fabre (Robert).
Fabre (Robert-Félix).
Falala.
Faure (Edgar).
Feit.
Fenech.
Féron.
Ferretti.
Fèvre (Charles).
Flosse.
Fontaine.
Fonteneau.
Forens.
Fossé (Roger).
Fourneyron.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Gantier (Gilbert).
Gascher.
Gastines (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gérard (Alain).
Giacomi.
Ginoux.
Girard.
Gissinger.
Goasduff.
Godefroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet (Daniel).
Granet.
Grussenmeyer.
Guéna.
Guermeur.

Guilchard.
Guillod.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamel.
Hamelin (Jean).
Hamelin (Xavier).
Mme Harcourt
(Florence d').
Harcourt
(François d').
Hardy.
Mme Hauteclouque
(de).
Héraud.
Hinnault.
Icart.
Inchauspe.
Jacob.
Jarrot (André).
Julia (Didier).
Juventin.
Kasperett.
Kergueris.
Klein.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe.
Lafleur.
Lagourgue.
Lancien.
Lataillade.
Lauriol.
Le Cabellec.
Le Douarec.
Léotard.
Lepeltier.
Lepercq.
Le Tac.
Ligot.
Liogier.
Lipkowski (de).
Longuet.
Madelin.
Maigret (de).
Mancel.
Marcus.
Marete.

Marie.
Martin.
Masson (Jean-Loula).
Masson (Marc).
Massoubre.
Mathieu.
Mauger.
Maujôan du Gasset.
Maximil.
Mayoud.
Médecin.
Mesmin.
Messmer.
Micaux.
Millon.
Miossec.
Mme Missoffe.
Monfrais.
Montagne.
Mme Moreau (Louise).
Morellon.
Mouffe.
Moustache.
Muller.
Narquin.
Neuwirth.
Noir.
Nungesser.
Paecht (Arthur).
Pailler.
Papet.
Pasquini.
Pasty.
Péricard.
Pernin.
Péronnet.
Perrut.
Petit (André).
Petit (Camille).
Pianta.
Pierre-Bloch.
Pineau.
Pinte.
Piot.
Plantegenest.
Pons.
Poujade.
Préaumont (de).
Pringalle.

Proriol.
Raynal.
Revet.
Ribes.
Richard (Lucien).
Richomme.
Rivière.
Rocca Serra (de).
Rolland.
Rossi.
Rossinot.
Roux.
Royer.
Rufenacht.
Sablé.

Sallé (Louis).
Sauvaigo.
Schnelzer.
Schvartz.
Séguin.
Seitlinger.
Sergheraert.
Serres.
Mme Signourel.
Sourdille.
Sprauer.
Stasi.
Tanguordeau.
Thibault.
Thomas.

Tiberi.
Tissandler.
Tomasini.
Torre (Henri).
Tourrain.
Tranchant.
Valleix.
Verpillière (de la).
Vivien (Robert-André).
Vollquin (Hubert).
Voisin.
Wagner.
Welsenhorn.
Zeller.

S'est abstenu volontairement :

M. Malaud.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Bourgois et Pidjot.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Daillet et Sudreau.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 248) sur l'amendement n° 404 de M. Hernu à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1980 (Dépenses ordinaires des services militaires: supprimer les 8 700 000 francs de crédits destinés à la sécurité militaire, en vue d'en faire bénéficier les retraités et les veuves de militaires) (*Journal officiel*, Débats A.N., du 7 novembre 1979, p. 9499), M. Andrieu (Haute-Garonne), porté comme « s'étant abstenu volontairement », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 136 et 137 du règlement.)

Communautés européennes (C. E. E. : marque communautaire).

22151. — 8 novembre 1979. — La commission des communautés européennes étudie actuellement l'institution d'une marque communautaire. Parmi les questions à résoudre figure le choix du siège de la future institution. Dès 1978, la France a proposé Strasbourg. M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre des affaires étrangères 1° où en sont les travaux sur la marque communautaire; 2° quelles candidatures ont été enregistrées pour le siège de cette institution; 3° quand et comment sera opéré le choix sur ce dernier point.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Article 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133;

« 6. Font l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Expropriation (enquêtes publiques).

22111. — 8 novembre 1979. — M. Gabriel Péronnet expose à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie que les dispositions de l'arrêté du 14 mai 1976 de M. le ministre de l'équipement limite à quinze le nombre maximum des vacations pour rémunérer le travail demandé aux commissaires enquêteurs, à l'occasion d'enquêtes publiques. Dans un grand nombre de cas et notamment : enquêtes pour plan d'occupation des sols ; voies de communication importantes ; lignes de transport d'énergie, cette limitation ne permet pas d'assurer une prestation sérieuse et complète. En conséquence, il est demandé s'il ne peut être envisagé un nouvel examen de cette question prévoyant une augmentation du montant du nombre des vacations.

Commerce et artisanat

(commerçants et artisans : aide spéciale compensatrice).

22112. — 8 novembre 1979. — M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre du commerce et de l'artisanat sur les modalités d'attribution de l'aide spéciale compensatrice en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, qui sont subordonnées à un plafond de ressources. Dans la mesure où l'arrêté du 2 janvier 1978 précise que les ressources s'entendent du revenu réel et non du revenu net imposable, indiquant qu'en ce qui concerne les revenus fonciers, sont seules déductibles les dépenses relatives aux travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien, il lui demande si, parmi les dépenses réellement supportées, ne pourraient pas être prise en compte la charge d'amortissement des immeubles, les éventuelles dépenses de procédure, les primes d'assurances, la taxe foncière et les taxes annexes, les frais de rémunération des concierges, les frais réels de gérance, les intérêts des emprunts éventuellement contractés, afin que les petits propriétaires fonciers ne soient pas injustement pénalisés.

Français (langue) (réunions internationales).

22113. — 8 novembre 1979. — M. Pierre-Bernard Cousté attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'utilisation de la langue française. Il lui demande s'il n'envisage pas de souscrire aux vœux exprimés par tous ceux pour qui la langue française doit être défendue et protégée de l'utilisation trop fréquente de termes étrangers, en particulier dans des conférences internationales, surtout lorsque celles-ci ont lieu en France. Ne

juge-t-il pas souhaitable : 1^o que le Gouvernement s'abstienne d'apporter son aide aux réunions et publications excluant la langue française ; 2^o que le programme des réunions organisées en France sous le patronage d'autorités nationales soit rédigé en français ; 3^o que les chercheurs du secteur public aient obligation de s'exprimer en français en France et dans les pays francophones, ainsi que, lorsqu'il y a une traduction simultanée, dans les pays non francophones ; 4^o que les revues paraissant sous le patronage des instituts publics d'enseignement et de recherche n'acceptent de textes en langue étrangère que s'ils émanent d'auteurs étrangers, et que ceux-ci soient accompagnés de résumés en français, les textes en français étant assortis de résumés en langues étrangères. M. Cousté souhaiterait savoir l'action que pense mener M. le ministre de la culture pour faire aboutir un tel programme.

Politique extérieure (Liban).

22114. — 8 novembre 1979. — M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre des affaires étrangères où en est le projet de création d'un centre anticancéreux à Beyrouth, avec le concours de la France. Il souhaiterait savoir dans quelles conditions de locaux, de crédits et de personnel s'opérera cette création, et dans quel délai.

Papiers d'identité (passports).

22115. — 8 novembre 1979. — M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre des affaires étrangères où en est l'instauration d'un passeport européen, qui ne semble guère avancer. Il souhaiterait que lui soit précisé où en est l'étude engagée, et l'action de la France pour faire avancer rapidement un projet qui reçoit un accord unanime sur le fond, mais qui est retardé pour des points de détail.

Enseignement secondaire (programmes).

22116. — 8 novembre 1979. — M. Pierre-Bernard Cousté soumet à l'attention de M. le ministre de l'éducation les lignes suivantes d'un écrivain français contemporain : « J'ai l'optimisme de croire qu'on a enfin compris dans les hautes sphères de l'enseignement que plus un auteur est proche de l'enfant dans le temps, plus il a de chances de l'intéresser et de l'enrichir. Toute éducation littéraire doit commencer par les contemporains » (Michel Tournier, *Le Vent Paraquet*, édition de poche, p. 43). Il lui demande dans quelle mesure ces vues rencontrent les orientations de la pédagogie actuelle pour l'enseignement secondaire.

Tourisme et loisirs (statistiques).

22117. — 8 novembre 1979. — M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs s'il peut faire le point des activités touristiques en France au cours des trois dernières années : 1^o pour les étrangers ayant séjourné en France, en distinguant leur nationalité, et en précisant les rentrées de devises dont la France a bénéficié à cette occasion ; 2^o pour les Français, en précisant ceux qui se sont rendus à l'étranger, suivant les pays, et ceux qui sont restés en France, et dans quelles régions. Quelles conclusions M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs peut-il tirer de l'évolution ainsi dégagée.

Hôtellerie et restauration (débits de boissons).

22118. — 8 novembre 1979. — M. Michel Coïntat appelle l'attention de M. le ministre de la justice sur l'interprétation à donner à l'article L. 29 du code des débits de boissons. Aux termes de cet article : « Nul ne peut exploiter plus d'une licence de débits de boissons ». Il lui demande comment il faut interpréter cet article quand un tenancier étend son commerce à une discothèque, lorsque la gestion est unique et lorsque l'enseigne est la même. Il semble que la jurisprudence en la matière soit incertaine et il apparaît qu'il est important de préciser la situation. En effet, l'administration estime parfois qu'une discothèque constitue un deuxième débit, ce qui interdit pratiquement toute discothèque étant donné qu'un tel établissement, en règle générale, n'est pas rentable seul.

Professions paramédicales (formation professionnelle et promotion sociale).

22119. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Louis Schneller attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur les instructions contenues dans la circulaire S.P. 4 455 17157 du 31 juillet 1979 relative à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, prise en application de la loi n^o 78-754 du 17 juillet 1978 et du décret du 27 mars 1979, en ce qui concerne les travailleurs paramédicaux qui désirent suivre les cours d'une école de formation paramédicale et qui, n'ayant pas le bénéfice de la promotion professionnelle ou d'une prise en charge par leur employeur, doivent subvenir eux-mêmes aux frais de leurs études. Jusqu'à présent, une rémunération avait été prévue par la loi pour ces travailleurs paramédicaux du secteur public et privé qui s'étaient fait mettre en disponibilité sans traitement pour suivre leurs études. Or, la circulaire susvisée retire, dès cette année, le droit à rémunération à tous les candidats venant du secteur public déjà admis dans les écoles qui ont, comme cela se passait les années précédentes, fait une demande de mise en disponibilité à leur employeur. La circulaire précise que, pour les agents du secteur public, les démissionnaires seuls pourront prétendre à cette rémunération. Une telle mesure, qui n'a été portée à la connaissance des intéressés que quelques jours avant la rentrée, laisse ceux-ci sans ressources alors qu'ils ont déjà demandé, et obtenu, leur mise en disponibilité. Il s'agit là de la suppression d'une aide de l'Etat aux établissements publics qui portent la lourde charge de la presque totalité des écoles paramédicales, alors que cette même aide reste acquise au secteur privé qui en bénéficie sans jamais en supporter les frais. Il lui demande s'il n'estime pas indispensable de revenir sur une telle décision et de faire connaître dans les plus brefs délais ses intentions en ce qui concerne les personnels du secteur public dot la circulaire indique que leur situation « devrait être examinée prochainement ».

Handicapés (personnel).

22120. — 8 novembre 1979. — M. Sébastien Coupei attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur la situation des professeurs techniques pour déficients auditifs — actuellement rémunérés comme moniteurs d'atelier — qui attendent d'obtenir une échelle indiciaire depuis juin 1977. Il lui demande donc s'il n'envisage pas de prendre toutes mesures utiles afin de remédier à cette situation.

Enseignement préscolaire et élémentaire (établissements).

22121. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation sur le problème que pose, en milieu rural, l'application des normes de fermeture de classes et de réouverture, notamment pour ce qui concerne les classes maternelles. Entre l'effectif minimum au-dessous duquel une classe doit être fermée et l'effectif maximum au-delà duquel une classe peut être ouverte, il existe un décalage important qui va de neuf à trente dans les écoles à classe unique. N'y aurait-il pas lieu dans ces conditions de procéder à une révision des normes en vigueur ou en tout cas de les appliquer avec un maximum de souplesse compte tenu des circonstances spécifiques locales.

Architecture (formation professionnelle et promotion sociale).

22122. — 8 novembre 1979. — M. René Benoît rappelle à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie les difficultés financières qu'a connues l'organisme paritaire Promoca au cours des dernières années. Bien que financé en grande partie par le fonds de formation professionnelle, il lui demande quelles mesures son ministère a-t-il prévu de prendre en 1980 afin de permettre à cet organisme d'assurer normalement la formation des collaborateurs salariés d'architectes.

Impôts et taxes (vignette automobile).

22123. — 8 novembre 1979. — M. Sébastien Coupei attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des V.R.P. qui précèdent à l'achat d'une voiture « en leasing ». Cette forme d'acquisition ne donne pas droit à la vignette gratuite, habituellement octroyée aux V.R.P. Il lui demande donc s'il n'envisage pas de prendre toutes mesures utiles pour remédier à cette situation.

Transports (ministère : structures administratives).

22124. — 8 novembre 1979. — **M. Sébastien Couepel** attire l'attention de **M. le ministre des transports** sur les rumeurs qui circulent depuis quelques jours concernant le démantèlement de la direction générale de la marine marchande. Il semble que le comité interministériel de la mer élabore une organisation. Les vedettes garde-pêche et leurs équipages seraient absorbés par l'administration des douanes, le régime social des marins semble également visé. A partir de cela, les personnels des affaires maritimes s'interrogent sur leur avenir. Il lui demande donc s'il n'estime pas qu'il conviendrait de donner une explication claire de la situation.

Enseignement supérieur (œuvres universitaires).

22125. — 8 novembre 1979. — **M. Sébastien Couepel** attire l'attention de **M. le ministre du travail** et de la participation sur la situation des personnes poursuivant des études au titre de la promotion sociale. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il conviendrait de prendre toutes dispositions utiles afin de les assimiler à des étudiants pour bénéficier du restaurant universitaire et d'une chambre en cité universitaire.

Fonctionnaires et agents publics (recrutement).

22126. — 8 novembre 1979. — **M. Edmond Alhandery** rappelle à **M. le Premier ministre (Fonction publique)** que diverses mesures ont été récemment prises par le Gouvernement et par le Parlement pour reculer les limites d'âge pour l'accès à la fonction publique. Ainsi, le décret du 14 août 1975 a fixé à quarante-cinq ans la limite d'âge pour l'accès aux corps des fonctionnaires des catégories B, C et D. Des dispositions particulières en faveur des femmes ont, en outre, été adoptées par le Parlement ; la loi du 9 juillet 1976 portant diverses mesures de protection sociale de la famille a instauré un report à quarante-cinq ans de la limite d'âge applicable au recrutement des fonctionnaires de catégorie A, en faveur des femmes ayant élevé un enfant. En outre, l'article 8 de la loi n° 75-3 du 3 janvier 1975, dont le champ d'application vient d'être sensiblement élargi par une loi du 7 juillet 1979, précise que les limites d'âge pour l'accès aux emplois publics n'étaient pas opposables à certaines catégories de femmes dans l'obligation de travailler. Enfin, la loi du 7 juillet 1977 instituant des modalités exceptionnelles d'accès aux corps de fonctionnaires a permis aux cadres privés d'emploi pour cause économique d'accéder à la fonction publique jusqu'à cinquante ans. Sans méconnaître l'intérêt de ces mesures, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'adopter une disposition plus générale visant à supprimer les limites d'âge pour l'accès à tous les corps de la fonction publique. Les fonctionnaires étant recrutés par concours, on ne voit pas pourquoi, en effet, il serait nécessaire d'opérer une discrimination entre les candidats éventuels suivant leur âge. Il lui demande donc de bien vouloir mettre à l'étude des mesures visant à assouplir sensiblement les règles relatives aux limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

Accidents du travail et maladies professionnelles (maladies professionnelles).

22127. — 8 novembre 1979. — **M. André Petit** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur le cas d'un salarié qui a contracté une maladie appelée leptospirose-grippatyphusa hémorragique dans une usine, unique en France, qui fabrique, nettoie et répare des appareils d'analyse de sang humain. Si cette infection microbienne figure au tableau des maladies professionnelles, les travaux effectués par ce salarié ne sont pas, en revanche, énumérés par ce tableau et donc la maladie n'est pas présumée avoir une origine professionnelle pour la sécurité sociale. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'envisager la réparation des leptospiroses dans leur ensemble, le tableau des travaux considérés comme exposant aux risques d'une telle maladie étant par nature forcément incomplet, ce qui permettrait à l'intéressé de se faire indemniser au titre de la législation sur les maladies professionnelles.

Prestations familiales (Paris : caisses).

22128. — 8 novembre 1979. — **M. Georges Mesmin** signale à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** les graves conséquences qu'entraîne pour les assurés handicapés le mauvais fon-

ctionnement de la caisse d'allocations familiales, 9, rue Viala, du fait, paraît-il, d'une carence de l'ordinateur. Ainsi il a reçu à ses permanence plusieurs personnes handicapées, dont la pension avait été suspendue depuis juillet dernier, sans qu'aucune solution ait pu être trouvée qu'une aide temporaire et exceptionnelle du bureau d'aide social local. Les intéressés sont souvent dans une situation dramatique. Il demande instamment qu'une solution provisoire soit trouvée pour permettre à ces assurés de survivre.

Assurance vieillesse (régime général : âge de la retraite).

22129. — 8 novembre 1979. — **M. Loïc Bouvard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur la situation des gardes-chasse. Il est certain que le décret du 2 août 1977, fixant le statut national de la garde-chasse, a amélioré les conditions de rémunération et de déroulement de carrières des gardes ; mais les garanties professionnelles et sociales alors accordées aux gardes semblent encore insuffisantes. Ce statut prévoit ainsi que la hiérarchie doit comprendre une part relativement importante de gardes en première catégorie, ce qui est évidemment défavorable aux perspectives d'avancement de ces derniers. En outre, l'âge de la retraite est fixé à soixante-cinq ans, alors que le travail des gardes-chasse s'effectue souvent la nuit sur des étendues considérables et entraîne une fatigue nerveuse indiscutable. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable d'abaisser à soixante ans l'âge d'admission à la retraite des gardes-chasse, qui seraient alors dans une situation identique à celle des gendarmes et des policiers.

Radiodiffusion et télévision (stations de radio : programmes).

22130. — 8 novembre 1979. — De très nombreux Français s'adonnent régulièrement à une activité sportive, et le développement du sport a souvent été défini comme une priorité nationale. **M. Bertrand Maigret** demande donc à **M. le ministre de la culture et de la communication** si le moment ne lui paraît pas venu de favoriser la création d'une station de radiodiffusion, dont les programmes traiteraient du sport dans son aspect éducatif et de compétition, et dans l'affirmative, quelles dispositions il compte prendre pour y parvenir.

Impôt sur le revenu (traitements, salaires, pensions et rentes viagères).

22131. — 8 novembre 1979. — **M. Eugène Berest** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur la note 5 F.23.79 du 7 juin 1979, intitulée « Définition des revenus imposables, Rémunérations versées aux titulaires d'un statut particulier : Assistantes maternelles. » Si la mise en application de cette instruction satisfait les assistantes maternelles à la journée qui se trouvent imposées entre 0 et 1 heure maximum de S. M. I. C., selon les prix pratiqués dans les départements, il n'en est pas de même pour les familles d'accueil qui assurent en permanence la garde et l'entretien d'enfants placés par des organismes sociaux et établissements spécialisés. Par comparaison, on constate en effet que, pour un jour de garde, d'après les barèmes en vigueur dans le Ministère au 1^{er} juillet dernier, la somme imposable serait de : 15,78 francs pour une aide maternelle de l'aide sociale à l'enfance ; 27,93 francs pour une aide maternelle avec un enfant handicapé à 50 p. 100 ; 33,95 francs pour une aide maternelle avec un enfant handicapé à 75 p. 100. Cette situation d'injustice est d'autant plus sensiblement ressentie que, dans la majorité des cas, les placements effectués sont source de difficultés et de soucis importants qui se traduisent par des impératifs financiers lourds de conséquences. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager la parution d'un texte à l'élaboration duquel participeraient les associations de familles d'accueil.

Habillement, cuirs et textiles (commerce extérieur).

22132. — 8 novembre 1979. — **M. Francisque Perrut** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur les risques que font courir à l'industrie cotonnière française — déjà sévèrement touchée par les concurrents de la C. F. E. — les récents accords avec la Chine : le contingent communautaire chinois passe en effet de 12 à 22 000 tonnes. Or une tonne supplémentaire importée représente un emploi

supprimé tout au long de la filière textile-habillement. En dépit des assurances données et des déclarations officielles faites à Bruxelles lors de la conclusion des accords multi-fibres, le principe de la globalisation et de la limitation des importations au niveau de 1976 se trouve mis en échec, l'augmentation consentie n'étant pas compensée par une diminution équivalente d'autres contingents. Au moment où l'industrie cotonnière engage un important programme d'investissement en vue de rattraper le retard et de restaurer sa compétitivité, quelles mesures peuvent être prises pour que ces entreprises, confiantes dans l'avenir, ne voient pas celui-ci remis en question par l'orientation de la politique textile actuellement suivie.

Assurance vieillesse

(régime des fonctionnaires civils et militaires : âge de la retraite).

22133. — 8 novembre 1979. — M. Michel Aurillac demande à M. le ministre de l'éducation dans quelles circonstances les instituteurs qui appartenaient à un cadre actif de l'éducation nationale pouvant de ce fait bénéficier d'une pension avec jouissance immédiate à l'âge de cinquante-cinq ans, après quinze ans de service, ont été classés dans les cadres sédentaires avec limite d'âge à soixante-cinq ans et possibilité de solliciter leur admission à la retraite avec jouissance immédiate à l'âge de soixante ans. S'agissant d'un cadre d'extinction qui occupe des emplois normalement affectés à d'autres catégories de fonctionnaires du ministère de l'éducation, n'y aurait-il pas avantage à faciliter le départ à la retraite de ceux qui le souhaitent ?

Electricité et gaz (centrales hydro-électriques.)

22134. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Pierre Bechter demande à M. le ministre de l'industrie quand est prévue la publication du décret aux termes duquel les centrales hydro-électriques d'une puissance ne dépassant pas 4500 kW, au lieu de 500 kW à l'heure actuelle, pourront être réalisées sur une simple autorisation préfectorale.

Politique extérieure (Libye).

22135. — 8 novembre 1979. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères si des instructions ont été données à notre ambassadeur en Libye à la suite des déclarations du colonel Kadhafi à Tagrief à propos de la Réunion, et, dans l'affirmative, lesquelles.

Communautés européennes (commission).

22136. — 8 novembre 1979. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères si, à la suite des multiples incartades et de la francophobie maladroite des services d'information, il ne lui paraît pas urgent d'imposer à la commission une réforme de ses services, un choix plus sérieux de ses agents, une réduction et un meilleur emploi de ses crédits, enfin le respect à la fois d'une conception démocratique de l'information et de l'indépendance des Etats qui composent la Communauté.

Automobiles et cycles (carburateurs mélangés).

22137. — 8 novembre 1979. — M. Henri de Gastines rappelle à M. le ministre de l'industrie qu'il l'a interrogé, par question écrite n° 17304 du 13 juin 1979, sur l'intérêt évident qui s'attacherait à ce que, à l'instar de ce qui est appliqué dans de nombreux pays, l'utilisation d'un dispositif mixte sur les voitures automobiles — carburateur plus mélangeur — soit autorisée et encouragée afin de permettre à volonté l'alimentation des véhicules en cause soit avec du gaz de pétrole liquéfié (G.P.L.), soit avec de l'essence. La réponse apportée à cette question, et parue au *Journal officiel*, Débats Assemblée nationale n° 74 du 22 septembre 1979, page 7445, ne peut être considérée comme satisfaisante, car elle traite seulement de l'utilisation du seul G.P.L. et étudie totalement le problème soulevé, à savoir la possibilité d'utiliser deux formes de carburant par l'utilisation d'un dispositif mixte. Du fait que plusieurs pays, et notamment la Belgique, ont adopté ce système, il apparaît bien que les problèmes de sécurité peuvent être considérés comme résolus et que les automobilistes français pourraient être autorisés à l'utiliser à leur tour. C'est sur point précis qu'il souhaite recevoir les informations nécessaires.

Charbon (prix).

22138. — 8 novembre 1979. — M. Claude Labbé attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur les hausses intervenues sur le prix de vente de charbon. En effet, à Grenoble, un couple de retraités qui avait payé 654 francs la tonne de charbon en 1978, doit régler cette année la somme de 990 francs, soit une augmentation de plus de 40 p. 100. Ces augmentations intervenant après la libération des prix, s'appliquent de surcroît à des revenus généralement modestes. De plus, elles ne servent pas les économies d'importation pétrolière puisqu'elles peuvent conduire un certain nombre de personnes concernées à modifier leur mode de chauffage. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre à des personnes disposant de revenus modestes d'utiliser le charbon dans des conditions de prix acceptables.

Transports aériens (personnel).

22139. — 8 novembre 1979. — M. Claude Labbé rappelle à M. le ministre des transports qu'il était envisagé, il y a quelque deux ans, d'aligner la réglementation française sur la réglementation internationale en ce qui concerne la limite d'âge des personnels navigants de l'aviation civile, laquelle limite d'âge devant être, dans ce contexte, fixée à soixante ans. Aucune décision n'ayant été prise dans ce domaine et le silence le plus complet ayant succédé depuis lors aux premières prises de contact effectuées sur ce problème, il lui demande de bien vouloir lui indiquer où en sont la modification envisagée et les perspectives de sa mise en œuvre.

Bijoux et produits de l'horlogerie (commerce de détail).

22140. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre de l'économie les inconvénients que présentent les ventes sauvages de diamants à titre de placement lorsque ces ventes sont effectuées par des organismes non professionnels. Le préjudice qui est ainsi subi par les commerçants concernés étant particulièrement important, M. Masson souhaiterait que M. le ministre de l'économie veuille bien lui indiquer quelles sont ses intentions en la matière. Par ailleurs, il lui rappelle que, en ce qui concerne l'affichage des prix, les règles actuelles présentent un certain nombre d'inconvénients lorsqu'elles sont appliquées à des pièces de bijouterie de très grande valeur, l'indication du prix étant souvent une incitation au vol. La corrélation obligatoire des horlogers bijoutiers de la Moselle souhaiterait que, au-delà de 10 000 francs, l'obligation d'étiquetage en vitrine ne soit plus applicable. Il lui demande donc quelle est sa position sur ces différents points.

Postes et télécommunications (Moselle : téléphone).

22141. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications que la commune de Servigny-lès-Sainte-Barbe (Moselle) a engagé des travaux très importants afin d'installer des gaines téléphoniques souterraines sous les rues de la commune qui a, par ailleurs, bénéficiée d'une subvention importante. En dépit d'opérations remarquables d'urbanisme qui ont été réalisées à Servigny-lès-Sainte-Barbe, un dernier point noir subsiste malheureusement dans la mesure où de nombreux poteaux télégraphiques continuent à déparer le cadre de vie des habitants. L'inertie la plus totale opposée jusqu'à présent par les responsables de l'administration des téléphones aux demandes réitérées de la commune en vue de l'utilisation des gaines souterraines est d'autant plus regrettable qu'il conviendrait bien évidemment de favoriser une action aussi positive que celle qui a été engagée à Servigny-lès-Sainte-Barbe. Il lui demande donc s'il ne lui serait pas possible de lui indiquer dans quel délai le passage en gaines souterraines des fils de téléphone sera possible à Servigny-lès-Sainte-Barbe.

Assurance vieillesse (régimes autonomes et spéciaux) (Alsace-Lorraine).

22142. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale que le régime de retraite en Alsace-Lorraine est différent de celui du reste de la France sur un certain nombre de points et que notamment le taux renforcé des cotisations est largement compensé par un niveau plus élevé des retraites. Aussi, en ce qui concerne la majoration d'assurance pour enfants, de nombreuses personnes protestent donc

actuellement contre l'affectation arbitraire de leur liquidation de retraite dans des caisses situées hors d'Alsace-Lorraine. M. Masson souhaiterait donc que M. le ministre veuille bien lui indiquer quelles sont les règles en la matière et notamment si la liquidation de la majoration d'assurance pour enfants incombe ou non en priorité au régime spécial par rapport au régime général.

Voirie (routes).

22143. — 8 novembre 1979. — M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre des transports que le coût très élevé du péage sur l'autoroute Paris-Metz est particulièrement dissuasif pour les automobilistes éventuellement intéressés par cette liaison. Compte tenu des investissements très importants correspondant à la construction de l'autoroute, M. Jean-Louis Masson souhaiterait donc que M. le ministre veuille bien faire examiner par ses services l'éventualité d'un essai, pendant une période limitée, d'une réduction du montant du péage entre Metz et Verdun. L'intérêt économique d'ensemble lié à une meilleure utilisation de l'autoroute pourrait en effet largement compenser les pertes subies en ce qui concerne la réduction du montant du péage. Cela est d'autant plus vrai que la plus grande fréquentation qui en résulterait pour l'autoroute compenserait par ailleurs la baisse du tarif. M. Masson souhaiterait donc connaître l'avis de M. le ministre à ce sujet.

Départements et territoires d'outre-mer (contributions indirectes).

22144. — 8 novembre 1979. — M. Mariani Maximin expose à M. le ministre du budget que les services fiscaux ont décidé de supprimer au Gin et au Brandy fabriqués localement le bénéfice du régime fiscal privilégié dont bénéficient les spiritueux composés à base d'alcool du cru. Ces produits étaient en effet soumis aux droits de consommation à 225 francs l'hectolitre d'alcool pur. La mesure actuelle est motivée par le fait que, selon les services fiscaux, les Gin et Brandy fabriqués localement ne peuvent plus être considérés comme des spiritueux composés locaux parce qu'ils sont fabriqués par simple adjonction d'un extrait à de l'alcool neutre. En conséquence, ces produits sont donc soumis à partir du 1^{er} octobre 1979 aux droits de consommation au tarif général, soit actuellement à 4270 francs l'hectolitre d'alcool pur, soit vingt fois plus que précédemment. Cette augmentation de 2000 p 100 des droits de consommation grève dorénavant de manière considérable le prix du produit qui, dans la moyenne des cas, se trouve multiplié par 2. Cette décision appelle une double remarque. Tout d'abord, si ces produits sont fabriqués avec de l'alcool neutre ajouté à de l'extrait, cet alcool neutre est bien fabriqué localement et, par conséquent, il s'agit de spiritueux composés locaux. Si ces produits ne pouvaient pas être considérés comme tels, ils n'auraient jamais bénéficié depuis 1940 de ce régime favorable. La deuxième remarque que l'on peut faire concerne plus particulièrement la politique de taxation appliquée actuellement aux produits à base de rhum dans le département. L'ennui est que ces nouvelles dispositions draconiennes (droits de fabrication sur les punchs, multiplication par 20 des droits de consommation sur les Brandy et Gin locaux) sont prises après que 300 responsables économiques de la France métropolitaine et Antilles-Guyane aient constaté que la production rhumière avait besoin d'être confortée et les produits à base de rhum diversifiés. S'agissant de Gin et Brandy fabriqués localement, il convient de rappeler qu'actuellement quatre liquoristes en fabriquent régulièrement et que ces articles représentent chez certains jusqu'à 70 p. 100 de leur production. Avant l'application des droits de consommation à 4270 francs, le prix du Brandy était de l'ordre de 15 francs hors T. V. A. et celui du Gin de 25 francs environ. Ces prix vont donc être pratiquement doublés et lorsqu'on les compare aux prix actuels de certains Gin et Brandy mis en marché, c'est-à-dire T. V. A. et marge du distributeur incluses, ils deviennent totalement invendables. Les Industriels locaux ont tendance à penser qu'il s'agit là encore d'une mesure destinée à détruire la fabrication locale au profit des produits importés, alors même que l'on fait les reproches aux entrepreneurs locaux de peu investir dans les secteurs productifs. Si la fabrication d'eau-de-vie locale à base d'alcool local ne peut pas être considérée comme entrant dans la catégorie d'un spiritueux composé à base d'alcool du cru, l'industrialisation de la Guadeloupe qui dispose de peu de matières premières locales est absolument et définitivement compromise. M. Mariani Maximin demande à M. le ministre du budget de bien vouloir, pour les raisons qui précèdent, faire rétablir le régime fiscal antérieur.

*Assurance vieillesse (régime général) :
retraite anticipée.*

22145. — 8 novembre 1979. — M. René Paillet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la situation d'un assureur social ayant demandé l'attribution de sa pension de vieillesse par anticipation, au titre de la loi du 21 novembre 1973. Sa demande a été refusée par la caisse de sécurité sociale, au motif que ne peuvent être pris en compte les services effectués « sous le régime de Vichy ». Or, l'intéressé, après un passage dans les camps de jeunesse jusqu'en avril 1941, a servi dans des unités stationnées en Afrique du Nord jusqu'en février 1941, date à laquelle il a rejoint l'Angleterre pour y recevoir une instruction de parachutiste et participer ensuite, en cette qualité, aux combats en France et en Hollande jusqu'à la fin des hostilités. Il lui demande si la décision prise à l'égard de ce salarié lui paraît équitable et, dans la négative, souhaite que des instructions soient données aux caisses afin que les services accomplis dans les conditions exposées ci-dessus soient logiquement pris en considération pour la reconnaissance des droits à une retraite anticipée au titre d'ancien combattant.

Plus-values (imposition) (immubles).

22146. — 8 novembre 1979. — M. Pierre Ribes expose à M. le ministre du budget la situation suivante : l'épouse séparée de biens d'un contribuable propriétaire de sa résidence principale est devenue au décès de son mari usufruitière sa vie durant de cet immeuble en vertu des dispositions testamentaires du de cujus. Elle est, par ailleurs, propriétaire d'une résidence secondaire, bien propre dont elle a la libre disposition depuis onze ans. Il lui demande si la plus-value éventuellement réalisée par la vente de cette résidence secondaire peut bénéficier de l'exonération prévue à l'article 150 C, 2^e alinéa, du code général des impôts, étant observé que l'intéressée ne semble pas devoir être considérée comme étant également propriétaire de sa résidence principale au sens du même article 150 (premier alinéa).

Radiodiffusion et télévision (chaînes de télévision : programmes).

22147. — 8 novembre 1979. — M. Claude Birraux expose à M. le ministre de la culture et de la communication que la suppression des mires sur TF 1 le matin et l'après-midi entraîne de sérieuses difficultés pour les installateurs et réparateurs de téléviseurs qui se voient obligés de travailler à des heures indues, et souvent même d'effectuer deux visites chez le même client pour procéder au réglage de leur poste récepteur. Il lui demande dans quelle mesure il ne pourrait être demandé aux sociétés de télévision de rétablir les mires afin que les conditions de travail des installateurs soient améliorées et que les usagers ne se trouvent pas pénalisés du fait que leur poste ne peut être installé, réglé ou réparé dans la même journée.

Jeunesse, sports et loisirs (ministère) (personnel).

22148. — 8 novembre 1979. — M. Claude Birraux appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs sur la situation des conseillers techniques mis à la disposition des fédérations sportives en application des dispositions de l'article 11 de la loi du 29 octobre 1975 pour remplir des fonctions de responsabilité, de gestion et d'organisation au niveau régional ou départemental. Ces personnels ne disposent pas d'un statut adapté à leur mission et constituent un corps hétérogène tant par leur formation que par le montant de leur rémunération. Il lui demande dans quelle mesure il ne lui paraît pas souhaitable d'établir au bénéfice des intéressés un statut qui reconnaisse la spécificité de leur emploi.

Bâtiment et travaux publics (réglementation).

22149. — 8 novembre 1979. — M. Pierre-Alexandra Bourson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur l'article 10 du décret n° 75-975 du 23 octobre 1975, qui institue un régime de déclarations pour les chantiers dont la durée excède trois mois. L'application sur le terrain aggrave les tâches administratives des entreprises et de l'administration. Serait-il possible d'envisager une modification du décret précité, en portant à neuf ou douze mois le seuil de déclaration d'ouverture des chantiers.

Impôt sur le revenu (charges déductibles).

22150. — 8 novembre 1979. — M. Robert Fabre expose à M. le ministre du budget la situation des familles ayant à charge une personne handicapée titulaire de la carte d'invalidité qui se voient obligées d'apporter des modifications architecturales à leur logement. Il lui demande s'il compte mettre en place dans le cadre des « déductions afférentes à l'habitation principale » une mesure particulière concernant les handicapés.

Assurance maladie-maternité (remboursement).

22152. — 8 novembre 1979. — M. Emile Bizet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur la décision prise par les instances de la sécurité sociale de ne plus procéder au remboursement des soins infirmiers pratiqués à domicile lorsque les assurés ont moins de soixante ans, sauf s'ils doivent garder la chambre, ou sont à considérer comme invalides de troisième catégorie, ou encore ont des enfants âgés de moins de six ans. Cette mesure est particulièrement inopportune en milieu rural et lorsque les intéressés ne disposent comme moyen de transport que d'une bicyclette pour effectuer les quelque 6 à 8 kilomètres qui séparent leur domicile du centre de soins le plus proche. La disposition qui vient d'être prise pénalisant avant tout les personnes de condition modeste, il lui demande que soit reconsidérée la décision évoquée ci-dessus et que, tout en réprimant

peut-être les abus constatés dans ce domaine, les conditions dans lesquelles les soins infirmiers sont à apporter tiennent compte des difficultés rencontrées par les intéressés lorsque ces soins ne sont plus autorisés, par le biais de la suppression du remboursement, à être effectués à domicile.

Communautés européennes (conventions de Lomé).

22153. — 8 novembre 1979. — M. Michel Debré fait observer à M. le ministre des affaires étrangères qu'il existe une confusion regrettable dans les documents budgétaires de la C.E.E. entre les dépenses qui se rattachent au soutien communautaire du marché du sucre et celles qui proviennent des garanties de prix et d'écoulement inscrits dans le protocole « sucre » de la convention de Lomé en faveur des producteurs de sucre des pays A.C.P. : 1^o est-il normal que ces dépenses soient fondues dans la section « garantie » du F.E.O.G.A., présentation qui masque l'importance des efforts financiers consentis en faveur des producteurs de sucre des pays A.C.P., qui fausse l'estimation des dépenses effectives de soutien du marché du sucre et gonfle artificiellement le coût de la politique agricole commune ; 2^o dans le double intérêt des producteurs A.C.P. et européens, ne conviendrait-il pas, étant donné que le protocole « sucre » est amendable en 1982, avec un préavis de deux ans, que le Gouvernement français propose à la C.E.E. d'utiliser cette faculté pour aborder dans leur ensemble les problèmes posés par le marché du sucre et éventuellement modifier les mécanismes actuels.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances
du mercredi 7 novembre 1979.

1^{re} séance : page 9519, 2^e séance : page 9535 ; 3^e séance : page 9575.

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER
	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :		
Débats	36	225
Documents	65	335
Sénat :		
Débats	28	125
Documents	65	320

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

TELEX 201176 F DIRJO-PARIS